

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

## **L'intégration des déficients visuels à la vie culturelle des bibliothèques : une démarche vers l'inclusivité**

**Blandine BRAT**

Sous la direction de Vanessa van ATTEN

Conservatrice en chef des bibliothèques, chargée de mission pour le Service  
du livre et de la lecture – Ministère de la Culture



## **Remerciements**

*Je tiens avant tout à remercier ma directrice de mémoire, madame Vanessa van Atten, pour ses corrections patientes et ses suggestions pertinentes qui ont permis à mon travail de progresser.*

*Je veux aussi adresser mes remerciements les plus chaleureux à tous les professionnels des bibliothèques qui ont accepté de répondre à mes entretiens, soit la bibliothèque José Cabanis à Toulouse, la bibliothèque Marguerite Duras à Paris, la bibliothèque André Malraux à Strasbourg, la bibliothèque l'Apostrophe à Chartres, la bibliothèque Méjane d'Aix-en-Provence et la bibliothèque de la Manufacture de Nancy.*

*Je salue la participation des répondants à mon questionnaire mais aussi celle des professionnels des bibliothèques qui m'ont apporté des précisions par mail, qu'ils exercent en France ou en Europe.*

*Je remercie aussi Thierry Dusausoit, mon responsable de stage au sein de la Maison du Livre, de l'Image et du Son, pour sa souplesse vis-à-vis des entretiens conduits lors de mon stage.*

*Enfin, je voudrais remercier mon entourage pour son soutien lors de la rédaction de ce mémoire et en particulier Quentin Bouvier, ma source d'inspiration au quotidien et la raison d'être de ce travail.*

## **Résumé :**

*L'ouverture des bibliothèques aux publics en situation de handicap est un phénomène dont l'ampleur s'intensifie ces dernières décennies, en lien avec l'évolution des mentalités et le désir d'une société plus inclusive. La déficience visuelle a longtemps été au centre des considérations des bibliothèques, surtout l'accessibilité aux bâtiments et aux collections. Cependant, l'accessibilité aux animations est encore un domaine négligé en dépit de l'importance sociale et culturelle qu'il représente pour ces usagers. En s'appuyant sur les propos d'une pluralité de professionnels des bibliothèques, ce travail a pour objectif de dresser un état de lieux de l'accessibilité à la vie culturelle des bibliothèques pour les usagers en situation de handicap visuel. En soulevant les forces et les faiblesses des bibliothèques face à cette problématique, des initiatives seront proposées, en termes de création d'un environnement adapté, de communication et d'adaptations de la programmation culturelle afin d'ouvrir les animations des bibliothèques au public déficient visuel. Cette inclusion aux bibliothèques a toute son importance puisqu'elle est le miroir des mutations sociétales à propos de l'acceptation des différences et de l'importance de la singularité de l'individu face à la société.*

## **Descripteurs :**

*Handicap*

*Déficience visuelle*

*Actions culturelles*

*Bibliothèques publique*

**Abstract :**

*The openness of libraries to people with disabilities is a phenomenon whose scope has intensified in recent decades, in connection with the evolution of mentalities and the desire for a more inclusive society.*

*Visual impairment has long been a central consideration for libraries, especially accessibility to buildings and collections.*

*However, accessibility to entertainment is still a neglected area despite the social and cultural importance it represents for these users.*

*Based on the comments of a plurality of library professionals, this work aims to draw up an overview of the accessibility of libraries to cultural life for users with visual disabilities.*

*By raising the strengths and weaknesses of libraries facing this issue, initiatives will be proposed, in terms of creating a suitable environment, communicating and adapting cultural programming in order to open library animations to the visually impaired public. This inclusion in libraries is very important because it mirrors societal changes about the acceptance of differences and the importance of the singularity of the individual vis-à-vis society.*

**Keywords :**

*Disability*

*Visual Impairment*

*Cultural actions*

*Public libraries*

## *Droits d'auteurs*



**Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification  
4.0 France » disponible en ligne**

**<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou  
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street,  
Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.**

# Sommaire

|                                                                                                                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>                                                                                                                       | <b>9</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                                                  | <b>10</b> |
| <b>PREAMBULE METHODOLOGIQUE .....</b>                                                                                                                     | <b>14</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : HANDICAP VISUEL ET BIBLIOTHEQUES :<br/>DEFINITIONS, ACTEURS ET HISTOIRE.....</b>                                                          | <b>15</b> |
| <b>1.1 Une pluralité des handicaps visuels pour une diversité des<br/>publics</b>                                                                         | <b>15</b> |
| 1.1.1 Les personnes non-voyantes .....                                                                                                                    | 16        |
| 1.1.2 Les personnes malvoyantes .....                                                                                                                     | 17        |
| 1.1.3 Les personnes qui font face à des baisses de la vue élevées....                                                                                     | 18        |
| <b>1.2 Les acteurs qui s'emploient à accentuer cette inclusion et leur rôle<br/>face aux bibliothèques.....</b>                                           | <b>19</b> |
| 1.2.1 L'État .....                                                                                                                                        | 19        |
| 1.2.2 Les associations .....                                                                                                                              | 20        |
| 1.2.3 Les tutelles des bibliothèques de lecture publique .....                                                                                            | 21        |
| 1.2.4 Le mécénat.....                                                                                                                                     | 22        |
| 1.2.5 Les bibliothèques .....                                                                                                                             | 23        |
| <b>1.3 La place des bibliothèques françaises dans l'Europe du point de<br/>vue de l'inclusion .....</b>                                                   | <b>25</b> |
| 1.3.1 Des démarches européennes collectives .....                                                                                                         | 26        |
| 1.3.2 Le handicap visuel à l'échelle des bibliothèques européennes ....                                                                                   | 27        |
| 1.3.3 Des exemples de bibliothèques européennes à suivre .....                                                                                            | 27        |
| <b>1.4 Les droits des usagers handicapés, un premier pas vers l'inclusion<br/>.....</b>                                                                   | <b>28</b> |
| 1.4.1 Aux origines de la reconnaissance du handicap visuel .....                                                                                          | 29        |
| 1.4.2 Un rappel de ce qui existe du point de vue de la législation entre<br>les bibliothèques et les usagers handicapés de nos jours.....                 | 32        |
| <b>CHAPITRE 2 : ÉTAT DES LIEUX DES ANIMATIONS CULTURELLES<br/>ACCESSIBLES AUX DEFICIENTS VISUELS DANS LES BIBLIOTHEQUES<br/>DE LECTURE PUBLIQUE .....</b> | <b>35</b> |
| <b>2.1 Les notions autour de la vie culturelle des bibliothèques .....</b>                                                                                | <b>35</b> |
| 2.1.1 La naissance de l'animation culturelle au sein des bibliothèques                                                                                    | 36        |
| 2.1.2 Une notion qui se développe avec l'idée de la bibliothèque<br>troisième lieu .....                                                                  | 37        |
| 2.1.3 Une recherche d'ouverture vers de nouveaux publics .....                                                                                            | 38        |
| <b>2.2 La vie culturelle au sein de services dédiés aux déficients visuels .</b>                                                                          | <b>39</b> |
| 2.2.1 Le profil des bibliothèques de lecture publique interrogées .....                                                                                   | 39        |
| 2.2.2 Une programmation diversifiée .....                                                                                                                 | 41        |

|                                                                                                                                |                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 2.2.3 Une communication et un accueil adaptés.....                                                                             | 43                                 |
| 2.2.4 Des freins qui subsistent.....                                                                                           | 44                                 |
| <b>2.3 Enquête auprès des bibliothèques.....</b>                                                                               | <b>45</b>                          |
| 2.3.1 La méthodologie employée .....                                                                                           | 45                                 |
| 2.3.2 Une inclusion en marche .....                                                                                            | 47                                 |
| 2.3.3 Des zones d'action encore fragiles .....                                                                                 | 54                                 |
| <b>2.4 Les bibliothèques sans services spécifiques aux déficients visuels</b>                                                  | <b>59</b>                          |
| 2.4.1 Des usagers déficients visuels présents .....                                                                            | 59                                 |
| 2.4.2 Des tentatives d'ouverture .....                                                                                         | 60                                 |
| 2.4.3 Un lien entre usagers en situation de handicap visuel et les<br>activités culturelles qui a besoin de se renforcer ..... | 63                                 |
| <b>CHAPITRE 3 : DES PISTES D'INCLUSION.....</b>                                                                                | <b>65</b>                          |
| <b>3.1 Développer l'accessibilité.....</b>                                                                                     | <b>65</b>                          |
| 3.1.1 Investir dans l'accès à la culture .....                                                                                 | 65                                 |
| 3.1.2 Créer d'avantage d'animations tout public .....                                                                          | 67                                 |
| 3.1.3 Les animations culturelles et la formation du lien social .....                                                          | 68                                 |
| <b>3.2 Créer un cadre propice à la venue des déficients visuels .....</b>                                                      | <b>70</b>                          |
| 3.2.1 Poursuivre les formations et les actions de sensibilisation .....                                                        | 71                                 |
| 3.2.2 Les postes et les services transversaux.....                                                                             | 72                                 |
| 3.2.3 Renforcer les partenariats .....                                                                                         | 73                                 |
| 3.2.4 Améliorer la communication.....                                                                                          | 75                                 |
| <b>3.3 Renforcer la programmation culturelle accessible aux déficients<br/>visuels.....</b>                                    | <b>78</b>                          |
| 3.3.1 Mieux cerner et répondre aux besoins des usagers en situation de<br>handicap visuel .....                                | 78                                 |
| 3.3.2 Co-construction des animations avec les déficients visuels.....                                                          | 79                                 |
| 3.3.3 Pérenniser les événements culturels.....                                                                                 | 79                                 |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                                                                        | <b>81</b>                          |
| <b>SOURCES.....</b>                                                                                                            | <b>83</b>                          |
| <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>                                                                                                      | <b>86</b>                          |
| <b>ANNEXES.....</b>                                                                                                            | <b>93</b>                          |
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>                                                                                                 | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>                                                                                                 | <b>104</b>                         |

## ***Sigles et abréviations***

BPI : Bibliothèque Publique d'Information

CNL : Centre National du livre

CNPSAA : Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes

Dadvisi : Droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information

DGD : Dotation générale de décentralisation

DRAC : Direction régionales des affaires culturelles

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistique

EPHAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

FAAF : Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

KAB : Kit Accessibilité en bibliothèque

LPD : Library Development Programme

LSN : Library Services to People with Special Needs

MIT : Massachusetts Institute of Technology

NVDA : NonVisual Desktop Access

OCIRP : Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance

OMS : Organisation mondiale de la santé

SNOF : Syndicat national des ophtalmologistes de France

ULIS : Unités Localisées d'Inclusion Scolaire

UNADEV : Union nationale des aveugles et déficients visuels

# INTRODUCTION

---

« Si la société était adaptée, si la société nous respectait comme tout citoyen, on ne serait plus en situation de handicap, on serait des citoyens comme tout le monde. ». Cette citation de Philippe Croizon, auteur du livre *Pas de bras, pas de chocolat*, illustre la nécessité d'inclure les personnes en situation de handicap au sein de nos sociétés. Cette problématique n'est pas nouvelle et elle pose question depuis de nombreuses années, notamment dans le service public. En effet, il convient de rappeler que les quatre principes du service public sont les suivants : égalité, continuité, mutabilité et accessibilité. Le premier principe, inhérent aux valeurs de la République, implique de mettre les usagers au même niveau en ce qui concerne leurs droits. Cette notion est en lien direct avec l'accessibilité (géographique, numérique, relationnelle...). Ainsi, comme son nom l'indique, le service public doit être ouvert à tous.

Quelle meilleure illustration de cette ouverture, de l'inclusion et du partage, que la bibliothèque, figure de l'accès au savoir et à la culture ? En effet, les bibliothèques de lecture publique ont pour mission d'offrir une ouverture culturelle, un accès au savoir et à l'information. La notion de bibliothèque troisième lieu, apparu dans les années 80, ajoute un aspect plus social car elle transforme la bibliothèque en espace d'échange et de rencontre. Forte de ces deux aspects, apprentissage et sociabilité, la bibliothèque tisse des liens avec ses usagers.

Cependant, la réalité est plus complexe, voire défailante malgré les progrès réalisés, que la situation rêvée car de nombreux facteurs entrent en jeu dès qu'il s'agit d'inclure les personnes en situation de handicap. L'Histoire et les lois nous prouvent que des efforts ont été effectués dans ce sens ces dernières décennies, surtout en ce qui concerne l'accessibilité aux bâtiments et aux collections. Pourtant, un paramètre reste encore sous-exploité et mériterait qu'on lui accorde de l'importance : la vie culturelle. En effet, comment intégrer ces usagers particuliers dans le programme culturel, quand en 2022 certaines bibliothèques ne remplissent pas encore les critères d'accessibilité architecturale, documentaire et numérique ? Cette question sera abordée dans la suite de ce mémoire, à travers l'étude d'un handicap en particulier : celui de la déficience visuelle. Au-delà de cette impression qu'il existe une impossibilité entre la lecture et la déficience visuelle, ce choix est avant tout personnel. Quand un proche souffre d'un kératocône, une maladie dégénérative qui déforme la cornée et entraîne des baisses de la vue importantes allant jusqu'à provoquer la cécité, et que l'on travaille dans le domaine des bibliothèques, cela amène à se questionner. D'autant plus si cette personne aime la lecture, la musique, les films, la culture dans son ensemble. Voilà pourquoi nous parlerons de l'intégration des déficients visuels à la vie culturelle des bibliothèques.

Le mot « handicap » n'a pas toujours désigné la diminution de certaines capacités humaines. Son origine anglaise, hand in cap, en français « main dans le chapeau », désignait un jeu de hasard dans lequel on piochait au hasard des objets de valeurs variables dans un chapeau.<sup>1</sup> Le seul paramètre pour gagner résidait dans le hasard. Le terme a ensuite dérivé vers le domaine sportif, pour désigner la crosse à handicap, une pratique équestre qui consistait à répartir des poids sur les cavaliers

---

<sup>1</sup> *Origines et histoire du handicap : du Moyen Âge à nos jours - Fonds Handicap & Société* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.fondshs.fr/vie-quotidienne/accessibilite/origines-et-histoire-du-handicap-partie-1>.

en fonction de la force de leur monture. Cet usage sera repris dans d'autres compétitions sous des formes diverses, afin de permettre une égalisation des chances entre les participants. Cependant ce terme évolue pour désigner, vers 1924, un « désavantage, défaut ou point faible ». <sup>2</sup> C'est ainsi que naît la définition du handicap donnée par le dictionnaire le Robert : « Limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ».

Le problème de fond soulevé par ces mots nous ramène aux propos de Philippe Croizon : sortir de la norme sociétale provoque une forme d'exclusion et empêche une partie de la population d'accéder aux mêmes droits et services que les personnes dites « valides ». À l'heure où l'on prône l'acceptation des différences, inclure les personnes en situation de handicap devient un enjeu pour la société, ce qui se traduit par les différentes lois votées durant ces dernières décennies pour assurer aux personnes en situation de handicap les mêmes droits que leurs concitoyens. Dans le cadre des bibliothèques, on peut aussi qualifier ce type de public de « public empêché »<sup>3</sup>, c'est-à-dire de personnes ne pouvant se déplacer à la bibliothèque et que l'un des objectifs des bibliothèques de lecture publique est d'atteindre ou d'attirer grâce à des moyens adaptés.

Pour ce qui est du terme déficience visuelle, il est très large car il regroupe en lui tous les handicaps qui touchent la vue mais qui possèdent des degrés différents. Selon la SNOF<sup>4</sup>, le Syndicat National des Ophtalmologistes de France, la déficience visuelle exprime une insuffisance ou une absence d'image perçue par l'œil. De manière scientifique, cela correspond à une atteinte de l'œil ou des voies visuelles jusqu'au système cérébral. Il existe trois grandes catégories en ce qui concerne les personnes atteintes de déficience visuelle : les non-voyantes, les malvoyantes et celles qui font face à des baisses de la vue élevée. Du fait de ces variations dans la perte de la vision, tous les déficients visuels n'ont pas les mêmes besoins et difficultés. Il ne s'agit donc pas d'un handicap singulier mais pluriel qu'il est essentiel de garder à l'esprit dans le cadre de développement de services en faveur de ce type de public.

Enfin, la notion de vie culturelle est un autre terme clé de ce mémoire mais elle n'a pas de définition précise. Elle renvoie à l'idée de ce qui se passe autour dans la culture dans un lieu précis, ici les bibliothèques de lecture publique, et à la manière dont les dispositifs destinés à offrir cette culture évoluent constamment et ne connaissent pas d'achèvement.

La vie culturelle est en lien direct avec l'action culturelle<sup>5</sup>, née lors du développement de la lecture publique dans les années 60 et qui englobe sous son égide d'autres notions comme la médiation culturelle puis l'animation culturelle. Elle consiste à promouvoir la bibliothèque, ses collections et ses partenaires grâce

---

<sup>2</sup> CRÉTÉ, Mathias. Hand in cap : tous dans le même chapeau ? *Journal français de psychiatrie* [en ligne]. 2007, Vol. 31, n° 4, p. 11-13. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-journal-francais-de-psychiatrie-2007-4-page-11.htm>.

<sup>3</sup> *Publics empêchés* | Enssib [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/publics-empêchés#:~:text=Par%20convention%2C%20on%20appelle%20%22publics,des%20services%20%C3%A0%20leur%20destination.>

<sup>4</sup> Malvoyance et handicaps visuels. Dans : SNOF [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.snof.org/public/conseiller/malvoyance-et-handicaps-visuels>

<sup>5</sup> MOISON, Pierre. *LibGuides: Services aux publics : Action culturelle* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://enssib.libguides.com/c.php?g=675325&p=4807298>

à des propositions comme les expositions et les présentations physiques (manifestations orales ou visuelles), les pratiques amateurs (ateliers, jeux...) ou encore les festivals.

Selon Michel Melot, dans l'avant-propos de *L'action culturelle en bibliothèque*<sup>6</sup>, l'action culturelle « n'est pas, pour la bibliothèque, une fonction subsidiaire ou facultative, un supplément d'âme. C'est tout simplement la bibliothèque en action ». La vie culturelle est donc une passerelle entre un usager des bibliothèques et la culture, ce qui place cette notion dans les missions essentielles à mener au sein des bibliothèques. Cependant, ce lien entre l'usager et le savoir devient plus ténu dès qu'il est question de handicap.

Comme rappelé précédemment, le thème du handicap est un sujet régulier qui a été étudié sous de nombreux aspects. Il existe beaucoup d'études, dont certaines datent déjà des années 1980-1990, ainsi qu'une flopée de mémoires qui mettent l'accent sur l'accessibilité du point de vue architectural mais aussi de la signalétique. Ces travaux mettent également en avant l'importance de l'accès aux documents, ce qui comprend les ressources numériques, mais aussi l'accueil et les services à développer. L'importance de l'accessibilité est telle que des normes sont entrées en vigueur pour les sites informatiques et les bâtiments publics.

D'ailleurs, certaines bibliothèques proposent des guides pratiques consultables en ligne dans lesquels sont communiquées des démarches à suivre pour créer des services ou des collections accessibles aux personnes en situation de handicap, dont les déficients visuels.

Ainsi, cette problématique d'accessibilité au bâti ou au numérique restera secondaire dans les pages de ce mémoire, tout comme celle des collections, mais nous ne les gommerons pas pour autant puisque ces deux axes sont liés de près à la vie culturelle et permettent de former avec elle un environnement propice à l'inclusion.

Au vu de ces éléments, la question que nous devons nous poser est la suivante : quels sont les moyens mis en œuvre par les bibliothèques de lecture publique pour permettre une intégration des personnes déficientes visuelles à la programmation culturelle des bibliothèques de lecture publique ? Nous tenterons de répondre en trois chapitres.

Tout d'abord, nous effectuerons un état de lieux autour de la question du handicap visuel en France. Cette analyse débutera par un affinage des notions autour du handicap visuel, suivie par une présentation des acteurs qui aide à leur inclusion au sein des bibliothèques. Ce chapitre se poursuivra par un élargissement de cette problématique au niveau européen et par un rappel de l'évolution des droits des personnes en situation de handicap visuel, de l'Antiquité jusqu'à nos jours.

Dans un second chapitre, nous débiterons par un rappel du développement de l'action culturelle en bibliothèque. Puis nous nous intéresserons à la vie culturelle proposée des services dédiés aux déficients visuels à travers la programmation, la communauté d'utilisateurs et les moyens d'accueillir et de communiquer en direction de ce public. Ce chapitre se poursuivra avec un état des lieux actuel à partir d'une enquête menée dans le cadre de ce mémoire et ce qui est culturellement proposé aux déficients visuels dans des bibliothèques qui n'ont, à priori, aucun service spécialisé.

Dans le dernier chapitre, nous effectuerons des préconisations qui porteront sur

<sup>6</sup> *L'action culturelle en bibliothèque*. [S. l.] : [s. n.], [s. d.], [Consulté le 20 août 2022]. ISBN 9782765409588. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588.htm>

l'amélioration de l'inclusion, notamment aux animations et à l'importance du lien social créé par une programmation culturelle accessible. Nous nous attarderons ensuite sur les facteurs propices à la création d'un environnement favorable aux déficients visuels, surtout dans le cadre des formations et de la communication. Ces propositions seront complétées par une présentation de moyens capables de renforcer une programmation culturelle accessible aux déficients visuelles.

## PREAMBULE METHODOLOGIQUE

---

Pour obtenir des données concrètes, la méthodologie repose sur trois étapes. La première consiste à mener des entretiens exploratoires avec des bibliothèques qui ont créé un service en faveur des déficients visuels. Ces entretiens serviront à comprendre les dispositifs mis en place en France pour intégrer les usagers avec un handicap visuel à la vie culturelle des bibliothèques quand celles-ci incluent cette problématique à leur politique d'établissement. Ils serviront aussi de point de comparaison avec les entretiens qui seront menés dans la troisième et dernière partie de cette méthodologie, afin d'avoir une idée précise de ce que propose une bibliothèque avec un service dédié aux usagers avec un handicap visuel en termes d'intégration culturelle.

La seconde étape consiste en un questionnaire d'un peu plus d'une quinzaine de questions, divisées selon quatre grands axes : la fréquentation des bibliothèques par les déficients visuels, les animations culturelles, les partenaires et associations et la communication. Il a été transmis auprès de professionnels des bibliothèques via la liste de diffusion *Bibliothèques accessibles* du ministère de la Culture et envoyé à des bibliothèques situées dans des villes de taille grande à moyenne. Les réponses à ce questionnaire, moins approfondies que celles d'un entretien mais avec un nombre de participants plus importants, seront utiles pour dégager des pistes sur les moteurs et les freins à propos de la vie culturelle en faveur des déficients visuels dans les bibliothèques de lecture publique.

Enfin, des entretiens passés avec d'autres bibliothèques qui ne possèdent pas de service spécifique pour les déficients visuels, permettront afin de savoir si des actions culturelles capables d'intégrer les publics avec un handicap visuel existent tout de même et comment ces bibliothèques, à priori non-spécialistes face à des usagers en situation de handicap visuel, se positionnent face à eux.

# CHAPITRE 1 : HANDICAP VISUEL ET BIBLIOTHEQUES : DEFINITIONS, ACTEURS ET HISTOIRE

---

L'accueil des déficients visuels en bibliothèque, sans parler de programmation culturelle pour le moment, a vu le jour après des siècles d'Histoire, d'innovations et de lois afin d'inclure cette catégorie de la population en situation de handicap aux « valides ». Ce premier chapitre propose donc une présentation des grandes catégories de déficience visuelle, ainsi que les soutiens qui sont apportés pour leur inclusion au sein des bibliothèques, suivie par une courte étude de ce qui existe en termes d'inclusion culturelle pour ces usagers au niveau des bibliothèques européennes. Ce tour d'horizon se conclura par un rappel historique et législatif à propos de l'intégration des déficients visuels à la société et de leur accès à la Culture.

## 1.1 UNE PLURALITE DES HANDICAPS VISUELS POUR UNE DIVERSITE DES PUBLICS

La déficience visuelle est un terme qui porte en lui une pluralité de handicaps. En effet, le Syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF) définit cinq stades de déficiences visuelles allant de la cécité absolue à la déficience moyenne, en reprenant les critères établis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ces divers degrés de la dégradation de la vue impliquent des besoins différents pour ceux qui vivent avec au quotidien. Il faut se souvenir que la vue est le sens le plus utilisé, à 80%. Par conséquent, sa dégradation entraîne une modification des habitudes de vie et des gestes quotidiens dont il faut avoir conscience. Par exemple, les déplacements, en ville ou dans des lieux inconnus, se complexifient selon le degré de handicap visuel. Les obstacles (rebords, irrégularités du sol, passages piétons, etc.) sont nombreux et sources de danger pour les déficients visuels les plus sévères. Même pour les déficients visuels légers, ce handicap représente une difficulté au quotidien, surtout dans le domaine de la lecture.

Rappelons quelques chiffres, donnés par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistique (Drees), la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAAF)<sup>7</sup> et la Ligue Braille<sup>8</sup>. Tout d'abord, environ 26% de la population française a un handicap au sens large. Parmi eux, c'est près de 1,7 million de personnes qui sont atteintes de déficience visuelle. 207 000 sont aveugles et malvoyants profonds et 932 000 malvoyants moyens.

Ajoutons à cela trois autres données importantes apportées par le ministère de

---

<sup>7</sup> Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la FAAF est basée à Paris et agit pour l'accès à la citoyenneté des déficients visuels. Ses efforts se concentrent sur l'éducation, l'autonomie, la recherche et les plaidoyers en faveur des mêmes droits pour tous. [Consulté le 17/08/2022] (Présentation disponible à l'adresse suivante : <https://aveuglesdefrance.org/la-federation/presentation/>)

<sup>8</sup> Fondée en 1922, cette association belge a quatre missions principales : aider les personnes aveugles et malvoyantes, soutenir la recherche scientifique, prévenir et sensibiliser, gérer et contrôler les fonds dédiés ou légués. [Consulté le 17/08/2022] (Présentation disponible à l'adresse suivante : <https://www.braille.be/fr/a-propos-de-nous/la-ligue-braille/fondation-pour-les-aveugles>)

l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (OCIRP)<sup>9</sup> : 85% des personnes handicapées le deviennent après l'âge de 15 ans et 80% des handicaps sont invisibles. Le nombre de personnes avec un handicap visuel tend à croître avec le vieillissement de la population et devrait même tripler d'ici à 2050, selon l'OMS (Organisation mondiale de la Santé)<sup>10</sup>.

Malgré cette hausse qui se profile, l'accessibilité est encore au cœur du débat. Toujours selon la FAAF, il se trouve que 10% des sites internet et 6% des livres sont accessibles aux personnes malvoyantes<sup>11</sup>.

Tous ces chiffres cachent des publics avec des stades de déficiences visuelles et des pratiques différentes, des publics auxquels il faut s'adapter pour aller vers leur inclusion au sein des bibliothèques.

### 1.1.1 Les personnes non-voyantes

Les personnes non-voyantes sont regroupées dans l'appellation « cécité absolue » de la SNOF, c'est-à-dire que leur déficience visuelle correspond à l'absence de la perception de la lumière. La fédération des aveugles de France donne également la définition suivante : « Sont considérées comme personnes aveugles celles dont l'acuité visuelle du meilleur œil après correction est inférieure à 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 10° pour chaque œil ». L'OMS, qui catégorise la déficience visuelle en cinq paliers, fait entrer la déficience profonde (catégorie III), la déficience presque totale (catégorie IV) et la déficience totale (catégorie V) sous l'appellation de cécité.

Ainsi, les non-voyants ont une perception de leur environnement différente. Canne blanche et tracés podotactiles ou chien-guide et aide humaine, les déplacements et l'accessibilité représentent des défis au quotidien. Cependant, les habitudes des personnes non-voyantes sont diversifiées car tout dépend de l'origine de l'apparition de leur déficience. Selon le travail de Bachelor *Bibliothèques et publics empêchés : État des lieux et actions concrètes pour la Bibliothèque Forum Meyrin*, réalisé en 2012 par Rébecca Aeberli, Fabiano Fiero et Melissa Paez, « Les personnes aveugles tardives ou avec un reste de perception visuelle s'appuient sur des références visuelles acquises et apprécient la parole. Pour les aveugles de naissance, le braille et le toucher sont indispensables ». Cette réflexion illustre les profondes différences qui existent sous le terme générique de « déficience visuelle » et la diversité des ressources nécessaires pour satisfaire les besoins de chacun, en particulier dans le cadre de la cécité. Selon l'Association Valentin Haüy<sup>12</sup>, seuls 10% des aveugles lisent le braille, soit moins de 10 000 personnes en

---

<sup>9</sup> L'OCIRP existe depuis plus de 50 ans et propose des protections durables aux salariés et à leurs familles, par exemple dans le cadre d'un handicap. [Consulté le 17/08/2022] (Présentation disponible à l'adresse suivante : <https://ocirp.fr/locirp/connaitre-locirp>)

<sup>10</sup> Trois fois plus de personnes aveugles et malvoyantes en 2050. Dans : *Ligue Braille* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.braille.be/fr/a-propos-de-nous/actualites/2017/12/trois-fois-plus-de-personnes-aveugles-et-malvoyantes-en-2050>

<sup>11</sup> *Quelques chiffres sur la déficience visuelle* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://aveuglesdefrance.org/quelques-chiffres-sur-la-deficience-visuelle/>

<sup>12</sup> HANDICAP.FR. Seulement 10% à 15% des aveugles lisent le braille. Dans : *Handicap.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://informations.handicap.fr/a--2732.php>

France. Cette donnée est à croiser avec une autre : les livres en braille sont volumineux. Pour exemple, un volume de Harry Potter représente environ dix volumes en braille.

De plus, ce type de public est parfois complexe à attirer en bibliothèque, pour des raisons inhérentes au handicap visuel. Tout d'abord, préparer une visite de la bibliothèque lui demande un effort plus considérable que pour une personne valide, surtout si le lieu dans lequel il se rend n'est pas adapté en termes d'accessibilité architecturale et de signalétique. Ensuite, il n'est pas assuré de trouver de quoi satisfaire ses besoins culturels.

Reprenons l'exemple des livres en braille que les aveugles, surtout de naissance, sont susceptibles de consulter malgré le faible taux de braillistes. Ils sont présents dans très peu de bibliothèques et en quantité minime, ce qui peut causer de la frustration, surtout quand une bibliothèque promet un fonds adapté aux déficients visuels lors de son ouverture et ne met à disposition qu'une poignée d'ouvrages en braille.

Bien que ce handicap soit considéré comme lourd et repérable par de nombreux indices, il ne faut pas négliger la large proportion de déficients visuels malvoyants et discrète.

### 1.1.2 Les personnes malvoyantes

Les personnes malvoyantes sont une catégorie du handicap visuel elle-même très diversifiée, selon le degré de déficience visuelle. Une personne est considérée comme malvoyante quand, avec toutes les corrections possibles, son acuité visuelle est comprise entre 4/10 et 1/10 ou si son champ visuel est compris entre 10 et 20°.

L'Union européenne des aveugles propose aussi la définition suivante : « Une personne malvoyante est une personne dont la déficience visuelle entraîne une incapacité dans l'exécution d'une ou plusieurs des activités suivantes : lecture et écriture (vision de près), activités de la vie quotidienne (vision à moyenne distance), communication (vision de près et à moyenne distance), appréhension de l'espace et déplacements (vision de loin), poursuite d'une activité exigeant le maintien prolongé de l'attention visuelle ».

Les malvoyants ont donc une vision assez basse pour perturber des activités du quotidien. Même s'ils perçoivent la lumière, et donc les contrastes de ce qui les entoure, ils rencontrent souvent des difficultés pour appréhender l'espace, ce qui entraîne une complication de leurs déplacements.<sup>13</sup> Se concentrer trop longtemps sur une activité visuelle peut aussi provoquer une fatigue oculaire, voire des douleurs.

Contrairement aux personnes non-voyantes, le handicap des malvoyants est souvent moins repérable car il n'existe aucun « indice » pour signaler leur déficience. De plus, les malvoyants ont tendance à dissimuler leur handicap, comme l'explique la psychologue Hélène Chaumet : « Face au dilemme de dire ou ne pas dire ce dont elles sont atteintes, les personnes malvoyantes, avec la préoccupation d'être « comme les autres », ont tendance à cacher leur problème

---

<sup>13</sup> Rebecca Aeberli, Fabiano Fiero & Melissa Paez. *Bibliothèques et publics empêchés : État des lieux et actions concrètes pour la Bibliothèque Forum Meyrin*, Juillet 2012, p. 9-10.

visuel et passent souvent pour des affabulatrices. »<sup>14</sup>.

Dans ce contexte, ce public peut donc s'avérer difficile à repérer en bibliothèque et donc à guider vers les ressources appropriées.

Cependant, ce public a besoin d'accéder aux mêmes services que les autres usagers et ce peu importe le degré de déficience visuelle.

### 1.1.3 Les personnes qui font face à des baisses de la vue élevées

La dernière catégorie de déficience visuelle concerne avant tout les personnes âgées mais aussi des personnes qui ont expérimenté une forte baisse de la vue suite à un accident, à une maladie ou à une opération. On parle ici d'individus avec une vue correcte qui s'est dégradée au point de leur créer des difficultés dans la vie quotidienne qu'ils ne rencontraient pas auparavant.

Avec l'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population, le nombre de personnes âgées en France va s'accroître. Selon le bilan démographique de 2021 effectué par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)<sup>15</sup>, « L'espérance de vie à la naissance s'établit à 85,4 ans pour les femmes et à 79,3 ans pour les hommes » et « Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 21,0 % des personnes en France ont 65 ans ou plus et 9,8 % ont 75 ans ou plus ». Dans le rapport mondial sur la vision effectué en 2019 par l'OMS, 80% des personnes atteintes de déficience visuelle (aveugles ou malvoyantes) dans le monde ont 50 ans et plus, ce qui signifie environ 1,2 million de personnes âgées malvoyantes en France.

Les raisons de cette baisse sont avant tout le vieillissement oculaire mais aussi diverses maladies qui peuvent, si elles ne sont pas soignées, dégrader la vision.

Parmi elles, on retrouve entre autres la cataracte <sup>16</sup> (qui se traduit par une opacité de la vision), le glaucome <sup>17</sup> (qui entraîne une perte de la vision périphérique avant de progresser vers le centre de l'œil) ou encore la DMLA <sup>18</sup> (dégénérescence maculaire liée à l'âge) (qui affecte la vision centrale).

Il est à noter que les maladies de l'œil ne sont pas liées qu'à l'âge et que des personnes plus jeunes peuvent être atteintes. Les troubles de la vision ont un risque de survenir à cause d'autres maladies comme le diabète ou encore par le biais de gènes héréditaires dans le cas du kératocône.

Ainsi, des personnes dites « valides » deviennent malvoyantes, voire aveugles si certaines maladies ne sont pas traitées à temps. Ce changement implique de réapprendre certains aspects de la vie et perturbe tout ce qui a trait à la lecture.

---

<sup>14</sup> CHAUMET, Hélène. Malvoyants : les mal vus du handicap invisible. *Le Carnet PSY* [en ligne]. Février 2022, Vol. 249, n° 1, p. 32-35. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2022-1-page-32.htm>

<sup>15</sup> *Bilan démographique 2021 - Insee Première - 1889* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6024136>

<sup>16</sup> Cataracte. Dans : *Ligue Braille* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.braille.be/fr/documentation/pathologies-visuelles/cataracte>

<sup>17</sup> Glaucome. Dans : *Ligue Braille* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.braille.be/fr/documentation/pathologies-visuelles/glaucome>

<sup>18</sup> Dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Dans : *Ligue Braille* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.braille.be/fr/documentation/pathologies-visuelles/dmla>

Du fait de ces facteurs multiples et des prévisions sur l'augmentation de la déficience visuelle dans les décennies à venir, le développement de l'accessibilité en direction des personnes avec un handicap visuel a toute son importance. L'évolution des droits et de l'accès à la vie citoyenne a cependant beaucoup évolué au cours des siècles, jusqu'à atteindre le niveau de questionnement au cœur duquel sont actuellement plongés les bibliothèques de lecture publique.

## 1.2 LES ACTEURS QUI S'EMPLOIENT A ACCENTUER CETTE INCLUSION ET LEUR ROLE FACE AUX BIBLIOTHEQUES

L'inclusion des déficients visuels aux bibliothèques est facilitée par de nombreux acteurs qui agissent à différents niveaux (national, communal...). Ils apportent des aides (en termes de budgets, d'acquisition de compétences, de mise en réseau des services, etc...) afin de créer un environnement adapté aux usagers en situation de déficience visuelle.

### 1.2.1 L'État

Tous ces efforts pour l'intégration des déficients visuels sont portés par différents acteurs. Le premier d'entre eux est bien entendu l'État. Hors de son implication pour promulguer des lois et signer des traités qui facilitent l'accès à la lecture pour ceux qui ne peuvent pas y avoir accès du fait d'un handicap, il accorde des aides financières et encourage les services publics à s'ouvrir à ce type de public.

Le Service du Livre et de la lecture<sup>19</sup>, rattaché à la Direction générale des médias et des industries culturelles, au sein du ministère de la Culture est en charge du suivi et de l'accompagnement des bibliothèques de lecture publique (municipales, intercommunales, départementales), et apporte des soutiens financiers aux bibliothèques de lecture publique via le concours particulier « bibliothèques » de la DGD<sup>20</sup> (dotation générale de décentralisation). La DGD peut financer des travaux pour améliorer l'accessibilité des bibliothèques. Cette aide finance tout ce qui est matériel, du bâti jusqu'aux collections en passant par les services, physiques ou numériques. Les aides au Développement de la lecture pour les publics empêchés du CNL<sup>21</sup> (Centre National du livre) permettent la mise en place de projets en faveur des publics empêchés : acquisition de collections, achat de matériels, mise en place d'action de médiation. Ces subventions peuvent aussi bénéficier à des associations qui œuvrent pour l'accès aux livres et à la lecture pour les publics empêchés de lire en raison d'un handicap.

À la lumière de ces financements, il apparaît qu'ils se concentrent sur les deux

<sup>19</sup> *Service du Livre et de la Lecture* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture>

<sup>20</sup> *Dotation générale de décentralisation (DGD)* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-subventions-et-aides/Dotation-generale-de-decentralisation-DGD>

<sup>21</sup> *Aides au développement de la lecture auprès de publics spécifiques* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Actualites-Culture-et-Handicap/Aides-au-developpement-de-la-lecture-aupres-de-publics-specifiques>

axes exigés depuis des années dans le réseau des bibliothèques de lecture publique : le bâti, les collections mais aussi sur les services. Ces derniers sont autant numériques que physiques comme le prêt de documents, l'accompagnement des usagers, la formation, la programmation culturelle, la mise en place ou la refonte d'un portail documentaire, etc. Cependant, elles ne sont pas à négliger car une programmation culturelle en faveur des déficients visuels peut difficilement voir le jour si la bibliothèque ne peut pas accueillir ce public à la fois physiquement et intellectuellement. L'État sert donc d'impulsion dans ce domaine, de première marche pour permettre de bâtir une politique culturelle d'inclusion.

### 1.2.2 Les associations

Les associations jouent aussi un rôle essentiel dans l'intégration des déficients visuels aux bibliothèques. En France, 140 organismes sont agréés pour produire et diffuser des documents adaptés<sup>22</sup>. La plus célèbre est l'Association Valentin Haüy, reconnue au niveau national, qui possède par ailleurs sa propre médiathèque dédiée aux déficients visuels. En plus de chercher à faciliter l'accès à l'écrit, l'association a pour but de « renforcer ses actions autour de l'accessibilité physique et numérique, de l'inclusion sociale et de l'accès à la culture et aux loisirs pour les personnes aveugles ou malvoyantes ».

En 2014-2015, son opération « Daisy dans vos bibliothèques » proposait un partenariat entre les bibliothèques territoriales et la médiathèque de l'association. Son objectif était de donner accès à sa plateforme audio (Éole) mais aussi de fournir des livres audio en format Daisy, ainsi que deux appareils de lecture. Aujourd'hui des partenariats pour bénéficier de ce matériel et de l'accès à cette plateforme existent toujours. Selon les chiffres de 2020<sup>23</sup>, plus de 250 bibliothèques de lecture publique sont des partenaires de la médiathèque Valentin Haüy (Paris). Bien que cela ne soit pas, à priori, en lien direct avec la vie culturelle, cela constitue un premier pas à effectuer vers les publics en situation de handicap visuel.

Dans un domaine plus informatique, l'Union nationale des aveugles et déficients visuels (UNADEV) propose du prêt de matériel spécialisé pour les déficients visuels aux bibliothèques<sup>24</sup>, ce qui favorise l'accessibilité à l'information et à la culture.

D'autres organismes sont spécialisés dans les actions culturelles, ou se diversifient pour englober ce champ, et nouent volontiers des partenariats avec les bibliothèques pour intervenir lors d'un événement. Par exemple, des bénévoles de la bibliothèque sonore d'Aix-en-Provence viennent animer un club de lecture. Il est aussi possible de citer Artesens dont l'objectif est de mettre les déficients visuels en relation avec les œuvres d'art par le toucher. Le champ d'action des associations est varié (propositions de jeux adaptés, expositions tactiles,

---

<sup>22</sup> *Organismes habilités* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-politiques-de-soutien-a-l-economie-du-livre/L-exception-au-droit-d-auteur-en-faveur-des-personnes-handicapees/FListe-des-organismes-beneficiant-de-l-exception-handicap-au-droit-d-auteur>

<sup>23</sup> Chiffres clés de l'année 2020. Dans : *association Valentin Haüy* [en ligne]. 19 juin 2018. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.avh.asso.fr/fr/lassociation/presentation/chiffres-cles>

<sup>24</sup> L'UNADEV équipe les médiathèques en matériel adapté. Dans : <https://www.unadev.com> [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.unadev.com/lunadev-equipe-les-mediathèques-en-matériel-adapté/>

organisation de débats...) et devient, pour les professionnels des bibliothèques, un moyen efficace d'ouvrir leurs animations culturelles aux handicapés visuels.

### 1.2.3 Les tutelles des bibliothèques de lecture publique

En bibliothéconomie, les tutelles sont à trois échelles selon les bibliothèques administrées : l'État, les collectivités territoriales et le secteur privé. Les bibliothèques de lecture publique relèvent des tutelles de la collectivité territoriale et plus précisément de la commune dans laquelle elles sont implantées. Le ministère de la Culture et de la Communication offre un soutien de l'État aux bibliothèques de lecture publique via le Service Livre et Lecture, chargé de la distribution des enveloppes budgétaires, mais aussi de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui se charge de mettre à disposition des subventions pour des projets développés par des communes<sup>25</sup>.

En plus de ces financements de l'État, les bibliothèques de lecture publique sont placées sous la tutelle des communes et donc des élus. Les élus sont en réalité des acteurs majeurs dans l'accès aux animations culturelles pour les déficients visuels. En plus des subventions de l'État et des nombreuses associations qui se mobilisent en faveur des handicapés visuels, ce sont les élus qui accordent les budgets de fonctionnement (charges de personnel, budgets d'acquisition, maintenance du bâti et des services, etc.) et qui se chargent de définir les missions en se coordonnant avec les bibliothèques sous leur tutelle, par exemple dans le cadre du projet de service.

Ainsi, les bibliothèques de lecture publique doivent justifier leurs actions auprès des élus et cela concerne aussi les problématiques relatives au handicap et à l'accessibilité.

Les élus, et les tutelles de manière plus globale, sont rarement sensibilisés à un seul type de handicap et, comme la loi handicap de 2005 fait de la prise en compte des besoins des personnes handicapées une obligation légale, les actions menées en faveur des publics en situation de handicap rencontrent rarement des oppositions. Comme le souligne Claire Bonello dans son article *Accessibilité et handicap en bibliothèque* : « [...] la bibliothèque, en tant que décor où se joue une relation duelle de partage et d'individualisme, trouve dans l'accueil des publics handicapés un moyen de légitimation vis-à-vis de sa tutelle et du corps social »<sup>26</sup>.

L'intégration devient alors un levier pour démontrer le rôle essentiel des bibliothèques auprès des publics en situation de handicap.

La préparation d'un argumentaire pour défendre l'importance de la culture aux personnes handicapées face à des élus moins sensibilisés que d'autres peut passer par la présentation de documents déjà rédigés et synthétiques dédiés aux professionnels du monde du livre et aux tutelles, comme *Accueillir en bibliothèque les personnes empêchées de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap. Vademecum relatif à la mise en œuvre de « l'exception handicap »* dans les

---

<sup>25</sup> Les tutelles des bibliothèques. Dans : *Bibliothéconomie* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://bibliotheconomie.jimdofree.com/panorama-des-bibliothèques/tutelles-des-bibliothèques/>

<sup>26</sup> BONELLO, Claire. *Accessibilité et handicap en bibliothèque* [en ligne]. 1 janvier 2009. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0034-006>

*bibliothèques publiques*. Ces ressources constituent des sources d'information précises et des appuis précieux pour défendre un projet face aux tutelles.

### 1.2.4 Le mécénat

À priori plus rare ou moins intuitif, le mécénat est aussi une source de financement pour les bibliothèques publiques désireuses de créer un projet culturel accessible aux déficients visuels. Des organismes proposent de financer des projets en lien avec la cause du handicap.

Le fonds de dotation Handicap et Société entre dans cette dynamique et subventionne « des projets se déroulant en France et dans les DOM-TOM et peut ainsi financer des actions menées par les bibliothèques publiques. », selon les informations fournies par la Bibliothèque Publique d'Information (BPI)<sup>27</sup>. Voici deux exemples de projets soutenus qui n'impliquent pas des bibliothèques mais qui restent dans le domaine de l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap : des ateliers de création entre jeunes comédiens et jeunes atteints de troubles psychiques ou encore des expositions tactiles dans les musées de Paris. Le mécénat peut aussi se faire en nature, ce qui consiste à « donner ou à mettre à disposition des biens au profit d'un projet d'intérêt général »<sup>28</sup>.

Le mécénat, au-delà des entreprises, se développe aussi sous la forme du *crowdfunding*, autrement dit le financement participatif des particuliers. Certaines bibliothèques, aussi bien de lecture publique qu'universitaire, ont déjà fait l'expérience de ce type de financement pour réaliser certains projets. Il est possible de citer le projet « Prix Facile à lire Bretagne 2017 »<sup>29</sup> ou encore le mécénat obtenu par les bibliothèques de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines pour assurer leurs acquisitions<sup>30</sup>. Tous ces projets ne sont pas obligatoirement en lien avec la culture et la déficience visuelle mais tout est envisageable et dépend de la volonté de la bibliothèque, ainsi que du projet qu'elle souhaite défendre. Une plateforme de financement participatif dédiée aux projets culturels, Proarti<sup>31</sup>, pour ne citer qu'elle, permet de créer des pages de collecte. Ce nouveau type de financement culturel impose d'être créatif et de se consacrer à une bonne communication pour expliquer le projet et le rendre intéressant à de potentiels donateurs mais il peut aussi permettre de créer des événements plus ambitieux.

---

<sup>27</sup> HANDICAP, Service lecture et. *Le Fonds Handicap et Société* [en ligne]. Décembre 2021. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/le-fonds-handicap-et-societe/>

<sup>28</sup> *Mécène : quand les entreprises financent des projets - les-aides.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://les-aides.fr/actualites/c48/mecene-quand-les-entreprises-financent-des-projets.html>

<sup>29</sup> SARNOWSKI, Françoise. Le Prix Facile à lire Bretagne 2017, un projet solidaire et coopératif. Dans : *Accessibib ABF* [en ligne]. 13 décembre 2016. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://accessibibabf.wordpress.com/2016/12/13/le-prix-facile-a-lire-bretagne-2017-un-projet-solidaire-et-cooperatif/>

<sup>30</sup> WATRIN, Nathalie. *BU cherche généreux mécène...* [en ligne]. 1 janvier 2016. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-08-0044-005>

<sup>31</sup> PROARTI. *Qui est proarti*. Dans : *proarti* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.proarti.fr>

## 1.2.5 Les bibliothèques

### 1.2.5.1 Les bibliothèques départementales

Les bibliothèques départementales peuvent jouer le rôle de soutien auprès des bibliothèques de leur réseau dans le cadre de l'accessibilité des usagers handicapés aux bibliothèques, comme stipulé dans les circulaires du 17 juillet 1978<sup>32</sup> et du 1<sup>er</sup> août 1985<sup>33</sup>. La loi bibliothèque de décembre 2021<sup>34</sup> renforce ces obligations de soutiens des bibliothèques départementales auprès de l'ensemble des bibliothèques de lecture publique.

Ces textes fixent dans les missions des bibliothèques départementales la desserte (documentaire) des publics spécifiques, dont ceux en situation de handicap.

Il est souvent question de circulations de documents adaptés mais cela peut aussi s'étendre au matériel (avec le prêt de lecteur DAISY) ou encore aux partenariats, par exemple avec l'association Valentin Haüy pour donner accès à la plateforme EOLE<sup>35</sup> afin de télécharger des livres DAISY.

Au-delà de cette mise à disposition de collections, les bibliothèques départementales jouent aussi un rôle d'aide documentaire : elles peuvent rediriger vers des sources qui traitent de la question du handicap, visuel ou autre, afin d'affiner les connaissances de bibliothécaires désireux de créer un service plus complet orienté vers ce public.

Les bibliothèques départementales produisent aussi leur propre documentation sur la question, sous la forme de guides ou de fiches pratiques, tel que le KAB (Kit Accessibilité en bibliothèque) de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine<sup>36</sup>.

Le soutien des bibliothèques départementales peut aussi s'étendre aux animations et à la vie culturelle des établissements de lecture publique, sous des formes aussi variées qu'il existe de manifestations culturelles.

Au-delà de l'accès aux documents, les bibliothèques départementales proposent des formations (webinaires, cycles...) autour du handicap sur des thématiques diverses : l'accessibilité, l'accueil, la médiation... Du fait de la connaissance de leur territoire d'implantation, les bibliothèques départementales connaissent les structures (culturelles ou non) susceptibles de nouer des partenariats avec les bibliothèques dans le cadre de projets autour de la question du handicap. Les bibliothèques départementales peuvent aussi prêter des documents adaptés afin de constituer des fonds tournants ou des malles thématiques.

Du fait de leurs propositions, les bibliothèques départementales se positionnent

---

<sup>32</sup> Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 [En ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000339241/>

<sup>33</sup> Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1<sup>er</sup> août 1985. Dans : ABD [en ligne]. 28 décembre 2020. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abd-asso.org/histoire-des-bdp/circulaire-dll-6-n85-47-du-1er-aout-1985/>

<sup>34</sup> Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 [En ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000043635120/>

<sup>35</sup> *Bienvenue sur Éole | Éole, un service de la Médiathèque Valentin Haüy* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://eole.avh.asso.fr/>

<sup>36</sup> Le KAB : Kit Accessibilité pour plus d'inclusion en bibliothèque. Dans : *Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://mediatheque.illevilaine.fr/s-informer/boite-a-outils/accueil-et-publics/1183-le-kab-kit-accessibilite-pour-plus-d-inclusion-en-bibliotheque>

comme des « centres d'informations » autour des problématiques liées au handicap et sont des sources précieuses pour les bibliothèques qui souhaitent construire des services adaptés ou les renforcer.

### 1.2.5.2 Les bibliothèques municipales

Les déficients visuels d'entrer au contact de la culture par le biais des bibliothèques de lecture publique mais cette ouverture est encore récente en France et se démocratise sur le territoire avec un certain retard par rapport à des pays comme les États-Unis.<sup>37</sup>

La mise à disposition de documents adaptés s'avère être l'un des aspects de l'intégration des déficients visuels qui a connu un progrès notable ces dernières années, notamment grâce à la loi handicap de 2005<sup>38</sup>, même si certaines bibliothèques proposent encore trop peu de ressources aux usagers souffrant d'un handicap visuel.

L'émergence des pôles « lire autrement » témoigne du souci des bibliothèques à accueillir ce public trop longtemps laissé à l'écart grâce à des collections en large vision, des livres audio ou des livres au format Daisy. Certaines bibliothèques proposent aussi un fonds en braille mais les nouveaux services accessibles aux déficients visuels créés dans les bibliothèques de lecture publique font de plus en plus l'impasse sur ce fonds spécifique.

En effet, le braille n'est plus lu ni appris par une majorité des déficients visuels. La technologie du livre audio a supplanté les ouvrages en braille, volumineux et complexe à transporter. Par manque de place, de moyens ou de demandes, les bibliothèques municipales font souvent l'impasse sur ce type de document. Cependant, cela ne signifie pas que les bibliothèques de lecture publique ne prennent pas en compte les besoins des usagers demandeurs de documents en braille. La bibliothèque José Cabanis, à Toulouse, possède un système d'envoi de mallettes qui contiennent des documents en braille. D'autres bibliothèques proposent également ce service : les bibliothèques d'Antony, de Bordeaux et certaines médiathèques départementales... Les mallettes sont expédiées vers d'autres médiathèques pour les approvisionner en documents selon les demandes de leurs usagers. Cette ouverture du fonds permet une diffusion des documents et la mise en place de « partenariats » entre les bibliothèques.

Le partage ne s'arrête pas là puisque certaines bibliothèques, surtout les établissements qui ont développé des services spécialisés depuis plusieurs années, servent de référence aux bibliothèques désireuses de s'ouvrir aux déficients visuels. Le rôle social de la bibliothèque prend tout son sens dans ce contexte, lorsque des établissements échangent informations et compétences pour bâtir des services qualitatifs en direction de publics empêchés comme les déficients visuels. Ainsi, d'une bibliothèque à une autre, le réseau d'établissements de lecture publique équipés pour l'accueil des déficients visuels se densifie et peut gagner en expérience grâce à une entraide entre les professionnels.

---

<sup>37</sup> ROBIN, Marie-Cécile. *Accueil des non et mal-voyants dans les bibliothèques* [en ligne]. 1 janvier 1990. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1990-06-0366-003>

<sup>38</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 [En ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647#:~:text=%C2%AB%20Toute%20personne%20handicap%C3%A9e%20a%20droit,plein%20exercice%20de%20sa%20citoyennet%C3%A9>

L'un des objectifs des regroupements de bibliothèques au sein d'un territoire est la réduction des inégalités. Du fait du travail commun mené par ces établissements autour d'une partie de leurs activités, créer et reproduire des schémas inclusifs au sein des établissements sont des actions qui se retrouvent facilitées. La circulation des documents joue aussi un rôle dans cet accès à la culture pour les déficients visuels. Les navettes ou le portage à domicile sont des dispositifs qui permettent de mettre en relation les publics handicapés avec les bibliothèques et de construire un premier lien social et de confiance. Les bibliothèques ont une force de communication d'autant plus importante si elles fonctionnent en réseau.<sup>39</sup> La communication et la sensibilisation autour du handicap sont des actions centrales afin de mobiliser et d'informer les professionnels des bibliothèques. Une action produite en faveur des usagers déficients visuels dans une bibliothèque peut ainsi être reconduite dans un autre établissement du réseau, tout en bénéficiant de conseils et de retours pour l'améliorer. De même, une série de manifestations culturelles peuvent s'organiser dans les diverses bibliothèques d'un même réseau autour d'une thématique et cette puissance dans la mise en commun d'un projet culturel peut donner une grande visibilité à des actions inclusives et motiver des publics empêchés à fréquenter les bibliothèques à l'occasion de ces temps forts. Cela est d'autant plus vrai pour les déficients visuels qui préféreront se déplacer dans une bibliothèque proche de leur lieu d'habitation pour participer à une activité culturelle. Une même thématique déclinée en plusieurs types de manifestations culturelles permet aux publics, handicapés ou non, de participer à un ou plusieurs de ces événements sans se sentir exclus.

### 1.3 LA PLACE DES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES DANS L'EUROPE DU POINT DE VUE DE L'INCLUSION

Malgré ses efforts, il apparaît que la France est encore en retard en ce qui concerne l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les bibliothèques. Il est indéniable que des progrès ont été effectués avec l'apparition des pôles « lire autrement », la création de postes de référent handicap ou encore la dotation en matériel informatique adapté. Cela suffit-il à placer la France à égalité avec d'autres pays européens considérés comme pionniers dans la prise en considération des publics en situation de handicap au sein des bibliothèques ?

Lorsque l'on parle de bibliothèques en avance sur cette question, des pays européens comme la Suède viennent en tête. En effet, l'attention portée aux usagers déficients visuels grâce aux collections présentes dans chaque bibliothèque est à souligner mais cela s'applique-t-il aux animations culturelles ? La question est complexe car cet enjeu n'est pas entouré d'autant d'importance que l'accès à la culture écrite et que chaque bibliothèque est libre de mener sa programmation selon sa politique culturelle.

Une attention particulière sera donc portée à toutes les actions qui ont eu pour but de favoriser le développement de la culture en bibliothèque en faveur des usagers déficients visuels et aux résultats globaux de ces dernières.

---

<sup>39</sup> DEBRION, Philippe. *Intercommunalité et bibliothèques* [en ligne]. 1 janvier 2001. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0060-009>

### 1.3.1 Des démarches européennes collectives

Avant de songer à confronter les bibliothèques françaises et leurs consœurs européennes, il est intéressant de rappeler qu'il existe des lois et des organismes au niveau européen qui ont pour objectif de travailler sur la question du handicap pour améliorer la qualité de vie des personnes concernées. Ainsi, la comparaison est ici synonyme de coopération.

Le 13 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la convention relative aux droits des personnes handicapées.<sup>40</sup> Cette convention a pour but de donner autant de droits aux personnes handicapées qu'aux personnes « valides », sur un principe de respect et de non-discrimination.

Cette convention s'est accompagnée d'objectifs concrets rappelés par Damjan TATIC dans un rapport européen<sup>41</sup>:

- S'assurer que les personnes en situation de handicap peuvent participer aux activités culturelles, récréatives, de plaisir, sportives, spirituelles et sociales, à la fois comme observatrices et comme actrices.

- Travailler pour s'assurer que les personnes en situation de handicap puissent développer et utiliser leur potentiel créatif, athlétique, artistique, spirituel et intellectuel pour leur propre bénéfice ou celui de leurs communautés.

Les pays européens ont mis en place le plan d'action handicap 2006-2015 du Conseil de l'Europe, le 5 avril 2006. Cette convention et ce plan d'action, achevé depuis maintenant sept ans, témoignent de la place centrale que joue l'inclusion des personnes handicapées aux activités de la vie de tous les jours, dont les activités culturelles.

Pour faire suite à ce plan, les institutions culturelles de chaque pays, dont les bibliothèques, ont tenté de répondre aux attentes de l'Europe et d'ouvrir les lieux de culture aux personnes en situation de handicap, dont les déficients visuels. L'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) a créé deux sections, Library Services to People with Special Needs (LSN)<sup>42</sup> et Library Development Programme (LPD)<sup>43</sup>, qui travaillent sur les questions d'accessibilité à un niveau international.

IFLA LSN permet des échanges d'avis et d'expériences entre les professionnels des bibliothèques autour des publics empêchés et/ou handicapés. Cette branche de l'IFLA rédige aussi des guides ou conduit des enquêtes pour déterminer les besoins des publics empêchés et offrir des pistes de réflexions aux bibliothèques de lecture publique.

En ce qui concerne les publics en difficultés face à la lecture, un autre sous-groupe de l'IFLA, IFLA LPD, se charge des problématiques d'accessibilité aux ressources imprimées pour tous ceux qui rencontrent des difficultés de lecture, dont les

---

<sup>40</sup> DROITS, DDD Défenseur des, JEGU, Fabienne, ESTRADÉ, Julia et DÉFENSEUR DES DROITS, DDD. *La Convention relative aux droits des personnes handicapées. Comprendre et mobiliser la Convention pour défendre le droit des personnes handicapées*. [S. l.] : [s. n.], 2016

<sup>41</sup> PDF - Accès des personnes handicapées à la culture, au tourisme, au sport et aux activités de loisirs. Dans : *Council of Europe Publishing* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://edoc.coe.int/fr/personnes-handicapees/7280-pdf-acces-des-personnes-handicapees-a-la-culture-au-tourisme-au-sport-et-aux-activites-de-loisirs.html>

<sup>42</sup> *Library Services to People with Special Needs Section – IFLA* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifla.org/units/lsn/>

<sup>43</sup> *Libraries Serving Persons with Print Disabilities Section – IFLA* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifla.org/units/lpd/>

déficients visuels, selon le traité de Marrakech.

Leur travail de fond est essentiel pour permettre aux bibliothèques de s'ouvrir de plus en plus à des publics encore discrets, ce qui est essentiel puisque la présence d'un public engendre souvent des manifestations culturelles accessibles ou développées en direction de celui-ci. Le sujet des animations culturelles est régulièrement traité par la branche IFLA LSN, quel que soit le type d'empêchement, une démarche qui va dans le sens de l'accessibilité culturelle au sein des bibliothèques.

### **1.3.2 Le handicap visuel à l'échelle des bibliothèques européennes**

Comme en France avec la médiathèque Valentin Haüy, certains pays européens ont eux aussi des bibliothèques dédiées aux déficients visuels comme la Lettonie (bibliothèque de Lettonie pour les aveugles), la Pologne (bibliothèque centrale de l'association polonaise des aveugles), la Suède (anciennement la bibliothèque suédoise de livres audio et en braille et aujourd'hui nommée l'Agence suédoise des médias accessibles) ou le Monténégro (la bibliothèque pour les aveugles). Ces structures ont un point commun autre que leur accessibilité aux déficients visuels : elles ont souvent des ramifications à travers tout le pays.

L'Europe a aussi voté des lois qui facilitent l'accessibilité à la lecture pour les publics avec un handicap. D'ailleurs, tous les pays membres de l'Union européenne ont ratifié le traité de Marrakech de 2013, ce qui témoigne de leur volonté à s'engager dans une société plus accessible. De manière générale, l'Europe s'engage à la volonté d'améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap, ce qui a été démontré par le plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées (2006-2015)<sup>44</sup>. La volonté de non-discrimination et d'intégration des personnes handicapées a servi d'impulsion pour certaines bibliothèques à travers l'Europe.

Des services sont donc déjà mis en place et certaines bibliothèques ouvrent aussi la culture aux déficients visuels, selon le plan d'action handicap 2006-2015 du Conseil de l'Europe. Cependant, les bibliothèques concernées ont souvent un premier lien fort avec les usagers en situation de handicap visuel (association, bibliothèque nationale ou spécialisée...) et cette démarche d'inclusion aux programmes culturels n'est pas encore une évidence pour toutes les bibliothèques d'un même territoire.

### **1.3.3 Des exemples de bibliothèques européennes à suivre**

Parmi les pays européens, la Suède se démarque par sa volonté d'intégrer les déficients visuels dans tous les lieux publics, dont la bibliothèque. Les premières évolutions pour faciliter l'accès aux collections ont débuté dès 1977 suite à un accord avec l'union des auteurs pour créer une exception dans le droit de copie, au

---

<sup>44</sup> Plan d'action 2006-2015. Dans : *Droits des personnes handicapées* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/disability/action-plan-2006-2015>

bénéfice des aveugles et malvoyants <sup>45</sup>. Une offre de livres audio est présente dans chaque bibliothèque et une institution gouvernementale produit la quasi-totalité des livres audio de Suède.

Du point de vue de l'intégration aux animations culturelles, la Suède fonctionne d'une façon similaire à celle de la France : l'ouverture des manifestations culturelles aux déficients visuels dépend de la programmation de la bibliothèque de lecture publique. Ainsi, il n'existe pas de données précises pour le nombre et la diversité des animations proposées mais il est plus que probable de supposer qu'elles existent et se sont développées avec un temps d'avance sur la France, dans la continuité de l'accessibilité aux collections.

La bibliothèque lituanienne pour les aveugles propose également une intégration à la vie culturelle dans et hors les murs, en lien avec des associations. Le ministère de la Culture co-finance une partie de ces projets, ainsi que des dons publics.

Une autre bibliothèque, la bibliothèque de Lettonie pour les aveugles, a organisé une centaine d'événements différents en 2011. Cette proposition d'animations culturelles se poursuit encore en 2022 à travers des événements variés adressés à toutes les tranches d'âge : ateliers créatifs, lectures à voix haute, club de lecture, lire avec son chien (pour les jeunes usagers), etc.. Cette diversité se retrouve dans les propositions culturelles de certaines bibliothèques françaises, à la différence près qu'elles ne sont pas spécialisées dans l'accueil des usagers déficients visuels mais de tous, du fait de leur statut de bibliothèques de lecture publique.

En Slovaquie, c'est le ministère de la Culture qui propose des programmes de subvention pour les activités culturelles dans les lieux publics, dont les bibliothèques. <sup>46</sup>

Considérer ces bibliothèques ou ces actions comme des exemples à suivre ne doit pas couvrir le fait qu'elles ne sont pas majoritaires. L'inclusion à la vie culturelle est une idée qui se développe mais elle concerne surtout les bibliothèques de tailles moyennes à grandes situées dans les agglomérations et ne sont pas représentatives de la réalité d'un territoire dans son entièreté.

Parler du retard de la France dans le domaine de l'inclusion des déficients visuels au sein des bibliothèques n'est donc pas forcément une évidence du point de vue de la programmation culturelle. Si l'accessibilité aux collections et au numérique, parfois encore au bâti, nécessite des progrès, certaines bibliothèques françaises proposent des activités innovantes en faveur des déficients visuels. La posture adoptée vis-à-vis des usagers déficients visuels dépend de plusieurs facteurs qui placent la bibliothèque dans une situation de choix, lesquels ne sont pas toujours effectués à destination des personnes avec un handicap visuel.

## 1.4 LES DROITS DES USAGERS HANDICAPES, UN PREMIER PAS VERS L'INCLUSION

Le parcours de la reconnaissance des handicaps en France est un chemin qui n'a pas encore de fin. Si des progrès ont été effectués en faveur de nombreux

---

<sup>45</sup> Ingar Beckman Hirschfeldt. *Des bibliothèques pour tous – La manière Suédoise*. World Library and Information Congress : 71th IFLA General Conference and Council « Libraries – A voyage of discovery », archives IFLA. [Consulté le 17/08/2022] Disponible à l'adresse : [https://archive.ifla.org/IV/ifla71/papers/085f\\_trans-Beckman-Hirschfeldt.pdf](https://archive.ifla.org/IV/ifla71/papers/085f_trans-Beckman-Hirschfeldt.pdf)

<sup>46</sup> TACTIC Damjan. *Access for People with Disabilities to Culture, Tourism, Sports and Leisure Activities : Towards Meaningful and Enriching Participation*, 2015, Concil of Europe.

handicaps, à l'instar de la déficience visuelle, il reste encore des lacunes à combler, surtout avec la prise en compte tardive de certaines formes de handicaps. Il est possible de citer les troubles cognitifs et/ou d'apprentissage de la famille des dys (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, dyscalculie, etc.). Cependant des progrès sont effectués en permanence et permettent de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, notamment grâce à une prise de conscience de plus en plus aigüe que la différence n'est pas un critère d'exclusion mais un état de fait à prendre en compte et auquel s'adapter.

### 1.4.1 Aux origines de la reconnaissance du handicap visuel

#### 1.4.1.1 Le handicap visuel avant le siècle des Lumières

L'Histoire des déficients visuels remonte aux premières heures de l'Humanité. On retrouve des personnes en situation de handicap visuel en Mésopotamie, en Egypte ou encore en Grèce, attestées dans différents écrits à connotation médicale.<sup>47</sup> La figure de l'aveugle est entourée d'une forme de mysticisme dans les croyances antiques : la privation de la vue s'accompagne d'un don, comme le génie ou la capacité de prédire le futur. Ainsi, de célèbres figures d'aveugles nous viennent de cette époque, comme Homère ou Tirésias, le devin dans la pièce *Œdipe Roi* de Sophocle.

Cependant, le statut de l'aveugle était ambivalent et la cécité inspirait la crainte parmi les voyants, ce qui condamna les déficients visuels à vivre au ban de la société, parmi les infirmes et les pauvres. Cette situation perdurera jusqu'au Moyen-âge, époque à laquelle des hospices seront construits pour enfermer ces populations démunies, sous des allures charitables.<sup>48</sup>

Le roi Louis IX fonda le premier institut dédié aux aveugles, l'hôpital des Quinze-vingt. Il s'agissait là d'une fondation dédiée aux aveugles, aucune autre ne verra le jour à cette époque pour soutenir les autres handicaps.

Bien que bienveillante dans ses intentions, cet hôpital ne garantissait pas aux déficients visuels de s'intégrer à la vie en société et les obligeait à une forme de mendicité, ce qui les plaçait à l'écart et ne contribuait pas à un changement de regard sur ces citoyens handicapés considérés comme des êtres dotés de tares morales.

#### 1.4.1.2 Les premières considérations

La longue mise à l'écart historique des déficients visuels amorce un premier pas vers le changement le 9 juin 1749, durant le siècle des Lumières, avec la publication de la *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* par Diderot. Le regard porté sur les aveugles évolue et se place dans une logique plus égalitaire et philanthropique. On ne considère plus le déficient visuel comme un « autre »

<sup>47</sup> *abc de la dv - Déficience Visuelle* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.abc-de-la-dv.fr/handicap/deficience-visuelle.html>

<sup>48</sup> WEYGAND, Zina. Les aveugles dans la société française. *Revue d'éthique et de théologie morale* [en ligne]. 2009, Vol. 256, n° HS, p. 65-85. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2009-HS-page-65.html>

dont il faut se méfier mais d'un égal capable de compenser son handicap si on lui en offre les moyens. C'est à cette période que le désir d'éduquer les jeunes aveugles émerge.

L'idée de développer l'instruction des personnes aveugles naît en 1771, lorsque Valentin Haüy invente le début du braille. Il est ensuite perfectionné grâce à un système de points par Charles Barbier mais c'est surtout le nom de Louis Braille, lui-même aveugle, qui sera retenu puisqu'il achèvera cette création.<sup>49</sup>

Cette éducation s'accompagnera d'actions de sensibilisation sous la forme de démonstrations des capacités manuelles, artistiques et intellectuelles des aveugles afin de prouver leurs capacités et leur autonomie. Cependant, les déficients visuels se retrouveront placés dans une double position : d'une part celle de personnes capables de s'intégrer dans les rouages socio-économiques et d'autre part celle d'infirmités inutiles qui vivent d'une allocation fixe.

Cette ambivalence se poursuivra encore dans l'Histoire, jusqu'à l'émergence des premières associations dédiées aux déficients visuels qui reprendront le travail de sensibilisation et d'intégration amorcé par les Lumières.

#### 1.4.1.3 L'impact des guerres mondiales

Les guerres mondiales ont également eu un impact déterminant sur la communauté des déficients visuels, notamment sur la création des premières associations.

Lors de la Première Guerre mondiale, de nombreux soldats reviendront défigurés. Parmi ces Gueules Cassées, certains d'entre eux ont perdu la vue. La prise en compte de ces blessés de guerre vont conduire à une série de mesures et de lois pour favoriser leur réintégration dans la société mais aussi éveiller les consciences sur la question du handicap. C'est ainsi qu'un aveugle de naissance du nom d'Octave Berger décidera de fonder une association pour défendre les personnes aveugles. Celle-ci naît en 1917 sous le nom de « L'Amitié des Aveugles de France » et existe encore aujourd'hui, renommée Fédération des Aveugles et Amblyopes de France.

Ce développement d'associations spécifiques se poursuivra durant la Seconde Guerre mondiale, avec la création du Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes (CNPSAA) par les quatre grandes associations affiliées aux déficients visuels : la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, la Fédération des Instituts pour Sourds et Aveugles de France, l'Union des Aveugles de Guerre et, bien entendu, l'Association Valentin Haüy (dont l'existence remonte à 1889).<sup>50</sup> Du fait des efforts menés pour intégrer les déficients visuels à la société, ce handicap bénéficie d'un lobby fort et d'une meilleure connaissance auprès du grand public que d'autres handicaps. Le travail important des associations a permis une première sensibilisation de la société et une lente évolution des mentalités.

---

<sup>49</sup> Notre histoire. Dans : *association Valentin Haüy* [en ligne]. 13 juillet 2016. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.avh.asso.fr/fr/lassociation/notre-histoire>

<sup>50</sup> Fédération des Aveugles et Amblyopes de France. *L'Histoire de la Fédération des Aveugles de France*, Une création en pleine Première guerre mondiale – Création du CNPSAA, p 1-2. [Consulté le 17/08/2022] Disponible à l'adresse : [https://aveuglesdefrance.org/app/uploads/2021/02/Notre\\_histoire.pdf](https://aveuglesdefrance.org/app/uploads/2021/02/Notre_histoire.pdf)

#### 1.4.1.4 L'évolution des mentalités sur le handicap

La loi du 30 juin 1975<sup>51</sup> a été la première loi d'orientation sur les handicaps mais elle axe son propos sur l'adaptation des personnes en situation de handicap à la société plutôt que l'adaptation de la société aux personnes en situation de handicap. Cette volonté, encore loin de l'inclusion recherchée aujourd'hui, se traduisait par ces termes : « [...] en vue notamment d'assurer aux personnes handicapées toute l'autonomie dont elles sont capables » ou encore « À cette fin, l'action poursuivie assure, chaque fois que les aptitudes des personnes handicapées et de leur milieu familial le permettent, l'accès du mineur et de l'adulte handicapés aux institutions ouvertes [...] ».

Elle reposait sur quatre grands axes qui, malgré des formulations plus critiquées de nos jours, sont des considérations qui témoignaient d'un intérêt pour améliorer les conditions de vie des déficients visuels et les intégrer dans la société :

- L'importance de la prévention et du dépistage du handicap ;
- L'obligation à l'éducation pour les enfants et les adolescents handicapés ;
- L'accès des personnes handicapées aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population ;
- Le maintien des personnes handicapées chaque fois que possible dans un cadre ordinaire de vie et de travail.

Cette prise en compte par un texte de loi est donc une étape impactante dans la reconnaissance des droits des personnes handicapées mais c'est l'évolution des mentalités qui retournera le schéma de pensée et entraînera des transformations au sein des infrastructures et de la manière dont on se représente le handicap.

Une autre étape sera franchie le 9 décembre 1975 avec l'adoption d'une déclaration des droits des personnes handicapées par l'Assemblée générale des Nations unies. À partir de ce moment-là, d'autres textes législatifs pour intégrer les personnes en situation de handicap seront votés, surtout dans les années 1980<sup>52</sup>.

Ces premières lois avaient pour objectif de faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap dans une société qui se sensibilisait à leurs différences mais les progrès n'en étaient qu'à leurs débuts. La considération très tardive de cette partie de la population démontre toute la longueur du processus pour passer d'une société discriminatoire à une société inclusive. Il est à noter que certains domaines sont privilégiés par ces premières lois dans une optique de prévention, de respect et d'accès au travail.

Malgré ces évolutions, l'accès aux bibliothèques demeurait problématique, comme en témoigne une enquête de 1982 menée auprès des bibliothèques publiques par la rédaction du Bulletin des bibliothèques de France<sup>53</sup>. Plusieurs points en ressortaient, notamment l'inaccessibilité des bibliothèques aux handicapés ou encore l'absence de fonds spéciaux pour les non-voyants, alliés à une ignorance des professionnels sur les besoins réels de ce type de public. Les conclusions étaient les suivantes :

---

<sup>51</sup> Loi n° 75-534 du 30 Juin 1975 [En ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000333976/>

<sup>52</sup> Chronologie : évolution du regard sur les personnes handicapées. Dans : *vie-publique.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19409-chronologie-evolution-du-regard-sur-les-personnes-handicapees>

<sup>53</sup> GRANET, Nicole. *Bibliothèques et handicapés* [en ligne]. 1 janvier 1982. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-07-0403-002>

- 60 % de bibliothèques n'ont pas d'accès pour handicapés ;
- 41,5 % n'ont pas de livres en gros caractères ;
- 94 % n'ont aucun enregistrement de texte ;
- aucune bibliothèque sauf Toulouse n'a de fonds en braille exploitable ;
- 66 % ne reçoivent aucun enfant handicapé ;
- 61 % ne reçoivent aucun adulte handicapé.

À la lumière de cette ancienne enquête, il est légitime de se demander : qu'en est-il de la culture ? Son ouverture aux personnes en situation de handicap, et plus particulièrement aux déficients visuels, est un aspect qui a été pris en compte plus récemment.

## **1.4.2 Un rappel de ce qui existe du point de vue de la législation entre les bibliothèques et les usagers handicapés de nos jours**

### **1.4.2.1 Le traité de Marrakech**

En 2013, le traité de Marrakech <sup>54</sup> est signé par la France pour permettre aux déficients visuels, ainsi qu'à tous ceux qui font face à un problème de lecture, de bénéficier de nouvelles exceptions obligatoires. Pour résumer, le traité impose « la reproduction, la distribution et la mise à disposition d'œuvres publiées dans des formats conçus pour être accessibles aux personnes concernées et, d'autre part, l'échange transfrontière des mêmes œuvres entre organisations fournissant des services à ces bénéficiaires ».

Ainsi, l'ensemble de ces lois permet d'ouvrir l'accessibilité à la culture du point de vue du bâtiment et des collections mais les animations restent assez peu prises en compte parmi ses exceptions, même si elles sont sous-entendues dans certaines lois, comme celle du 11 février 2005 citée plus tôt, que Vanessa van Atten, chargée de mission « Publics empêchés » pour le Service du livre et de la lecture, a développé sur plusieurs axes, lorsqu'elle a incité les bibliothèques à intégrer les usagers avec un handicap au cœur des projets des établissements au cours de la journée d'étude ABF du 24 mars 2015 « Exception handicap : extension de l'accessibilité pour des bibliothèques plus inclusives » : « développer les compétences de leurs équipes, axer leurs actions sur un accueil de la qualité, une médiation adaptée, des collections disponibles, des actions inclusives, nouer des partenariats, communiquer et faire connaître leurs actions, et les évaluer régulièrement »<sup>55</sup>. La dimension culturelle est prise en considération à travers les différentes démarches à mener pour construire un environnement accessible aux usagers en situation de handicap et, plus encore, elle apparaît ici comme un paramètre essentiel pour réaliser une intégration complète et réussie.

---

<sup>54</sup> *Traité de Marrakech relatif à l'accès des aveugles et des déficients visuels aux œuvres publiées: le Conseil autorise la ratification* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/02/15/marrakesh-treaty-on-access-to-published-works-for-blind-and-visually-impaired-persons-council-authorises-ratification/>

<sup>55</sup> FAVREAU, Laurence. *Exception Handicap* [en ligne]. 1 janvier 2015. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/exception-handicap\\_65269](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/exception-handicap_65269)

#### 1.4.2.2 La loi du 11 février 2005

L'accessibilité à la culture commence avec la loi du 11 février 2005<sup>56</sup> sur l'égalité des droits et des chances, cette loi citée plus haut qui promeut l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société et non plus leur intégration, sans rupture ni obstacle dans son parcours, qu'il soit éducatif, professionnel, de santé, de loisirs, etc.

Cette dernière impose aux bâtiments et aux sites web d'être accessible à tous. Ainsi, les bibliothèques se retrouvent concernées par cette mise à niveau qui s'avérerait nécessaire pour ouvrir leurs espaces aux personnes en situation de handicap. Afin de rendre cet accès aux sites internet publics possible, la loi impose aux administrations d'élaborer un schéma pluriannuel de mise en accessibilité dont la durée ne peut pas dépasser trois ans.

#### 1.4.2.3 La loi DADVSI et l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées

La loi Dadvsi<sup>57</sup> (relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information) créée le 1<sup>er</sup> août 2006 a institué une série d'exceptions au droit d'auteur, dont l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées pour leur permettre d'accéder à la lecture de documents transcrits (par exemple en format DAISY pour les déficients visuels). Grâce à elle, les éditeurs fournissent à PLATON<sup>58</sup>, une plateforme d'échange de fichiers créée dans le cadre de cette exception handicap au droit d'auteur, une copie d'un texte qui sera ensuite transcrit par un organisme agréé, en vertu des articles (L 122-5, L 122-5-1, L 122-5-2, R 122-13 et R 122-22 du code de la propriété intellectuelle) qui les habilitent à adapter et prêter des œuvres sous droit à leurs usagers avec un handicap empêchant la lecture. Il est pour cela nécessaire de demander une habilitation après de la commission Exception handicap et de respecter certains points essentiels comme la mise en place d'un accueil particulier pour les publics empêchés de lire, afin de les renseigner sur le dispositif de l'Exception handicap au droit d'auteur. Les bibliothèques de lecture publique peuvent également bénéficier de cette exception au droit d'auteur pour adapter ou diffuser des documents adaptés au bénéfice de leurs usagers.

La déficience visuelle est une définition très large qui couvre en réalité une large variété de handicaps, de plus en plus pris en compte par les divers organismes français. Cette évolution s'effectue dans une démarche européenne, pour ne pas dire mondiale, d'adaptation de la société aux citoyens en situation de handicap, bien loin des préjugés subis par cette catégorie de la population des siècles en arrière. Cependant, l'accès à la culture, trop restreint, est encore une source d'insatisfaction pour les personnes en situation de handicap.

---

<sup>56</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [En ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647/>

<sup>57</sup> Loi n° 2006-961 du 1<sup>er</sup> août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information [En ligne]. [s. d.]. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000266350/>

<sup>58</sup> Présentation de la plateforme PLATON : <https://exceptionhandicap.bnf.fr/platon-web/>

Les bibliothèques de ces dernières années ont rendu les bibliothèques plus accessibles aux usagers souffrant de déficiences visuelles et ont maintenant pour mission d'élargir cette accessibilité à la culture, en accord avec les missions rappelées dans la charte de l'UNESCO de 1994 <sup>59</sup>à propos de leur dimension culturelle.

---

<sup>59</sup> INFLA/UNESCO. *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, 1994, [Consulté le : 17 Août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/170/1/pl-manifesto-fr.pdf>

## **CHAPITRE 2 : ÉTAT DES LIEUX DES ANIMATIONS CULTURELLES ACCESSIBLES AUX DEFICIENTS VISUELS DANS LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE**

---

La vie culturelle pour les déficients visuels est une problématique qui soulève beaucoup de questions sur ce type de public. Même si la loi handicap de 2005 et la loi des bibliothèques de décembre 2021 stipulent que les bibliothèques ont pour mission d'accueillir tous les publics quels qu'ils soient, la programmation culturelle relève uniquement de la bibliothèque et de sa politique culturelle. C'est donc à elle d'effectuer les démarches pour accueillir les déficients visuels dans ses animations. De plus, certaines bibliothèques axent parfois leurs actions, culturelles ou non, vers d'autres formes de handicap, surtout si les usagers ciblés public est plus susceptible de fréquenter la bibliothèque du fait de la proximité d'une école spécialisée ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire) ou d'une association. Il ne s'agit pas d'une hiérarchisation entre les handicaps mais plutôt d'une analyse de la population desservie et du réseau associatif présent sur le territoire par la bibliothèque afin d'offrir des services capables de répondre aux besoins du plus grand nombre.

Ainsi, le terme de « vie culturelle » et les termes associés à celui-ci seront abordés pour comprendre comment certaines bibliothèques ont décidé de créer des services spécifiques dédiés aux déficients visuels. Le résultat de l'enquête menée auprès des bibliothèques de lecture publique sera présenté à la suite, suivi par une analyse de bibliothèques qui accueillent des usagers en situation de handicap visuel sans posséder un pôle handicap.

### **2.1 LES NOTIONS AUTOUR DE LA VIE CULTURELLE DES BIBLIOTHEQUES**

L'action culturelle est une notion vaste qui porte en elle d'autres concepts liés de près à la vie culturelle des bibliothèques de lecture publique. En effet, c'est sous ce terme que sont regroupées les animations conçues par un établissement, selon une cohérence précise. Elle est le résultat d'une série de réflexions et de décisions prises par la bibliothèque. Elle reflète donc sa stratégie et sa politique culturelle. Ce terme est jumelé à deux autres actions sans lesquelles il n'existerait pas : la médiation culturelle et l'animation culturelle<sup>60</sup>.

L'expression de médiation culturelle renvoie au rôle d'intermédiaire que le bibliothécaire doit jouer entre le public et les collections : il se fait animateur des propositions culturelles de la bibliothèque. Liée au relationnel et à l'importance de la collectivité, la médiation culturelle permet de perpétuer le lien social de la bibliothèque et de transmettre la culture.

Cependant les animations culturelles sont au centre de cette hiérarchisation. Sans elles, la médiation culturelle et l'action culturelle n'existeraient pas. Il s'agit de la dimension pratique de l'action culturelle, de la programmation et de l'organisation

---

<sup>60</sup> PINET Adeline. *L'action culturelle en bibliothèque*. Cours MédiAmix PowerPoint, diapositives 5 « A|1 – Terminologie » [ Consulté le 18 Août 2022 ]

d'événements au sein de la bibliothèque selon les publics ciblés et les moyens possédés.

Selon Anne-Marie Bertrand<sup>61</sup>, l'animation a une triple dimension : culturelle, civique et stratégique. Cela signifie qu'une animation culturelle a pour objectif de mener le public vers un élargissement de sa culture, de promouvoir la bibliothèque tout en améliorant son image auprès des acteurs extérieurs (public, élus et partenaires).

La vie culturelle en bibliothèque n'a pas toujours été une évidence mais de profonds changements se sont opérés depuis l'apparition des toutes premières manifestations culturelles, en lien avec les demandes des usagers et l'influence des bibliothèques anglo-saxonnes.

### 2.1.1 La naissance de l'animation culturelle au sein des bibliothèques

Les animations voient le jour sous l'impulsion de Malraux, bien que des ébauches d'actions culturelles apparaissent déjà dans les bibliothèques patrimoniales, avec la valorisation des collections. Les espaces jeunesse sont les premiers à accueillir des animations, comme l'heure du conte proposée par la bibliothèque de L'heure Joyeuse dans les années 30.

À partir de 1960, les bibliothèques évoluent et trouvent de nouvelles façons de valoriser leurs collections avec l'apparition des expositions mais aussi des événements oraux comme les conférences ou les débats. Cette évolution se poursuit jusqu'à ce que, en 1980, on commence à s'interroger sur ce qu'est l'animation culturelle en bibliothèque. Il apparaît que la notion est très englobante puisqu'elle recouvre même la signalétique.<sup>62</sup>

De manière générale, tout ce qui est de l'ordre du divertissement est considéré comme de l'animation culturelle. Celle-ci est envisagée comme un moyen d'attirer le public vers les savoirs par des biais ludiques, plus plaisant qu'une acquisition scolaire. D'abord développées en direction des jeunes publics, les animations culturelles toucheront les secteurs adultes avec plus de lenteur avant de s'implanter durablement.

Ces nouveautés s'accompagnent de l'élaboration de nouvelles pratiques pour les encadrer. Des termes de bibliothéconomie tels que « politique culturelle » ou « charte d'action culturelle » émergent dans les années 2000<sup>63</sup>. Cette période est aussi celle de la naissance de la médiation culturelle, une notion qui confirme que les bibliothèques sont de plus en plus tournées vers le public puisqu'il s'agit de mettre celui-ci en relation avec les collections et/ou la programmation culturelle de la bibliothèque.

L'évolution de la vie culturelle ne s'arrête pas là et se poursuit avec l'émergence d'un nouveau type de bibliothèque : la bibliothèque tiers lieu.

---

<sup>61</sup> BERTRAND Anne-Marie. Action culturelle. Dans : *Bibliothéconomie* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://bibliotheconomie.jimdofree.com/action-culturelle/>

<sup>62</sup> DOURY-BONNET, Juliette. *L'action culturelle en bibliothèque* [en ligne]. 1 janvier 2006. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0096-004>

<sup>63</sup> FLORA GOUSSET. *Action culturelle en bibliothèque* [en ligne]. 19 avril 2017. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://fr.slideshare.net/floragousset/action-culturelle-en-bibliotheque>

### 2.1.2 Une notion qui se développe avec l'idée de la bibliothèque troisième lieu

La vie culturelle des bibliothèques prend une nouvelle dimension avec l'apparition des bibliothèques dites « troisième lieu ». Le troisième lieu est une notion sociologique donnée pour la première fois au début des années 80 par Ray Oldenburg, celui d'un lieu où se rencontrer en dehors du travail ou de la maison. Cette idée de « troisième lieu » sera implantée en France dans le milieu des bibliothèques par un mémoire d'étude de Mathilde Servet en janvier 2009, dans lequel elle définit une théorie applicable aux bibliothèques autour de cette définition.<sup>64</sup>

Ainsi, les évolutions déjà amorcées par certaines bibliothèques pour devenir des lieux de sociabilité trouvent une définition mais aussi des caractéristiques. Le concept d'une bibliothèque troisième lieu touche de très près l'action culturelle puisqu'elle propose une participation accrue des usagers à la vie culturelle de la bibliothèque.

Cette notion de sociabilité et de participation des usagers arrive en même temps que d'autres évolutions comme l'entrée des jeux vidéo dans les collections ou la proposition de nouveaux services (FabLab, co-construction de certaines propositions culturelles...). Le croisement de ces diverses évolutions a plusieurs conséquences : une augmentation du nombre d'animations et une importance particulière apportée au bien-être de l'utilisateur au sein de la bibliothèque. Ces changements se font aussi en lien avec ceux du public. Les enquêtes démontrent qu'une large proportion des usagers ne vient pas à la bibliothèque seulement pour les documents et que la fréquentation augmente tandis que les inscriptions baissent.<sup>65</sup> En revanche, la fréquentation des équipements, surtout par des usagers non-inscrits, augmente. Les usagers recherchent des lieux de convivialité ainsi que les services proposés sur place (accès à Internet, fréquentation des expositions, lecture du journal...) sans se tourner vers l'inscription à des fins d'emprunts.

Ainsi, les bibliothèques ne cherchent plus à se présenter comme des temples du savoir mais comme des lieux où le savoir devient le moteur du lien social. Les animations, et les médiateurs qui les encadrent, permettent aux usagers de se rencontrer et de partager, nouer des liens autour de la culture. Cette posture de la bibliothèque entraîne une mixité parmi les usagers, une nouvelle manière de promouvoir la citoyenneté et la sociabilité.

Dans cette démarche d'ouverture grâce aux animations culturelles, les bibliothèques essaient de se diversifier pour atteindre de nouveaux publics qui ne se conciliaient pas avec l'ancienne image des bibliothèques.

---

<sup>64</sup> *Bibliothèque troisième lieu* | *Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheque-troisieme-lieu>

<sup>65</sup> *Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>

### 2.1.3 Une recherche d'ouverture vers de nouveaux publics

La bibliothèque moderne, dans laquelle chacun peut venir effectuer des activités diversifiées, emprunter des ressources à priori très éloignées des livres ou assister à des animations culturelles proches de celles des cinémas ou des galeries d'art, n'a pas encore terminé son évolution.

Depuis quelques années, elle développe de l'intérêt pour les publics empêchés ou en difficultés face à la lecture. Dans l'optique de les intégrer, elle constitue des collections spécifiques et crée ou adapte ses animations culturelles selon leurs besoins. Les déficients visuels font partie de ces publics.

Toucher ces publics n'a rien d'une évidence puisqu'ils ne fréquentent pas, ou peu, les bibliothèques. Cependant, ces dernières ne sont pas à court d'idées et on assiste à un développement des actions hors les murs, du portage à domicile, des navettes entre bibliothèques d'un même réseau ou encore d'envois postaux de documents. Ces actions permettent d'attirer l'attention et de fidéliser des publics a priori non fréquentant de la bibliothèque, malgré leur éloignement de cet espace, et d'appliquer l'une des règles de la coopération « se connaître et connaître l'autre »<sup>66</sup>.

On assiste aussi à un développement des pôles accessibilités dans certaines bibliothèques. Ces pôles proposent, pour un ou plusieurs types de handicap, des ressources adaptées mais aussi un accès à du matériel informatique. La taille et la variété des offres au sein de ces pôles sont variables mais ne cessent de se développer au sein des bibliothèques. Leur apparition est en lien avec une prise de conscience globale de la nécessité d'intégrer les personnes en situation de handicap à la société. Cet aménagement, comparable en un sens à l'arrivée des outils informatiques dans les bibliothèques, témoigne donc de la volonté des bibliothèques à se positionner comme un lieu capable d'accueillir tous les publics. Cette volonté d'intégrer de nouveaux publics couplée à la multiplication des manifestations culturelles poussent les professionnels à se questionner sur l'accessibilité des animations et à penser de nouvelles manières de rendre cette facette essentielle des bibliothèques accessible au plus grand nombre.

Bien entendu, cette évolution, qui se poursuit encore aujourd'hui, n'est parfois pas une sinécure. Le progrès ne se réalise pas en un jour et les évolutions nécessaires pour atteindre une véritable inclusion des usagers déficients visuels sont encore en développement. Il ne faut pas oublier que, en dépit de son importance auprès du public, les animations ne sont pas priorisées en termes d'accessibilité. L'accès au bâtiment et à ses collections (physiques ou via les plateformes spécialisées) occupe encore une place prépondérante et la vie culturelle a parfois bien du mal à se frayer un chemin.

---

<sup>66</sup> TABET Claudie, *La bibliothèque « hors les murs »*, Éditions du Cercle de la librairie, Collection Bibliothèques, 2004

## 2.2 LA VIE CULTURELLE AU SEIN DE SERVICES DEDIES AUX DEFICIENTS VISUELS

Parmi les situations possibles, il existe celle des bibliothèques qui ont choisi d'accorder une attention spécifique aux déficients visuels. Souvent positionnées au cœur de réseaux dans des villes de taille moyenne à grande, elles ont développés des services qui permettent une intégration des usagers avec un handicap visuel, aussi bien du point de vue du bâtiment que des collections et des animations. Les informations sur les bibliothèques évoquées dans les paragraphes ci-dessous sont issues d'entretiens exploratoires menés auprès de trois établissements de lecture publique avec un pôle destiné aux déficients visuels, ce qui explique les rapprochements effectués par la suite.

### 2.2.1 Le profil des bibliothèques de lecture publique interrogées

Les bibliothèques interrogées sont au nombre de trois, situées dans des villes de Toulouse (médiathèque José Cabanis), Strasbourg (médiathèque André-Malraux) et Paris (médiathèque Marguerite Duras). Selon les chiffres de l'INSEE, ces villes accueillent respectivement 471 941 (estimation de 2015), 277 270 (estimation de 2015) et 2 165 423 habitants (estimation de 2019). Ces bibliothèques sont inscrites dans des réseaux et desservent des populations variées. Tout d'abord, chacune des bibliothèques interrogées a vu son service naître entre les années 2000 et 2010. Dans certains cas l'intégration d'un pôle handicap visuel a été pensée en même temps que la construction de la médiathèque tandis que, dans d'autres cas de figure, il a été conçu après. Il est à noter que certaines médiathèques, comme la bibliothèque Rousseau de Chambéry<sup>67</sup>, géraient des pôles handicap dès les années 90.

Les collections des trois bibliothèques interrogées présentent les caractéristiques suivantes : les supports sont variés (DVD en audiodescription, livres audio, albums tactiles jeunesse, livres en large vision, parfois des livres au format DAISY ou des ouvrages en braille) pour tous les âges et pour toutes les pratiques. Le braille est mentionné dans deux entretiens sur toi, ce qui constitue un atout pour des bibliothèques avec un pôle accessibilité adressé aux déficients visuels, bien que très peu lisent le braille (moins de 10 000 personnes en France).

Les livres audio, DAISY (c'est-à-dire des livres restitués par une voix de synthèse et structurés pour permettre une navigation facilitée au sein du texte par le biais d'un appareil de lecture) ou lus, ainsi que les DVD en audiodescription, permettent aux usagers, en particulier ceux atteints d'une déficience visuelle sévère et avec moins de sensibilité dans les doigts ou une méconnaissance du braille, d'accéder à des documents adaptés.

Les enfants ne sont pas laissés pour compte grâce aux éditeurs adaptés spécialisés

---

<sup>67</sup> BEZY, Cécile. *Le service Médiavue et handicap*. [S. l.] : [s. n.], 2019. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.lebouquetdesbibliotheques.fr/cms/articleview/id/980/id\\_profil/93](https://www.lebouquetdesbibliotheques.fr/cms/articleview/id/980/id_profil/93)

dans la jeunesse : les Doigts Qui Rêvent<sup>68</sup>, Mes Mains en Or<sup>69</sup> ou encore Benjamins Media<sup>70</sup>. Pour compléter cette proposition de collections adaptées, les bibliothèques interrogées offrent un accès à la plateforme Eole et/ou Platon, ce qui permet aussi d'acquérir des documents à distance.

Cela ne s'arrête pas là car des services complémentaires sont à mentionner dans les trois cas. Il peut s'agir de jeux adaptés et de livres tapis (André Malraux), d'envois postaux de documents aux usagers et même bien au-delà du réseau (José Cabanis) ou encore de liseuses adaptées aux déficients visuels (Marguerite Duras).

Les trois bibliothèques interrogées possèdent du matériel, informatique pour améliorer le confort de lecture, adapté. Elles citent des postes informatiques adaptés (non-voyant et malvoyant) avec des logiciels tels que Jaws, des machines à lire, des téléagrandisseurs, des terminaux braille (aussi nommés plage braille<sup>71</sup>), des lecteurs DAISY. En dépit de la présence de ce matériel, les bibliothèques interrogées déplorent son manque d'utilisation de la part des usagers malgré les formations proposées. Leur présence démontre néanmoins la volonté de ses services spécifiques de répondre à toutes les demandes que les déficients visuels pourraient leur adresser.<sup>72</sup>

Cette diversité est un pilier important pour attirer ce public en bibliothèque et lui permettre de l'identifier comme un lieu ressource dans lequel il peut trouver des documents qui coïncident avec ses centres d'intérêt et sa manière d'accéder à la culture. Il s'agit du premier pas à effectuer en direction du public déficient visuel, même s'il ne s'agit que d'un point de départ puisque les paramètres à prendre en compte pour que ce public se transforme en usager régulier sont nombreux.

Le développement d'un pôle accessibilité s'accompagne de matériel informatique spécifique : des postes adaptés dits « postes malvoyants », téléagrandisseur, loupes... Ces exemples sont présents dans les bibliothèques interrogées, en plus d'un autre appareil : le lecteur DAISY. Capable de restituer le texte à l'aide d'une voix de synthèse et de se promener dans le fichier comme dans un livre, il existe plusieurs modèles dont le plus cité est le Victor (modèle Reader Stream ou Stratus). Un modèle plus petit pour la lecture des résumés des DVD grâce à la lecture de la puce RFID d'un document est proposé par la bibliothèque José Cabanis. Cette abondance de matériel, dont une partie n'est pas utilisée par les usagers concernés, ouvre souvent le champ à des ateliers et des opérations de médiation culturelle, une étape qui permet aussi de mieux cibler les besoins des usagers demandeurs.

Au niveau du bâti, les bâtiments des trois bibliothèques présentent des particularités dans leur manière d'intégrer les usagers atteints de déficience visuelle.

À la médiathèque José Cabanis, l'accent est mis sur l'accessibilité aux déficients

---

<sup>68</sup> Missions. Dans : *Les Doigts Qui Rêvent* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://ldqr.org/association/nos-missions/>

<sup>69</sup> L'Histoire de l'Association. Dans : *Mes Mains en Or* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://mesmainsenor.com/histoire/>

<sup>70</sup> Benjamins Media [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ricochet-jeunes.org/editeurs/benjamins-media>

<sup>71</sup> Lien vers un site présentant une plage braille : <https://www.cecjaa.com/technologie-braille-relief/terminal-braille/plage-braille.html>

<sup>72</sup> Attention : le matériel cité est celui possédé par l'ensemble des bibliothèques. Les trois bibliothèques interrogées n'ont pas respectivement chaque appareil mentionné.

visuels avec des dispositifs pour guider l'utilisateur avec un handicap visuel jusqu'au pôle l'œil et le Lettre, un espace dédié aux collections accessibles. Il s'agit autant de bornes podotactiles<sup>73</sup> que de balises sonores<sup>74</sup>, autant de moyens et de manières de se repérer pour un public qui rencontre des difficultés lors de ses déplacements. Dans les deux autres médiathèques interrogées, il n'existe pas un espace dans lequel les usagers avec un handicap visuel se déplacent mais l'ensemble de la bibliothèque. Les collections et/ou le matériel numérique sont éclatés dans les divers espaces de la bibliothèque.

L'accueil de publics spécifiques demande de savoir comment les aborder et les guider dans leurs recherches sans aller dans la surenchère ou les gêner. Sur cette problématique spécifique, les formations sont un moyen d'apprendre et de se sensibiliser mais ce n'est pourtant pas le moyen le plus utilisé par les bibliothèques de lecture publique interrogées pour apprendre. En effet, le schéma qui ressort est le suivant : une ou une professionnel(le) des bibliothèques sensibilisé(e) au sujet du handicap visuel va former ses collègues et se positionner au sein de la bibliothèque comme la figure de référence à propos de la déficience visuelle.

Madame Cathie Furst, animatrice culturelle au pôle accessibilité de la médiathèque André Malraux de Strasbourg, et madame Hélène Kudzia, coordinatrice du pôle Lire autrement de la médiathèque Marguerite Duras, évoquent l'intérêt des recherches professionnelles à deux niveaux : la recherche d'informations et la recherche de formations. Dans le premier exemple, il s'agit d'apprendre de manière autodidacte, sans thématique ou cadre particulier. Dans le second, la formation est repérée par la médiathèque et proposée à certains agents du réseau, dans un fonctionnement plus « classique ». Toutes deux apportent ou renforcent les connaissances des agents des médiathèques à propos du handicap visuel et sont des portes d'accès vers l'intégration.

Certaines de ses bibliothèques portent aussi une attention particulière à d'autres publics, comme les sourds, les personnes à mobilité réduite ou les dys. Dans le cas de la bibliothèque José Cabanis à Toulouse, ces publics se rendent dans le même espace pour accéder aux documents.

Au sein de ces bibliothèques, similaires dans leur volonté d'accueillir les déficients visuels mais qui réalisent cet objectif à travers des démarches différentes, se pose la question des animations culturelles et de leur accessibilité à ce type de public qu'on ne souhaite pas exclure mais qu'il est complexe d'intégrer à toutes les manifestations.

## **2.2.2 Une programmation diversifiée**

La vie culturelle pour les déficients visuels au sein des bibliothèques repose sur des facteurs variés, dont l'un d'eux est crucial : les déficients visuels fréquentent-ils la bibliothèque ? Si non, comment proposer des activités culturelles susceptibles de les intéresser et auxquelles ils pourraient participer ? La réponse de la bibliothèque André Malraux est la suivante : en faisant en sorte que les animations soient accessibles à tous, autant que possible. Cette politique est similaire à celle des bibliothèques José Cabanis et Marguerite Duras. Ces dernières articulent à la fois des animations pour tout public, des animations

---

<sup>73</sup> Il s'agit de bandes blanches parcourues de points ou de lignes en relief et dont se servent les malvoyants profonds afin de se diriger, notamment à l'aide de leur canne.

<sup>74</sup> Ce dispositif permet, lorsqu'il est déclenché à l'aide d'une application ou d'une télécommande, de délivrer des informations sur les infrastructures à proximité et le moyen d'accéder à l'entrée à ces dernières.

qui n'ont de sens que pour des personnes avec un handicap visuel et des animations qui sont impossibles à adapter. Cette volonté de s'ouvrir au plus d'usagers possibles se retrouvent dans la variété des manifestations culturelles proposées. Club de lecture, atelier de danse, projection de films en audio description, expositions, débats... La liste des propositions culturelles est longue et ne regroupe que les animations avec une dimension de loisir ou artistique. Il ne faut pas oublier qu'il existe aussi d'autres services, à priori moins versés dans le domaine culturel mais importants pour familiariser les publics déficients visuels avec la bibliothèque, comme les visites (individuelles ou en groupe) ou encore la médiation numérique.

### ***2.2.2.1 Les animations non-adaptables***

Ces animations ont été très peu citées par les bibliothèques de lecture publique interrogées, pour la simple et bonne raison que les équipes chargées de la programmation culturelle ont l'habitude de travailler pour rendre les manifestations culturelles accessibles au plus grand nombre. Cependant, certaines d'entre elles sont, par nature, inadaptables. C'est le cas des expositions avec des affichages. Bien que réaliser des visites descriptives s'avère possible, le temps demandé pour réaliser cette adaptation est trop lourd à mettre en œuvre et les bibliothécaires ne se sentent pas forcément à l'aise pour tenir le rôle de guide et commentateur de l'exposition.

Les animations non-adaptables touchent aussi les projections de films en version originale ou encore les spectacles de danse, soit des actions culturelles qui présentent une incompatibilité avec la déficience visuelle, par nature. Cependant, celles-ci sont minoritaires et un large champ des possibles est encore ouvert dans d'autres domaines culturels.

### ***2.2.2.2 Les animations adaptables***

Un mot d'ordre revient souvent lorsque les animations dites « adaptables » sont évoquées : la créativité. Les équipes culturelles innovent et recherchent l'accessibilité par des biais originaux. Prenons l'exemple d'une exposition de photos à la bibliothèque José Cabanis dans laquelle « l'artiste s'était amusé à photographier des gens de quartier, il y en avait une sur laquelle la personne était un petit peu en déséquilibre dans le vent. Pour vous donner cet aspect de déséquilibre, on avait mis une espèce de gros tapis à l'envers pour positionner les personnes à l'envers, couchées, pour donner cette impression de déséquilibre. ». Les manifestations culturelles adaptées offrent la possibilité de réunir tous les publics, une volonté évoquée par les bibliothèques interrogées. L'objectif qui transparaît n'est pas de les rendre accessibles seulement aux déficients visuels mais au plus de public possible, avec ou sans handicap. Il s'agit là du principe d'inclusion véhiculé par le concept de la bibliothèque troisième lieu et duquel les bibliothèques tendent à se rapprocher au fil de leur évolution.

Souvent cette adaptabilité est considérée facile et peu coûteuse en termes de budget mais sa mise en place peut s'avérer très chronophage pour les équipes, comme dans le cadre des expositions. Ces animations culturelles reposent également sur un équilibre composé de nombreux facteurs humains, puisqu'il faut aussi prendre en compte la communication et la participation des

associations/partenaires.

Il existe un lien fort entre la bibliothèque, les organismes liés aux déficients visuels et ce public, un lien qui ne peut pas exister sans communication entre eux. Si la communication est trop faible ou mal orientée alors le développement d'une vie culturelle tournée vers les usagers atteints d'un handicap visuel encourt le risque de ne pas rencontrer son public.

### **2.2.2.3 Les animations spécifiques**

De même que certaines animations ne sont pas adaptables pour les déficients visuels et n'ont pas un grand intérêt pour ce public, d'autres sont sans utilité pour tous les autres publics, à l'exception des usagers avec un handicap visuel. Certaines manifestations culturelles sont ainsi réservées, ou tout du moins fortement orientée, à cette catégorie d'usagers et concernent souvent des activités en lien avec le toucher ou l'ouïe, deux sens souvent plus développés chez les déficients visuels.

La bibliothèque José Cabanis évoque sa visite d'édifices religieux, basée sur le son et les échos, afin de permettre une prise en compte des variations des hauteurs de plafond et des espaces. Au sein de la médiathèque Marguerite Duras, il existe un atelier de lecture tactile réservé aux déficients visuels, à la fois pour des raisons de places mais aussi parce que la lecture de planches tactiles ne présente pas d'intérêt pour quelqu'un qui voit. Il s'agit avant tout de prioriser le public le plus susceptible de s'immerger dans cette animation plutôt que de les séparer des autres usagers.

## **2.2.3 Une communication et un accueil adaptés**

La communication en direction des déficients visuels est liée de près aux animations culturelles car si les publics savent où trouver les ressources, ils ne savent pas quand se déroulent des animations si la communication à ce sujet n'est pas effectuée. Si les publics « valides » et ceux avec certains handicaps sont capables de lire les affiches et de se rendre régulièrement à la bibliothèque pour saisir les informations sur les manifestations culturelles à venir, ce n'est pas le cas des usagers avec un handicap visuel.

Les manières de les informer sont multiples et certaines bibliothèques en utilisent plusieurs pour s'assurer que l'information atteigne ses destinataires. La production de la programmation papier dans un format accessible est privilégiée par les bibliothèques interrogées, avec certaines différences. La médiathèque André Malraux préfère la création d'un seul support accessible au plus grand nombre alors que les médiathèques José Cabanis et Marguerite Duras vont créer non pas un mais des supports spécifiques (en braille et gros caractères, en format accessible PDF, en audio...).

Les listes de diffusion (mails) sont une seconde voie de communication pour tenir les usagers informés de la programmation culturelle. Ce biais plus informatique est à mettre en lien avec la rédaction de messages courts réalisés par José Cabanis sur les réseaux sociaux. En ce qui concerne les mails, une règle très précise est de vigueur : transmettre les informations de manière courte et précise. Il apparaît que les usagers avec un handicap visuel présentent des inégalités face à l'utilisation des outils informatiques (adaptés ou non) et préfèrent aller à l'essentiel. Une liste avec

les adresses électroniques des usagers atteints d'un handicap visuel est tenue par les bibliothèques interrogées, pour porter les informations spécifiques sans courir le risque d'exclure des usagers déficients visuels du processus de communication. Cette communication par mail concerne aussi les associations en relation avec les déficients visuels. Ces dernières sont des relais précieux et leur prise en compte dans la stratégie de communication permet de toucher un large public et d'encourager certains déficients visuels à fréquenter la bibliothèque.

Enfin, le bouche à oreille demeure une méthode pour communiquer l'information, surtout plébiscitée par la médiathèque Marguerite Duras. La connaissance des bibliothécaires des besoins et intérêts spécifiques de ses usagers permet de leur transmettre, ou de leur rappeler, des informations sur des animations susceptibles de les intéresser. Les usagers eux-mêmes se transmettent aussi le mot, ce qui fait voyager l'information autant qu'un mail.

Cette diversité est essentielle pour couvrir les diverses pratiques du public déficient visuel et garantir un accès essentiel à la vie culturelle de la bibliothèque. En effet, le modèle d'inclusion rêvé par les bibliothèques progresse mais rencontre encore de multiples difficultés.

## **2.2.4 Des freins qui subsistent**

Malgré les efforts déployés par ces bibliothèques pour accueillir les déficients visuels, des freins subsistent et ralentissent le rayonnement que ces espaces pourraient jouer auprès des publics avec une déficience visuelle.

### ***2.2.4.1 La localisation de la bibliothèque***

Parfois, c'est l'emplacement de la bibliothèque elle-même qui devient un obstacle. La médiathèque André Malraux déplore d'être située à côté de l'eau, ce qui implique de traverser une passerelle, et à dix minutes à pied de tous les transports en commun. Rappelons que les déplacements des déficients visuels, surtout les plus touchés, constituent un véritable défi au quotidien du fait de l'absence de signalisation adaptée dans les rues pour faciliter leurs déplacements. De ce fait, ils sont plutôt réticents aux longs trajets complexes à effectuer, d'autant plus si la route n'est pas connue. Dix minutes à pied semblent dérisoires mais avec une vision dégradée au sein d'un environnement en mouvement permanent, cela représente un effort conséquent.

### ***2.2.4.2 Le manque de coopération de certaines associations***

Les difficultés d'accessibilité potentielles mises à part, il est intrigant de constater que les associations qui accueillent des déficients visuels peuvent devenir une source de « problèmes ». Considérées comme des moteurs par les bibliothèques désireuses d'atteindre les publics déficients visuels, la réalité des relations humaines fait que le lien entre la médiathèque et les associations représentatives des déficients visuels ou capables de proposer des projets culturels inclusifs peine parfois à se former. Cette problématique se complexifie davantage lorsque les associations ne se fédèrent pas et se font de la concurrence, comme l'a souligné la médiathèque André Malraux. Dans d'autres cas, une association déjà engagée avec la bibliothèque peut refuser de rendre une

manifestation culturelle accessible, un exemple cité par la médiathèque Marguerite Duras dans le cadre de la projection d'un film en audio description en partenariat avec une association, durant un cycle « Travail et politique » : « Une fois on a eu une expérience où le film existait en audiodescription, on leur en a parlé et on leur a proposé de projeter le film en audiodescription pour tout le monde et en fait ils ont refusé. De mémoire, c'était la seule fois où c'était tout prêt, tout facile à faire et où un partenaire a refusé. ».

Cette relation parfois tumultueuse entre médiathèque et associations (ou d'autres établissements de lecture publique d'un même réseau) se traduit aussi dans la concurrence involontaire en ce qui concerne les activités culturelles, surtout au niveau des grandes agglomérations. Il ne s'agit alors que de croisements occasionnels qui sont complexes à prévoir, à moins de garder un œil sur la programmation culturelle proposée sur l'ensemble d'une ville.

Ainsi, les bibliothèques avec des services développés en faveur des déficients visuels jouent le rôle de figure de proue dans le domaine de l'inclusif. Mis en place depuis plusieurs années, ces services servent d'exemple aux bibliothèques qui souhaitent s'ouvrir aux usagers en situation de handicap visuel mais sont aussi des lieux d'expérimentations et d'échanges afin de répondre aux besoins de leurs usagers avec le plus de justesse possible.

## **2.3 ENQUETE AUPRES DES BIBLIOTHEQUES**

### **2.3.1 La méthodologie employée**

#### **2.3.1.1 Objectifs et réponses**

L'enquête a été menée afin de répondre aux objectifs suivants :

- Obtenir des exemples précis sur les services des répondants vis-à-vis des usagers en situation de handicap visuel ;
- Visualiser, de manière générale, l'implication des bibliothèques de lecture publique auprès de ce public ;
- Utiliser les données obtenues pour dresser des profils mixtes, entre bibliothèques avec un pôle handicap visuel et bibliothèques sans pôle handicap visuel.

Cette enquête, dont les données qualitatives priment sur les données quantitatives, sert donc de point de jonction entre les entretiens menés auparavant et par la suite. Elle dresse un état des lieux des actions culturelles des bibliothèques de lecture publique en faveur des usagers déficients visuels, à la hauteur de ses moyens.

53 réponses ont été obtenues mais seules 50 ont été conservées. En effet, des bibliothèques universitaires ou des services communs de la documentation ont répondu à l'enquête mais leurs réponses ont été retirées afin de ne pas fausser les résultats et de ne pas quitter le terrain d'étude défini en amont.

Puisqu'il n'a pas été demandé aux bibliothèques de préciser leur nom ou leur lieu d'implantation, l'identité des répondants est considérée comme anonyme, par défaut.

### 2.3.1.2 Rappel de la méthodologie

Le questionnaire a été diffusé une première fois via la liste de diffusion Bibliothèques accessibles<sup>75</sup> une messagerie sur laquelle sont inscrites un certain nombre de bibliothèques afin de recevoir des informations sur les événements et les innovations en lien avec l'accessibilité. Cette liste comporte plus de 600 inscrits mais, malgré ce nombre qui promettait beaucoup de retours, les répondants ont été timides. En effet, seule une trentaine de réponses ont été obtenues lors de la première diffusion de l'enquête.

Afin de collecter un échantillon d'au moins une cinquantaine de réponses, le questionnaire a été envoyé une nouvelle fois via la liste de diffusion Bibliothèques accessibles, dans l'espoir d'intéresser des bibliothèques qui seraient passées à côté du premier envoi. Pour maximiser les chances d'atteindre un minimum de cinquante réponses, le questionnaire a aussi été envoyé par mail à plus d'une vingtaine de bibliothèques de villes grandes à moyennes (Montpellier, Dijon, Rennes, etc.). Au final, les répondants au questionnaire se comptent au nombre de 53.

Le questionnaire comporte une vingtaine de questions divisées en quatre axes :

- La fréquentation de la bibliothèque par les usagers déficients visuels
- Les animations culturelles
- Les partenaires et associations
- La communication

Les questions sont globales car un approfondissement trop poussé du sujet aurait allongé la durée du questionnaire.

### 2.3.1.3 Points de vigilance sur les biais potentiels

Plusieurs biais sont à prendre en compte dans cette enquête :

Le premier est un biais méthodologique, le biais de sélection :

En passant par la liste de diffusion des bibliothèques accessibles, les possibles répondants avaient déjà un semblant d'intérêt pour la question de l'accessibilité et de la déficience visuelle. Ils étaient également plus susceptibles de posséder des services dédiés à ce type de public et donc de répondre à l'enquête.

On peut considérer qu'ils se sentaient plus légitimes que des bibliothèques avec des services axés vers d'autres handicaps ou n'en possédant pas mais aussi qu'ils souhaitent encourager les bonnes pratiques pour l'accueil et de l'action culturelle en direction des personnes déficientes visuelles en montrant ce qui fonctionne au sein de leur bibliothèque ainsi que les freins potentiels. Donc, les participants à ce questionnaire ne sont pas forcément représentatifs des caractéristiques de la population-mère.

Cela induit aussi un biais qui s'apparente à celui de la désirabilité sociale car, au-delà de s'investir dans l'enquête, les bibliothèques participantes pourraient avoir, plus inconsciemment qu'intentionnellement, le désir de se mettre en avant à travers leurs services. L'inverse est vrai pour les établissements de lecture publique qui ne possèdent pas de services dédiés aux déficients visuels et qui ont préféré faire profil bas, soit en estimant que ce questionnaire ne les concernait pas, soit pour ne pas se présenter sous un jour défavorable.

De plus, toutes les questions n'étaient pas obligatoires, certains répondants, par faute de temps ou de méconnaissance de l'information demandée, n'ont pas

---

<sup>75</sup> Adresse de la liste de diffusion : [bibliotheques-accessibles@culture.gouv.fr](mailto:bibliotheques-accessibles@culture.gouv.fr)

apporté certaines précisions.

Dans un souci d'objectivité, il est nécessaire de garder à l'esprit que les résultats de ce questionnaire ne reflètent pas une réalité globale sur le territoire français et que les réponses individuelles seront sans doute plus parlantes que l'ensemble des résultats.

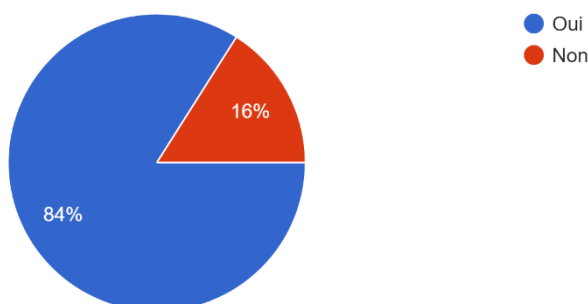
### 2.3.2 Une inclusion en marche

Le handicap visuel a été l'un des premiers pris en compte par les bibliothèques, contrairement à d'autres handicaps comme ceux associés aux troubles mentaux, et les services en faveur des usagers déficients visuels se multiplient dans les bibliothèques de lecture publique. Outre les pôles accessibilités qui voient le jour dans la plupart des bibliothèques implantées dans les grandes villes, on assiste au développement de groupes d'accessibilité ou, plus récemment, à la création de postes référent.e handicap. Ces nouvelles fonctions soutiennent la diversification des manifestations culturelles adaptées et permettent une mise en relation des projets des divers secteurs qui coexistent au sein des bibliothèques.

#### 2.3.2.1 Une prise en compte des usagers en situation de handicap visuel

La question de la fréquentation de la bibliothèque par des personnes déficientes visuelles penche vers le positif, selon les résultats de l'enquête menée dans le cadre de ce mémoire. 84% des répondants accueillent ce public dans leur bibliothèque, contre 16 %.

1) Est-ce que des personnes déficientes visuelles fréquentent la bibliothèque ?  
50 réponses



Les formations tendent plus vers le oui (52%) que vers le non (48%) et on constate, dans les réponses « Autres », des schémas d'apprentissage et de sensibilisation à propos du handicap visuel variés et très personnalisés. Certaines tendances générales se dégagent de ces derniers.

La première est la formation grâce à une connaissance (un.e ami.e, un.e collègue) déjà connaissant le handicap visuel, dans un objectif de transfert de compétences.

La seconde voie de formation qui se dégage concerne des bibliothécaires qui ont

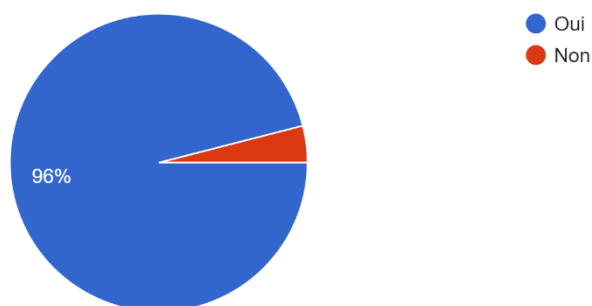
travaillé ou qui travaillent en tant qu'éducateur dans des centres spécialisés, ou qui ont l'habitude du contact avec des déficients visuels. Il s'agit plutôt d'une formation dite « sur le tas », avec une acquisition de connaissances par l'expérience.

Les formations en interne proposées par les bibliothèques ou les villes sont aussi citées plusieurs fois (5) mais certains répondants précisent que l'accès aux formations est parfois refusé pour des raisons budgétaires ou que seul un.e collègue est formé pour l'entièreté d'un réseau.

Il est à appuyer que la prise en compte de ces publics ne peut pas s'effectuer sans collections et matériel adaptés à mettre à leur disposition. Or, il se trouve que la majorité des répondants (96%) propose des collections adaptées ou accessibles au public en situation de handicap visuel.

5) Votre bibliothèque propose-t-elle des collections adaptées ou accessibles ?

50 réponses



Voici les plus présentes, par ordre décroissant : les ouvrages en gros caractères, les livres lus du commerce, les livres numériques, les ouvrages tactiles, les livres Daisy, les ouvrages en relief et les autres.

En ce qui concerne les ouvrages en gros caractères, les livres lus du commerce et les livres numériques, la plupart des bibliothèques de lecture publique en possèdent mais toutes n'identifient pas ces collections comme des documents accessibles aux déficients visuels, excepté dans le cas des seniors avec des troubles de la vision.

Les livres tactiles, destinés aux jeunes enfants pour l'éveil des sens, sont aussi des documents accessibles que tous les publics peuvent consulter.

Les livres Daisy sont moins représentés puisqu'il s'agit d'une collection spécifique, adaptée aux personnes déficientes visuelles. Les acquérir suggère un besoin ou une demande de la part d'un public spécifique, une prise de contact (voire un partenariat) avec l'association Valentin Haüy et une éventuelle (voire nécessaire) acquisition de lecteur Daisy. Cette démarche réclame une implication des professionnels des bibliothèques, une démarche qui n'apporte des résultats que si les publics visés par cette collection sont au rendez-vous, ce qui est souvent le cas puisque les lecteurs DAISY font partie du matériel le plus utilisé par les usagers en situation de handicap visuel.<sup>76</sup>

Les autres collections proposées concernent avant tout les livres en braille et les

<sup>76</sup> NICOLAT Tiphaine, chargée de relation avec les publics en situation de handicap à la médiathèque Méjane (Aix-en-Provence), à propos du modèle de lecteur DAISY possédé par la bibliothèque : « D'ailleurs les Victor Reader fonctionnent très bien et là nous avons un projet pour en racheter. Eux ils sont souvent empruntés. ».

DVD en audiodescription, ainsi que des ressources en ligne sur diverses plateformes (Platon, BibliOdyssée...), jeux tactiles...

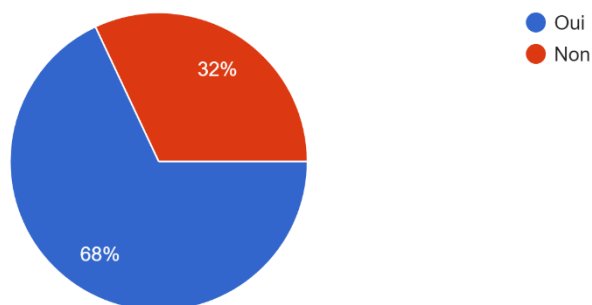
Il est intéressant de constater que, parmi les bibliothèques qui n'accueillent pas de public avec un handicap visuel (8), les trois-quarts (6) possèdent plusieurs types de documents (livres en gros caractère, ouvrages lus du commerce, ouvrages tactiles, ouvrages numériques ou encore livres en relief reviennent souvent), et trois mettent à disposition des livres en braille. Cette présence de documents dans des lieux qui ne sont pas fréquentés par des usagers avec un handicap visuel peut s'interpréter de plusieurs manières :

- Les bibliothèques concernées ont intégré ce public dans leurs réflexions pour constituer des collections variées et adaptées mais n'ont pas mené la communication nécessaire pour effectuer le lien entre eux ;
- Les bibliothèques ont constitué ces collections sans songer à les adresser à ce public en particulier mais il se trouve qu'elles sont, de fait, accessibles à certains usagers en situation de handicap ;
- Des déficients visuels légers ou âgés empruntent des documents mais ne sont pas considérés comme des usagers en situation de handicap pour les répondants, qui peuvent avoir une définition restreinte de la déficience visuelle.

Ensuite, pour ce qui est du matériel et des logiciels adaptés pour la lecture des documents, 68% des répondants en sont dotés, contre 32%.

7) Votre bibliothèque propose-t-elle du matériel ou des logiciels adaptés pour la lecture de documents, en direction des personnes déficientes visuelles ?

50 réponses



Le matériel et les logiciels adaptés à la lecture des documents sont divers selon les répondants, en nombre comme en diversité. Le lecteur Daisy de type Victor Reader revient le plus souvent, ainsi que les téléagrandisseurs, les loupes, les claviers en gros caractères et les ordinateurs adaptés.

Parmi les logiciels adaptés pour la lecture, on retrouve avant tout Jaws, Zoomtext ou encore NonVisual Desktop Access (NVDA). Cependant d'autres apparaissent parmi les réponses et les différents logiciels cités sont au nombre de 9.

Cependant, on remarque que dix bibliothèques qui accueillent du public en situation de déficience visuelle ne possèdent pas de matériel adapté. Cette absence peut s'expliquer par plusieurs facteurs qui sont susceptibles de se croiser entre eux :

- La bibliothèque préfère ne pas acquérir de matériel adapté aux déficients visuels, souvent onéreux, afin d'investir dans d'autres services ou collections ;
- Les usagers en situation de déficience visuelle n'expriment pas le besoin de

trouver de matériel adapté à la bibliothèque ;

- La bibliothèque a conduit une étude ou s'est renseignée auprès d'autres bibliothèques et s'est aperçue que le matériel adapté rencontre un taux d'utilisation faible qui ne « rentabilise » pas son coût d'achat et a préféré s'intéresser à d'autres acquisitions.

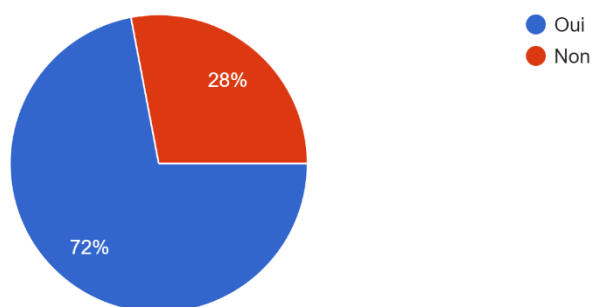
En effet, comme expliqué précédemment, le matériel adapté est souvent coûteux et n'attire pas l'intérêt du public concerné, exception faite pour les lecteurs Daisy dans certaines bibliothèques.

### ***2.3.2.2 Des propositions culturelles diversifiées***

72% des répondants proposent des animations culturelles adaptées aux déficients visuels, contre 28%.

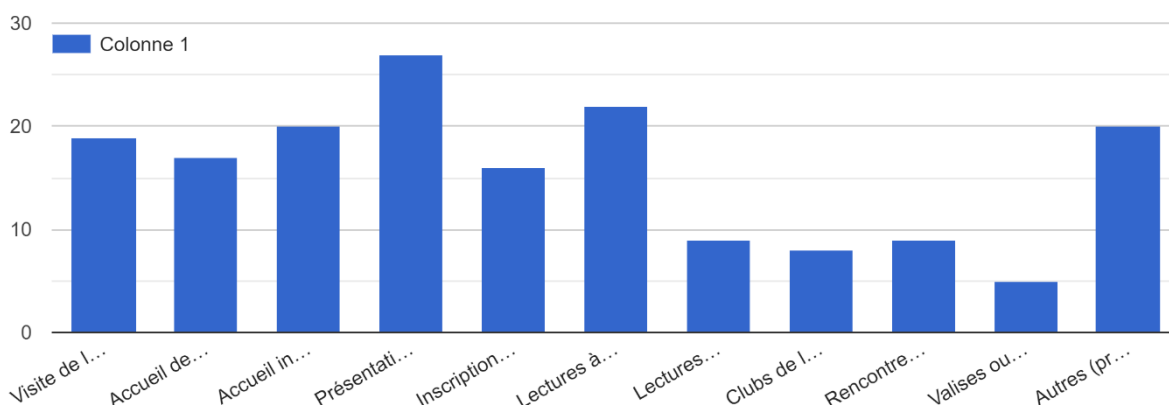
1) Votre bibliothèque a-t-elle mis en place des animations culturelles en faveur des publics déficients visuels ?

50 réponses



Ces dernières sont variées et rappelons qu'il était possible de donner plusieurs réponses à la question « Si oui, lesquelles ». Voici la liste par ordre décroissant : la présentation des collections et des services accessibles, les lectures à haute voix, les accueils individuels, les visites de la bibliothèque, les accueils de groupe, les inscriptions des usagers, les lectures musicales, les rencontres avec des auteurs, les clubs de lecture, les malles/valises thématiques.

2) Si oui, lesquelles ?



On constate donc que les services d'accueil et de présentation de la bibliothèque et de ses collections sont plus représentés que les services plus culturels. L'écart entre les deux peut venir de la nécessité pour ce public de se familiariser avec l'espace de la bibliothèque et de l'identifier comme lieu accessible avant de le considérer comme un lieu culturel. De ce fait, les professionnels des bibliothèques essaient de rendre le bâtiment et les collections accessibles avant de se pencher sur la question de l'accessibilité culturelle. Cette dernière est parfois considérée comme une mission plus secondaire, à l'inverse de la présentation du matériel et des ressources. Cette attitude du bibliothécaire pragmatique peut devenir un frein à l'inclusion des publics avec une déficience visuelle si les manifestations culturelles leur restent fermées.

Cependant, si on se penche sur les réponses apportées d'un point de vue plus individuel, on constate que les services d'accueil sont souvent accompagnés de propositions d'animations culturelles, ce qui permet de répondre à toutes les demandes.

Quatre réponses ont aussi été détaillées dans « Autres », dont 2 mentionnent des projections de films en audio description, 3 autres sont en lien avec des lectures (lecture/débat, conte dans le noir, lectures tactiles). Des jeux adaptés et un atelier braille sont également mis en avant.

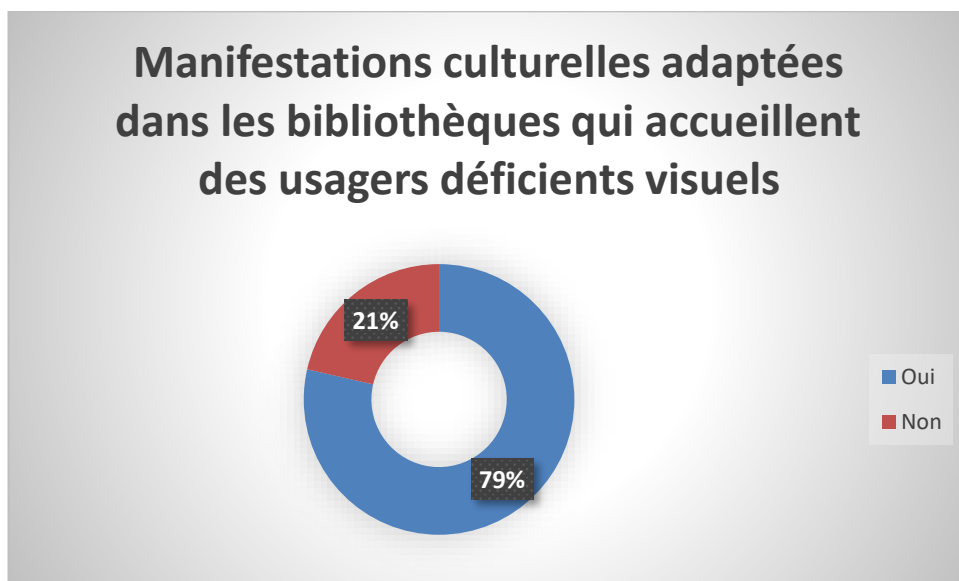
Les années de mise en place de ces activités adaptées aux déficients visuels sont variables. Sur 34 réponses, les dates débutent de 1980 à 2022. Certaines sont à analyser avec prudence car elles concernent un seul cycle d'événements ou une activité ponctuelle qui n'a pas été reconduite les années suivantes et elles ne sont pas souvent citées dans les réponses précédentes.

Une majorité des animations ont émergé dans les années 2010, avec un départ dans les années 2000, ce qui correspond à l'évolution des bibliothèques vers un nouveau schéma capable d'articuler les espaces, les collections, le personnel et l'action culturelle en direction d'un public demandeur. Il est à noter que certains des services ont été pensés et proposés dès l'ouverture de la bibliothèque, en lien avec un pôle dédié aux déficients visuels.

En cas de réponse négative à propos de la présence d'activités culturelles et lorsque l'on demande si des projets ont été envisagés, 10 réponses ont été données, dont la plupart tendent vers le oui et mettent même en avant des réflexions sur le

type d'animation envisagé. D'autres témoignent d'une volonté de créer des services (plus que des animations mais c'est à cause d'un défaut de formulation de la question car le terme « projets » ne s'applique pas qu'à ces dernières) malgré des obstacles (manque de demande, sous-effectif...).

Parmi les bibliothèques qui accueillent des déficients visuels, l'état des lieux sur la présence de manifestations culturelles adaptées est le suivant : 33 bibliothèques proposent des animations destinées aux déficients visuels, contre 9 qui n'en proposent pas.



À la question « Si non, des projets sont-ils envisagés ? », au moins trois répondants déclarent que oui, deux autres expliquent des actions de sensibilisation, l'accessibilité tout public de leurs animations ou des idées de projets. Parmi les réponses citées, certains répondants confient leur volonté de créer des services adaptés si les usagers en expriment le besoin.

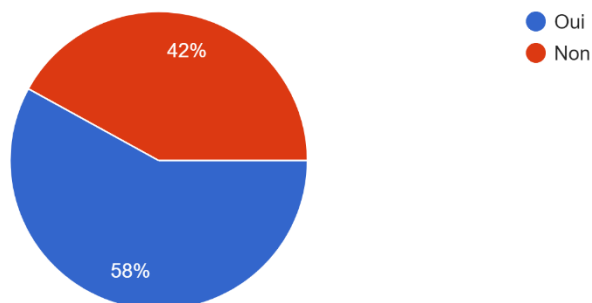
### ***2.3.2.3 Une développement qui se poursuit***

Certains aspects pour faciliter le lien entre bibliothèques, animations et déficients visuels ont été identifiés par les bibliothèques et sont de plus en plus employés.

À propos des partenariats, 58% des répondants en ont un avec une association ou des structures avec lesquelles ils peuvent organiser des animations en faveur des usagers déficients visuels, contre 42% qui n'ont pas noué de partenariats.

1) Est-ce que la bibliothèque a des partenariats avec des associations ou des structures avec lesquelles elle peut organiser des animations en faveur des usagers déficients visuels ?

50 réponses



Ainsi, sur 28 réponses, la plupart des partenariats sont majoritairement uniques, avec une seule association/structure. Ces termes regroupent des réalités très larges pour les répondants. Il peut s'agir d'acteurs culturels non-spécialistes des déficients visuels mais capables de les accueillir et de proposer des activités (théâtres, musées...), de structures spécialisées (Association Valentin Haüy, bibliothèque sonore, maison d'édition « Mes mains en or ») ou encore d'écoles, de centres et de crèches (pour les déficients visuels ou non).

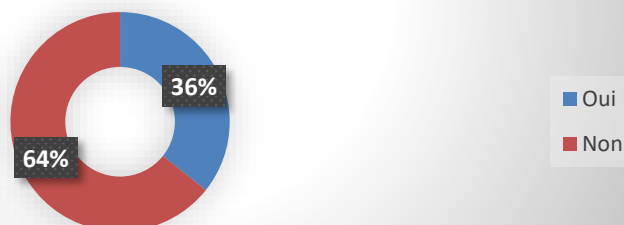
Cependant, on compte aussi des bibliothèques avec des partenariats plus nombreux (4, 5 ou 6, jusqu'à 20 !) bien que celles-ci soient plus rares. 29 bibliothèques qui accueillent des déficients visuels ont un partenariat ou plus.

Les partenariats noués se font également sur deux échelles : au niveau national pour les associations spécialisées et développées partout à travers le territoire telles que Valentin Haüy et au niveau régional, et même plus souvent au niveau de la ville, pour toucher des acteurs locaux en lien avec la culture ou la déficience visuelle.

Ensuite, bien que la communication en direction des publics avec un handicap visuel soit encore un paramètre négligé, beaucoup des répondants ayant choisi « non » à la question « Existe-t-il une stratégie de communication à l'attention du public déficient visuel ? » précisent qu'une communication spécifique est en cours de développement, souvent au niveau de leurs sites internet afin de répondre aux normes d'accessibilité. Parmi les moyens de communication déjà existants, on retrouve surtout les infoslettres (aussi nommées newsletters), les flyers de présentation ou encore le téléphone et la liste de diffusion.

Cette fragilité de la communication se retrouve aussi chez les bibliothèques qui accueillent des usagers en situation de handicap visuel : seules 15 parmi 42 ont une stratégie de communication spécifique.

## Présence de communication spécifique à l'adresse des déficients visuels au sein des bibliothèques fréquentées par ce public



Parmi celles ayant répondu par la négative, il est important de noter que cet axe d'accessibilité est en cours de développement pour au moins 5 d'entre elles, ce qui témoigne d'une prise en compte de l'importance d'une communication adaptée. Ces changements sont aussi en lien avec la loi sur l'accessibilité numérique (article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005) qui demande à ce que les services de communication au public, dont les sites internet, soient conformes aux critères d'accessibilité.<sup>77</sup>

### 2.3.3 Des zones d'action encore fragiles

Malgré les avancées constatées, certaines faiblesses sont encore décelables dans les réponses. Certaines d'entre elles se recoupent avec les freins identifiés lors des entretiens cités plus haut et plus bas mais d'autres pointent des fragilités à consolider pour bâtir une dynamique solide.

#### 2.3.3.1 Une présence de certains publics encore faible

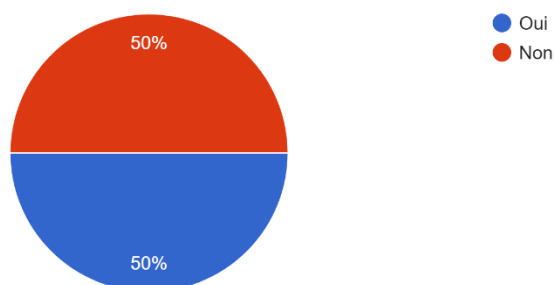
Pour ce qui est de la tranche d'âge, on observe que les adultes sont le public majoritaire et que les enfants sont souvent minoritaires, pour ne pas dire inexistants. Sur 41 réponses à propos de l'âge des déficients visuels qui fréquentent la bibliothèque, une douzaine cite les enfants (de 6 mois à 17 ans). On constate la fréquentation de quelques jeunes adultes mais surtout de personnes de plus de 40 ans et de seniors. Ces derniers représentent d'ailleurs la majorité du public souffrant de déficience visuelle. En ce qui concerne la participation aux activités culturelles, le oui et le non sont à 50% chacun.

<sup>77</sup> *Obligations d'accessibilité numérique - RGAA* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/obligations/>

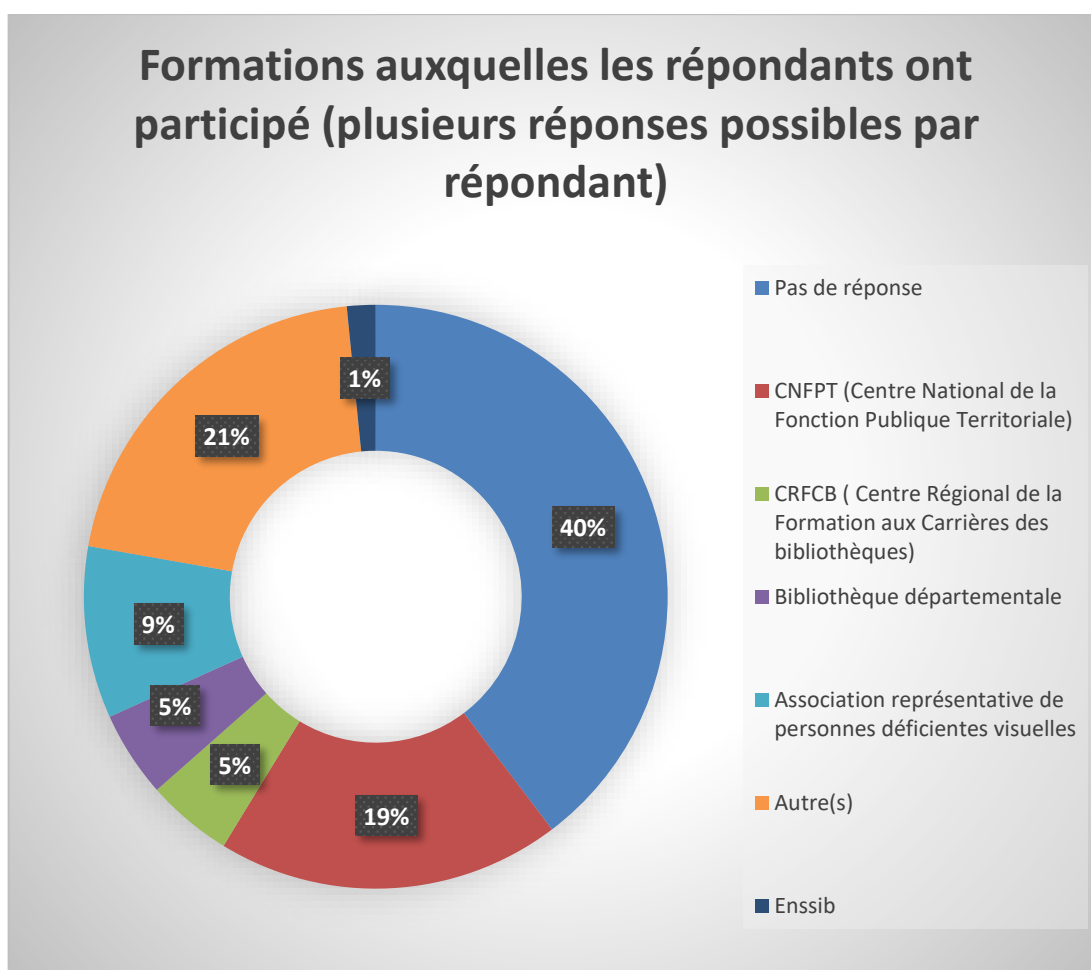
## Chapitre 2 : État des lieux des animations culturelles accessibles aux déficients visuels dans les bibliothèques de lecture publique

3) Est-ce que les personnes déficientes visuelles participent aux actions culturelles que vous mettez en place ? (animations, ateliers, expositions, etc...?)

50 réponses



À la question « Avez-vous reçu une formation pour l'accueil de ce public ? », 52% des participants affirment avoir reçu une formation, contre 48%.



Parmi les 42 bibliothèques qui accueillent des déficients visuels, il est intéressant de constater que dans 18 d'entre elles, les publics avec un handicap visuel ne participent pas aux animations, contre 24, soit presque la moitié. Pour les bibliothèques dans lesquelles ce type de public répond présent dans le

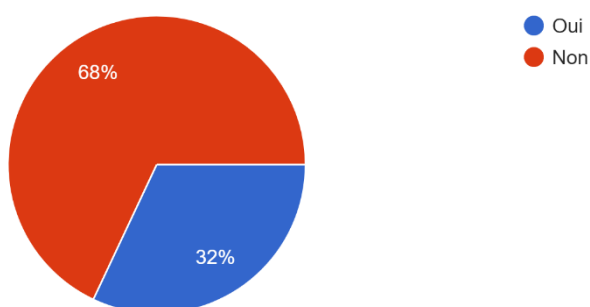
cadre des manifestations culturelles, 15 d'entre elles ont suivi une ou plusieurs formations. Cependant, parmi les bibliothécaires n'ayant pas suivi de formations, plusieurs précisent qu'ils ont appris au contact du public, des collègues ou qu'ils ont été sensibilisés avant d'obtenir leur poste.

Dans le cas des bibliothèques ne recevant pas de public lors des animations (18), 8 d'entre elles (soit un peu moins de la moitié) ont suivi une formation spécifique, contre 10 sans formation. Parmi eux, les répondants déclarent ne pas posséder de formation antérieure (excepté pour un répondant sensibilisé au sujet de ce handicap lors de sa seconde année de master à l'université de Poitiers), soit moins que dans le cadre des bibliothèques dont les déficients visuels participent aux animations. En ce qui concerne les 8 bibliothèques qui n'accueillent pas d'utilisateurs déficients visuels, 3 ont suivi une formation d'accueil, dont 2 sont d'anciennes éducatrices spécialisées. Parmi les répondants, 3 mettent en place des animations culturelles accessibles aux déficients visuels mais seul un précise que des utilisateurs avec un handicap visuel participent, alors même qu'ils ne fréquentent pas la bibliothèque. Cette réponse peut s'expliquer par la participation d'un nombre restreint, voire d'un seul, utilisateurs aux manifestations culturelles (ici une visite de la bibliothèque) mais sans emprunt ou fréquentation des autres services de la bibliothèque.

### 2.3.3.2 Une communication fragile

Seuls 32% des répondants proposent une stratégie de communication à l'adresse des déficients visuels qui fréquentent leur bibliothèque, contre 68% qui pratiquent une communication dite « classique ».

1) Existe-t-il une stratégie de communication à l'attention du public déficient visuel ?  
50 réponses



Ce dernier point est le moins bien développé parmi les bibliothèques parmi tous les aspects abordés dans l'enquête. Beaucoup des bibliothèques désirent rendre leur site internet accessible, ce qui témoigne d'un retard dans ce domaine malgré les diverses lois sur l'accessibilité numérique, une problématique depuis 2005 avec la loi « Handicap » et rappelée par le décret de 2019.

Bien qu'une majorité des informations délivrées par les médiathèques soient regroupées sur les sites, l'enquête tend à montrer que les autres moyens de communications sont moins pris en compte que le numérique. Au-delà d'un souci pratique, les raisons de ce délaissement sont multiples. Tout d'abord, les appels téléphoniques sont parfois chronophages et les bibliothécaires n'ont pas tous le

temps d'appeler au cas par cas en reprenant toutes les animations à venir. Ensuite, même si le mailing est constitué par une base d'adresses qui se construit petit à petit et évolue avec le temps, il arrive que la négligence de cette base ou sa reprise après la passation d'un poste demande un investissement au professionnel en charge du mailing.<sup>78</sup>

### 2.3.3.3 Le problème de la situation géographique et de la densité de population

Un constat s'impose pour les bibliothèques qui n'accueillent pas d'usagers en situation de handicap visuel : aucune des 8 bibliothèques n'a noué de partenariat, même si une d'entre elles travaille pour en développer un avec l'association Valentin Haüy. Le chiffre est presque identique en ce qui concerne la communication, avec 7 répondants sans communication spécifique. En prenant en compte les biais évoqués plus haut, on constate tout de même que les animations culturelles adaptées pour les déficients visuelles sont proposées par une majorité des bibliothèques participantes à cette enquête, même par certaines qui ne reçoivent pas ce type de public au quotidien. Les profils sont multiples mais un élément peut sans doute expliquer les écarts entre les bibliothèques qui ne reçoivent pas de déficients visuels et celles qui en accueillent : la situation géographique de la bibliothèque. Les fractures entre les différents territoires ne sont pas à exclure en ce qui concerne l'accessibilité. Par cause à effet, les villes densément peuplées comportent plus d'habitants susceptibles d'être atteints d'un handicap visuel. Cette disparité territoriale est aussi à lier avec la pyramide des âges. En effet, certaines parties du territoire (notamment les littoraux ou les pôles urbains de taille petite à moyenne selon un rapport de l'Observatoire des territoires de 2017<sup>79</sup>) sont vieillissantes et les populations âgées sont plus susceptibles de développer des troubles de la vue. Avec une demande plus forte, il est plus aisé pour les bibliothèques de développer un projet autour de l'accueil de ces publics. À ce facteur s'ajoute la proximité des associations ou des lieux culturels (musées, théâtres...) avec lesquels la bibliothèque est susceptible de nouer des partenariats. Les réseaux de transports en commun, plus développés dans les agglomérations que dans les petites villes ou les communes, ainsi que la présence d'infrastructures pour faciliter le déplacement comme les feux sonores, permettent aussi des trajets plus autonomes pour les déficients visuels. Si on couple ces éléments avec les budgets moins importants pour les bibliothèques implantées dans de petites villes

---

<sup>78</sup> NICOLAT Tiphaine, chargée de relation avec les publics en situation de handicap à la médiathèque Méjane d'Aix-en-Provence : « Parce qu'il [le système de mailing] a été constitué par la personne qui était là en poste avant et parce que parfois il y a des lecteurs qui ne répondent plus et d'autres qui, comme ils étaient âgés, sont décédés malheureusement. D'autres qui ne savent même pas ouvrir leur boîte mail et qui comptent sur les enfants pour le faire alors quand ils ont l'information l'atelier passé depuis plusieurs jours. Alors ce n'est pas vraiment pratique. Après il y avait aussi une difficulté, elle est plus pour moi, de faire deux mailing. Un à destination des professionnels et un à destination des lecteurs. Il fallait faire un système pour que les lecteurs n'aient pas toutes les adresses de tout le monde et j'ai eu des retours de certaines personnes qui disaient qu'elles ne voulaient pas être dans des boucles comme ça alors je devais faire des mails individuels et mes compétences en mail s'arrêtaient là alors j'ai préféré faire des relais avec les structures. »

<sup>79</sup> En France, des territoires inégaux face au vieillissement | L'Observatoire des Territoires [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2017-vieillessement-02-en-france-des-territoires-inegaux-face-au-vieillessement#:~:text=Dans%20certaines%20intercommunalit%C3%A9s%2C%20plus%20du,montagneuses%20du%20sud%20du%20pays>

et les effectifs plus réduits de celles-ci, on se figure mieux pourquoi monter des projets accessibles, peu importe le type de handicap, s'avère complexe, voire impossible malgré la bonne volonté de certains établissements de lecture publique.

#### **2.3.3.4 Des animations culturelles accessibles encore minoritaires**

Malgré la proportion importante de réponses « oui » à la question « Votre bibliothèque a-t-elle mis en place des animations culturelles en faveur des publics déficients visuels ? », il faut garder à l'esprit que les bibliothèques ne proposent pas l'intégralité des activités présentées dans la question suivante « Si oui, lesquelles ? » et que de grands écarts de temps peuvent parfois s'écouler d'une séance à une autre puisque certains ateliers ou activités sont bâtis dans le cadre de temps forts (semaines du handicap par exemple) qui n'a lieu qu'une fois dans l'année.

Ces activités revêtent souvent un caractère exceptionnel ou sont produites dans le cadre d'une sensibilisation à la déficience visuelle mais qui n'implique pas obligatoirement une participation du public à propos duquel la démarche a été effectuée.

De plus, au sein des bibliothèques fréquentées par des déficients visuels, 33 bibliothèques proposent des animations destinées aux déficients visuels, contre 9 qui n'en proposent pas (cf le schéma « Manifestations culturelles adaptées dans les bibliothèques qui accueillent des usagers déficients visuels » de la partie 2.3.2.2 « Des propositions culturelles diversifiées » de ce chapitre). Ce chiffre interpelle, surtout face aux quelques bibliothèques qui offrent des manifestations culturelles adaptées à ce public mais qui n'en accueille pas (3 sur 8). Cette absence d'animations culturelles en adéquation avec ce type de public peut être liée à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, il est facile de penser que des animations à destination d'un public empêché comme les déficients visuels sont coûteuses et complexes à mettre en place. En réalité le coût ne vient pas de l'animation en elle-même mais de facteurs extérieurs en lien avec celle-ci, par exemple des intervenants sollicités pour la médiation culturelle. Pourtant, à titre de comparaison et d'efficacité, le matériel informatique adapté mais onéreux est présent dans une majorité des bibliothèques répondantes, même celles qui n'organisent pas d'animations culturelles accessibles. Or, cet équipement est très peu, voire jamais, utilisé par les usagers en situation de handicap visuel alors que ce même public est demandeur de culture. Cette inutilisation peut déboucher sur trois solutions : repenser la communication autour de ce matériel et proposer des formations pour faciliter son utilisation, réaliser une étude sur le matériel que les déficients visuels aimeraient trouver en bibliothèque ou se détourner de l'achat de matériel onéreux au profit de la mise en place d'animations accessibles. Bien entendu, l'une de ses propositions n'exclut pas les autres, tout dépend de la direction envisagée par les bibliothèques concernées par cette problématique.

Ensuite, les bibliothèques n'ont pas toujours conscience que certaines de leurs animations sont déjà accessibles ou demandent peu de temps et d'efforts pour le devenir comme les clubs de lecture, les débats, les écoutes musicales, etc. Ainsi, par méconnaissance et par une absence de communication à l'adresse d'un public susceptible de participer, certaines bibliothèques « dissimulent » une partie de leur programmation culturelle.

Des démarches culturelles sont donc organisées par les bibliothèques interrogées mais certaines sont encore trop peu nombreuses ou sous-développées alors qu'un public en situation de handicap visuel fréquente, dans une majeure partie des cas, la bibliothèque.

En conclusion à cette enquête, les réponses tendent à indiquer que les bibliothèques ont des services déjà très adaptés aux déficients visuels. Les collections et le matériel adaptés sont mis à disposition par une majorité d'entre elles, même parmi celles qui ne sont pas fréquentées par ce type de public. Des animations culturelles sont proposées, souvent en lien avec des visites ou l'accueil, mais les résultats semblent indiquer une participation timide du public avec un handicap visuel. La communication ressort comme l'aspect le moins travaillé, et pourtant essentiel, dans cette enquête. Les résultats globaux sont malgré tout à considérer avec un recul critique, à cause des biais énoncés plus haut.

Ainsi, cette enquête manifeste avant tout la volonté des professionnels du monde des bibliothèques à s'ouvrir à de nouveaux publics. Les réponses obtenues montrent que des projets, ou des jalons, ont été menés dans cette optique avec des résultats fluctuants. Le développement des partenariats ou des stratégies de communication sont également de bons indicateurs à propos de l'investissement des bibliothèques de lecture publique sur ces problématiques d'accessibilité, surtout en ce qui concerne les manifestations culturelles puisqu'elles sont prises en compte par une majorité des répondants.

## **2.4 LES BIBLIOTHEQUES SANS SERVICES SPECIFIQUES AUX DEFICIENTS VISUELS**

Certaines bibliothèques de lecture publique s'investissent dans l'inclusion de leurs usagers en situation de déficience visuelle de manière plus progressive et sans service prédéfini. Des postes spécifiques (tels que référent handicap ou médiateur/coordonateur culturel) sont la première étape vers une ouverture plus globale et la prise de conscience du potentiel déjà acquis par les bibliothèques pour accueillir ce public spécifique.

Les bibliothèques de lecture publique interrogées qui répondent aux critères cités ci-dessus sont les suivantes : la médiathèque Méjane (Aix-en-Provence), la médiathèque l'Apostrophe (Chartres) et la médiathèque de la Manufacture (Nancy). Les villes dans lesquelles ces bibliothèques sont implantées accueillent respectivement 142 668, 38 875 et 105 162 habitants (selon les estimations de 2015 de l'INSEE).

Cependant, la présence d'usagers en situation de handicap visuel et la volonté des bibliothèques de les inclure aussi bien dans leurs espaces que dans leur programmation culturelle font face à des difficultés.

### **2.4.1 Des usagers déficients visuels présents**

Le premier constat à tirer de ces bibliothèques de lecture centrale situées dans des villes de taille moyenne est qu'elles attirent des déficients visuels. Comme observé plus haut, il s'agit le plus souvent de personnes âgées, les seniors

étant la catégorie de la population la plus atteinte par les troubles de la vision. Parmi le public déficient visuel qui fréquente les bibliothèques, les plus jeunes semblent être les moins remarqués, pour plusieurs raisons. Selon Amandine Ronzy, chargée de mission à l'Association nationale des parents d'enfants aveugles, les enfants malvoyants sont un public qui ne fréquente pas la bibliothèque car il est « souvent empêché par des problématiques de soin et de rééducation, par l'autocensure des familles ou par des hésitations quant au sens de telles propositions. ». Elle suggère, comme pour d'autres tranches d'âge touchées par la déficience visuelle, d'aller à la rencontre de ce public pour le guider vers la bibliothèque et les services adaptés.<sup>80</sup>

En ce qui concerne les enfants plus âgés et les adolescents, soit ils sont plus autonomes, en fonction de leur âge et de l'accompagnement qu'ils ont reçu, et ne font pas appel aux services des bibliothécaires pour trouver un document, soit ils utilisent les ressources numériques (notamment la plateforme Eole) mises à leur disposition et ne fréquentent pas la bibliothèque. Dans tous les cas, ils constituent un public plus distant que les seniors et donc moins facile à atteindre. Une enquête de 2014 effectuée par la Bibliothèque publique d'information (BPI)<sup>81</sup> sur le rapport des adolescents, sans handicap particulier, à la bibliothèque indique qu'une majorité d'entre eux sont assez indifférents aux médiathèques et en ont même une méconnaissance. Que dire alors de jeunes déficients visuels dont le handicap, par essence, ne semble pas s'accorder avec cet environnement ?

Pour ce qui est des usagers adultes qui fréquentent la médiathèque, leurs habitudes sont très hétéroclites selon les besoins et le profil de chacun. Il est possible de formuler une constatation à propos de ce public, relayée dans plusieurs entretiens : il ne fréquente la bibliothèque que quelques fois par an et ne s'attarde pas sur place.

Leur présence sur les animations est constatée, souvent en petits groupes et parfois accompagnés. Il s'agit souvent d'usagers réguliers, déjà « fidélisés » et habitués à la bibliothèque. Les autres profils identifiables sont ceux des personnes en situation d'isolement. Elles participent à la vie culturelle de la bibliothèque pour nouer du lien et retrouver un contact social.

Comme ce constat a été révélé par les résultats de l'enquête, les jeunes déficients visuels sont les grands absents des bibliothèques de lecture publique. Les bibliothèques de lecture publique sont désireuses d'attirer ce public mais les résultats demeurent nuancés, en dépit des efforts effectués dans ce sens.

## **2.4.2 Des tentatives d'ouverture**

Dans la lignée de l'évolution des missions des bibliothèques et de la diversification des publics, de nombreuses structures ont fait évoluer leurs services pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Leurs démarches englobent les publics en situation de handicap, dont les déficients visuels. Les moyens mis en œuvre pour recevoir ces usagers spécifiques ne sont pas tous en lien avec la

---

<sup>80</sup> Collections et médiations pour les enfants et les jeunes empêchés de lire en raison d'un handicap | Premières pages [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.premierespages.fr/zoomsur/14592>

<sup>81</sup> REPAIRE, Virginie et TOUITOU, Cécile. Principaux résultats. Dans : *Les 11-18 ans et les bibliothèques municipales* [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 17 janvier 2014, p. 6. [Consulté le 18 août 2022]. Études et recherche. ISBN 9782842461263. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/bibpompidou/1030>

programmation culturelle mais les effets qui en découlent ont un impact en termes de fréquentation et de fidélisation des usagers déficients visuels.

#### ***2.4.2.1 Des bibliothèques engagées dans l'accueil des usagers en situation de handicap visuel***

La première marche vers l'intégration d'un public en situation de handicap est de lui proposer un accueil en adéquation avec ses besoins et les bibliothèques se sont saisies de cette problématique depuis longtemps, selon des schémas qui se retrouvent dans les bibliothèques plus « spécialisées » dans l'accueil des déficients visuels.

La création de postes, avec ou sans fonctions transversales, destinés à l'accueil des publics en situation de handicap sont devenus courants dans les bibliothèques de grandes tailles. Accueil et coordination de projets à destination des personnes en situation de handicap, chargé de médiation entre les publics spécifiques ou encore chargé du suivi et de la coordination des actions culturelles sont autant de fonctions qui permettent d'établir des liens entre les déficients visuels et la bibliothèque. Les agents en charge de ces postes constituent des contacts précieux pour ces usagers auxquels l'information doit parfois être relayée plusieurs fois avant de les mobiliser.

Les formations des professionnels des bibliothèques sont aussi plus fréquentes que quelques décennies auparavant. L'évolution des mentalités autour du handicap a engendré un désir de se professionnaliser vis-à-vis de ces usagers et l'acquisition de compétences d'accueil adaptées au handicap visuel permet de mieux cerner et satisfaire les attentes de ce public. Pour beaucoup de professionnels, cette formation passe aussi par un apprentissage « sur le tas », au contact des usagers eux-mêmes.

La création de postes spécifiques et la formation des professionnels sont souvent complétées par des visites guidées adaptées. Elles sont un autre moyen de mettre les usagers au contact de la bibliothèque, de ses collections, de ses services et donc de sa programmation culturelle. Cette première familiarisation avec la bibliothèque permet aussi une désacralisation du lieu et une prise de confiance grâce à une meilleure connaissance des espaces. Rappelons que les déplacements nécessitent parfois une longue préparation pour le public atteint de déficience visuelle et qu'il sera moins enclin à venir s'il ne connaît pas les lieux et s'il juge que la bibliothèque ne lui propose pas un environnement culturel en accord avec ses besoins.

#### ***2.4.2.2 La création d'un environnement culturel adapté***

La programmation culturelle est en lien direct avec l'environnement architectural et documentaire de la bibliothèque, puisque les animations sont l'occasion de mettre en valeur les divers espaces de la bibliothèque et la richesse de ses collections.

Ces deux paramètres prennent un sens différent à travers le prisme de la déficience visuelle. L'accessibilité est le maître-mot de ces deux notions et c'est sur celle-ci que les bibliothèques mettent l'accent pour construire un cadre propice à la venue des déficients visuels.

Les bibliothèques de lecture avec un service spécifique ont souvent pour point

commun d'avoir pensé au public souffrant d'un handicap visuel dès les premières réflexions autour de la conception du bâtiment, ce qui entraîne la création d'espaces spécifiques. Les bibliothèques qui conçoivent ses services plusieurs années après leur ouverture incluent les publics empêchés dans leurs réflexions, en allant jusqu'à demander conseil à leurs usagers et soumettre des suggestions aux architectes.

La construction du bâti se lie à celle des collections, parfois reléguée au fond d'un placard. Par manque de place, de demande ou de temps, certains documents adaptés sont coupés du public, pour ne pas dire « cachés ». Ils sont utilisés de temps à autre dans le cadre d'une animation mais comment créer un lien entre le public ciblé par la ressource présentée et cette dernière si l'utilisateur intéressé ne la retrouve pas dans les collections ?

Il paraît donc essentiel de valoriser ces collections pour leur donner une véritable visibilité auprès des usagers intéressés par ces ressources mais aussi pour mettre en exergue le travail d'acquisition et d'appropriation de ces documents par les bibliothécaires dans le cadre des animations.

#### ***2.4.2.3 Penser la bibliothèque pour son public***

La démarche révélée par les bibliothèques interrogées est celle de l'inclusion de tous les publics, pas uniquement des déficients visuels. Il ressort une volonté de mélanger les publics entre eux, de les amener à se côtoyer et à créer du lien. Dans ce contexte, les animations ont un rôle essentiel à jouer. Du fait de leur diversité, elles permettent de mettre en valeur le public en situation de handicap et de sensibiliser les usagers dits « valides ». Les actions de sensibilisation ou les ateliers dans lesquels se côtoient plusieurs profils d'utilisateurs rencontrent un certain succès, comme en témoignent les réactions sur les réseaux sociaux lors de la publication de photos de ces événements.

Cette inclusion se traduit aussi dans l'architecture, pensée accessible mais surtout pour tous. Parmi les bibliothèques consultées au sujet de la déficience visuelle, plusieurs entreprennent des travaux ou un réaménagement de leurs locaux avec un accent mis sur le confort de toutes les catégories d'utilisateurs avec la problématique suivante : « comment faire de l'inclusion tout en faisant en sorte que ça ne se voit pas ? »<sup>82</sup>. Ainsi, les bibliothèques s'emparent de la mentalité consistant à « adapter la société et les infrastructures pour les citoyens handicapés » et transforment les espaces qui la composent pour qu'ils deviennent plus ouverts, pratiques, inclusifs et confortables. Ces modifications sont apportées par du mobilier adapté, des éclairages pensés pour le confort visuel ou encore des espaces de mixité.<sup>83</sup>

Les bibliothèques de lecture publique se transforment pour permettre un accueil des publics plus diversifié mais ce premier jalon vers l'inclusion n'est que le point de départ car certains aspects, notamment à propos de l'inclusion culturelle, méritent d'être repensés.

---

<sup>82</sup> BRASSEUR Emilie, Chargée de médiation auprès des publics spécifiques à la médiathèque de la Manufacture de allumettes à Nancy.

<sup>83</sup> « Donc l'utilisateur qui veut potentiellement aller en espace jeunesse, par exemple des parents aveugles qui auraient des enfants voyants, ils peuvent aller en jeunesse mais il n'y a pas de borne podotactile. Ça a été demandé pour qu'il y en ait plus, partout. J'ai beaucoup travaillé sur les lumières car c'est très important, et j'ai aussi travaillé sur les banques d'accueil [...] pour qu'elles soient visuellement identifiées. ».

### **2.4.3 Un lien entre usagers en situation de handicap visuel et les activités culturelles qui a besoin de se renforcer**

#### ***2.4.3.1 Les retombées de la pandémie***

Bien entendu, le COVID a mis à mal les liens entre les bibliothèques, les animations culturelles et les usagers déficients visuels. La fermeture des bibliothèques a entraîné un arrêt, encore en cours dans certains établissements, de la programmation culturelle.

D'après une enquête sur la fréquentation des bibliothèques entre 2019 et 2021, les actions culturelles ont connu un rebond car « certaines actions culturelles n'ont pu avoir lieu en 2020, et dans certains cas ont également pu être reportées en 2021, expliquant ce fort rebond ». Cependant, cette affirmation ne s'étend pas à tous les publics.

Les usagers avec un handicap visuel, par peur de la maladie mais aussi à cause de cette mise entre parenthèses de la vie culturelle des bibliothèques, ne sont pas encore revenus comme l'explique madame Tiphaine Nicolat, chargée de relation avec les publics en situation de handicap à la bibliothèque Méjane d'Aix-en-Provence, dans son entretien : « Puis il y a eu le confinement et là nous sommes en train de recréer une dynamique avec l'association du territoire mais il faut savoir, en tout cas c'est ce qui nous est dit pour l'instant par les structures, que nous avons un public qui a du mal à se déplacer dans la ville et qui a besoin d'utiliser un service de bus à la demande, qui a été très impacté par les conditions sanitaires et très frileux de revenir dans des lieux il y a du monde et de manipuler certaines choses. » De public empêché, ils sont devenus public isolé par les mesures sanitaires et les confinements successifs.

Les liens des bibliothèques et des associations se sont également distendus et, malgré la reprise timide des activités culturelles, renouer les partenariats est considéré comme un travail encore mis à l'écart. Il est évident que les bibliothèques cherchent d'abord à relancer leur activité auprès de leurs usagers habituels, le niveau de fréquentation d'avant la pandémie n'ayant pas été retrouvé.

#### ***2.4.3.2 La bibliothèque, un espace dans lequel les déficients visuels ne se sentent pas légitimes***

Les bibliothèques évoluent mais son ancienne image lui cause certains préjugés, surtout dans le cadre des publics en situation de handicap pour qui l'accès à ce lieu culturel, pourtant public et donc destiné à tous, n'est pas une évidence.

Outre les problèmes d'accessibilité matérielle ou documentaire cités plus haut, ces publics conservent la certitude que les bibliothèques sont des lieux trop « cultureux », pour reprendre le terme d'Emilie Brasseur, chargée de la médiation entre les publics spécifiques de la médiathèque de la Manufacture de Nancy. Selon elle, il est essentiel de « désacraliser » les médiathèques pour montrer à ce public qu'il a sa place, au même titre que n'importe quel autre usager. Bien entendu, ce travail passe par des actions de sensibilisation, de communication et de valorisation des actions réalisées en faveur de ce public.

Dans cette optique, les manifestations culturelles deviennent des moyens de promotion des nouvelles dynamiques des bibliothèques. Elles établissent des liens sociaux et culturels à plusieurs niveaux et invitent à fréquenter la bibliothèque

dans un cadre divertissant. La sollicitation des publics à travers ces activités permet une inclusion au sein de la bibliothèque et prouve qu'ils ont la capacité de faire et de prendre la parole dans cet espace qui appartient à tous.

Les bibliothèques s'adaptent à leurs publics et celles qui ne sont pas (encore) dotées d'un service spécifique n'expérimentent pas moins en matière d'offres culturelles pour satisfaire leurs usagers en situation de handicap visuel. Ces tentatives d'ouverture sont contrebalancées par des faiblesses que ces bibliothèques s'efforcent de résoudre pour donner à leurs actions toute la visibilité qui leur revient.

Les bibliothèques de lecture publique témoignent, en accord avec l'évolution des mentalités, d'une volonté d'inclure leurs usagers en situation de déficience visuelle à leurs espaces et aux autres publics. Cette ouverture, d'abord expérimentée par certaines bibliothèques implantées dans de grandes villes et à proximité de structures liées à la déficience visuelle (associations, classes spécialisées...), se répand dans des bibliothèques situées dans des agglomérations urbaines de taille moyenne. Comme pour tout développement, l'inclusion des usagers en situation de handicap visuel est freinée par des facteurs tantôt inhérents à la bibliothèque, tantôt en lien avec le public visé lui-même ou les partenaires de la médiathèque. Afin de poursuivre vers un modèle de bibliothèque que chacun se sentirait légitime de fréquenter et vers une programmation culturelle accessible au plus grand nombre, certains aspects impactant pour l'inclusion sont à reconsidérer.

## CHAPITRE 3 : DES PISTES D'INCLUSION

---

L'inclusion est un terme évoqué plusieurs fois dans ces lignes mais dont il est nécessaire de rappeler en quoi il diffère du terme « intégration » et quels sont ses enjeux pour les bibliothèques d'aujourd'hui.

Le concept d'inclusion est né avec celui de la bibliothèque troisième lieu, même s'il n'était pas encore théorisé. Ce mot renvoie en effet à des notions comme le social, la diversité des collections ou encore le placement de l'utilisateur « au centre » et la co-construction des services.

Ainsi, l'inclusion n'est pas l'intégration. L'intégration se définit, selon Le Robert, comme l'assimilation (d'un individu, d'un groupe) à une communauté ou un groupe social. Cela signifie que c'est au groupe « à intégrer » de se conformer aux attentes de la société, c'est-à-dire de s'adapter à la majorité.

Le principe de l'inclusion renverse le principe de l'intégration et demande à la société de se transformer pour répondre aux attentes de tous malgré les différences souvent considérées comme excluantes.

Cette différence est fondamentale, surtout dans le cadre de l'accueil des usagers en situation de handicap au sein d'un espace public comme celui des bibliothèques.

Le premier pas vers une inclusion débute avec la mise en accessibilité des espaces et des ressources qu'ils contiennent mais aussi des offres culturelles qui ne sont pas un « bonus » proposé par les bibliothèques mais une autre forme d'accès au savoir qui ne doit pas se boucher pour les usagers en situation de handicap.

Ainsi, le développement de l'accessibilité, la création d'un environnement culturel propice à la venue des usagers en situation de handicap visuel et des pistes d'inclusion participatives seront abordés dans ce dernier chapitre.

### 3.1 DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE

Comme évoquée précédemment, l'accessibilité est une clé de l'inclusion dans le cadre de l'ouverture des bibliothèques à des publics en situation de handicap, dont les déficients visuels. Or, cette accessibilité est inégale selon les établissements de lecture publique, pour des raisons de localisation géographique, de taille, de population desservie mais surtout de moyens.

À cause de ces freins, son développement n'est pas optimal et s'en trouve même ralenti alors il est nécessaire d'effectuer des choix. Les bibliothèques privilégient l'accessibilité architecturale et documentaire, souvent au détriment de la programmation culturelle. Cependant, cette exclusion des animations mériterait d'être repensée car elles ont toute leur importance dans l'inclusion des déficients visuels à la vie culturelle des bibliothèques.

#### 3.1.1 Investir dans l'accès à la culture

Investir dans la programmation culturelle accessible, et donc inclusive, n'est pas le premier paramètre que les bibliothèques prennent en compte lorsqu'elles se penchent sur la question de l'ouverture au public en situation de handicap.

Cependant, parmi les efforts effectués pour l'inclusion des déficients visuels, certains domaines d'investissement démontrent une utilité très faible et les efforts investis dans ces derniers mériteraient d'être reportés sur les animations. Tout d'abord, les nombreuses machines achetées pour améliorer le confort de lecture des déficients visuels sont sous-utilisées (téléagrandisseur, claviers en braille, loupes, etc.), à tel point que certaines d'entre elles sont offertes à des maisons de retraite.<sup>84</sup> Pourtant, ce matériel est onéreux et nécessite un espace pour son utilisation, plus ou moins conséquent selon le type de matériel et sa quantité. Par exemple, un téléagrandisseur coûte entre 1 500 euros à plus de 3 000 euros. Les bibliothèques peuvent bénéficier des aides de l'UNADEV pour acquérir ce matériel mais ils demandent un investissement de la part des professionnels. En effet, il faut se former à leur utilisation et communiquer sur leur présence dans l'établissement pour mobiliser les usagers concernés. Cet effort n'a pas toujours le retour sur investissement car on constate que ces outils sont délaissés par les publics concernés, à deux exceptions près. Les postes adaptés (grâce à des logiciels comme ZoomText) et les appareils de lecture Daisy sont favorisés par les déficients visuels. Leur utilisation, plus familière que d'autres appareils, est l'une des raisons pour leur utilisation plus fréquente. De même, le braille n'a plus le vent en poupe. Le nombre de braillistes ne cesse de décliner puisque l'apprentissage du braille est de moins en moins enseigné et remplacé par les livres audio ou les lecteurs à voix de synthèse. Attention, le braille reste une ressource essentielle pour les aveugles de naissance, même s'il n'a plus le même impact. La constitution d'un fonds en braille a un coût que toutes les bibliothèques ne sont pas en mesure de soutenir mais il existe des solutions pour satisfaire les besoins des usagers sans les frustrer avec une collection trop restreinte. Certains établissements comme la médiathèque José Cabanis à Toulouse ont des partenariats avec d'autres bibliothèques, par exemple la médiathèque de la Manufacture à Nancy, et transmettent, par le biais de mallettes, des documents en braille. Ces équipements ou documents attirent moins les déficients visuels que pourraient le faire une programmation culturelle inclusive. En effet, les publics en situation de handicap sont demandeurs de plus d'activités culturelles accessibles<sup>85</sup>, ce que les bibliothèques ont du mal à imposer ou à mettre en lumière. Pour beaucoup de professionnels, l'adaptation des animations pour les rendre inclusives demande des efforts, en termes d'aménagement de l'animation et de communication, mais aussi des connaissances vis-à-vis du handicap visuel qu'ils craignent de ne pas maîtriser. Ces craintes se cristallisent souvent autour d'animations comme les expositions, les spectacles de danse ou toute autre animation qui fait appel à la vue. Cependant, la construction d'une programmation inclusive présente un certain nombre d'avantages qui seront explicités ci-dessous, même si cela nécessite des ajustements et des efforts au sein des différents services de la bibliothèque afin de se coordonner pour proposer des animations dans divers domaines culturels (musique, cinéma, littérature, etc).

<sup>84</sup> BRASSEUR Emilie, chargée de médiation auprès des publics spécifiques à la médiathèque de la Manufacture, Nancy : « Aujourd'hui il existe beaucoup de choses comme MVDA ou ZoomText. Avec un poste classique sous Windows, nous pouvons l'installer. C'est moins onéreux que d'acheter une tonne de matériel. Cela fait deux ans que je me pose des questions par rapport à ça et, avec du recul, nous nous apercevons que ce n'est pas utilisé. Le téléagrandisseur que nous avons, comme nous avons déménagé nos collections avec les travaux, est parti en maison de retraite. Nous en avons fait don. »

<sup>85</sup> LEBAT Cindy. *Le public déficient visuel face aux offres culturelles adaptées*, Rapport d'étude, 2013.

### 3.1.2 Créer d'avantage d'animations tout public

La programmation culturelle en bibliothèque mobilise tous les services et demande à la fois de la motivation et de l'investissement de la part du personnel.<sup>86</sup> Certains projets sont plus ambitieux et demandent une préparation plus longue qu'il est nécessaire de tenir pour aboutir à un résultat (expositions, résidences artistiques et littéraires, journée ou semaine axée autour d'une thématique particulière).<sup>87</sup> Tous ces paramètres rendent la constitution d'une programmation culturelle laborieuse, ce qui explique pourquoi certains professionnels des bibliothèques craignent de se pencher sur l'inclusion des usagers en situation de handicap.

Pour beaucoup, cela représente des difficultés et relève du domaine de l'inconnu sans qu'ils se doutent que les animations accessibles ne sont pas si complexes à mettre en place et apportent beaucoup, autant aux participants de l'animation qu'aux bibliothécaires en charge de celle-ci.

La première crainte concerne souvent les coûts plus élevés pour financer des manifestations culturelles accessibles aux déficients visuels. Elle peut se révéler fondée dans le cadre d'expositions adaptées (pour rendre certaines œuvres tactiles par exemple) mais la majorité des adaptations ne coûtent rien et dépendent du bon vouloir des bibliothécaires. Les concerts, les clubs de lecture, les débats, les conférences : voilà autant d'activités culturelles accessibles aux déficients visuels sans apporter de modifications conséquentes et budgétaires, la plupart d'entre elles étant basées sur l'ouïe (avec la possibilité d'utiliser des livres audio ou au format Daisy pour les clubs de lecture).

L'appréhension de la gestion d'une trop grande quantité d'animations tend aussi à se manifester lorsque la programmation culturelle accessible est évoquée.

Cependant, selon le concept de l'inclusif, les actions culturelles accessibles aux déficients visuelles ne sont pas à séparer de celles des usagers dits « valides ». Au contraire, l'objectif est d'encourager la mixité des publics et de ne pas isoler les usagers en situation de handicap visuel.

Les intérêts des animations tout public sont multiples car elles permettent une mixité entre les usagers dans le cadre d'une animation à laquelle chacun peut participer et se valoriser, qu'il soit question de handicap ou non.<sup>88</sup> L'autre intérêt de cette mixité réside dans le taux de participation des usagers. En effet, les usagers en situation de déficience visuelle s'avèrent souvent compliqués à mobiliser pour des raisons variées. Si les animations accessibles favorisent leur inclusion, ils ne reposent pas sur leur présence comme le seraient des animations exclusives (expositions tactiles, atelier de présentations d'outils numérique pour

<sup>86</sup> FAVREAU, Laurence. *Exception Handicap* [en ligne]. 1 janvier 2015. [Consulté le 19 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/exception-handicap\\_65269](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/exception-handicap_65269)

<sup>87</sup> *L'action culturelle en bibliothèque*. [S. l.] : [s. n.], [s. d.]. [Consulté le 19 août 2022]. ISBN 9782765409588. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588.htm>

<sup>88</sup> ARON, Marie-France. Les aides techniques : les choix de la bibliothèque de Montpellier et les problèmes de configuration rencontrés. Dans : BAILLY, Élisabeth, SAUREL, Philippe, JALLET-BOURG, Cécile, WAGNEUR, Jean-Dadier, DESBUQUOIS, Catherine, GUDIN DE VALLERIN, Gilles, HAMZAOUI, Sylvie, GLÉNISSON, Jean-Louis, DA SILVA, Manuel et GRUNBERG, Gérald, *Bibliothèques et publics handicapés visuels* [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 17 janvier 2014, p. 17-29. [Consulté le 19 août 2022]. Paroles en réseau. ISBN 9782842462154. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/bibpompidou/1498>

favoriser les déplacements à l'extérieur, visite d'un bâtiment en se servant des sonorités pour comprendre les volumes...). Ainsi, une absence potentielle de ce public ne décourage pas les bibliothécaires à l'origine de la construction de l'animation.

Une programmation culturelle accessible est une porte ouverte sur le monde des bibliothèques à l'adresse des publics en situation de handicap car, au-delà d'un accès à la culture, elle offre aussi un moyen de créer du lien social.

### **3.1.3 Les animations culturelles et la formation du lien social**

Le placement de l'utilisateur au centre de la bibliothèque dans le cadre du troisième lieu a conduit à une valorisation de l'utilisateur au sein des espaces et des services. Cela signifie que l'humain occupe une place plus importante et donc que le lien social entre les différents acteurs présents au sein des bibliothèques est un facteur à prendre en compte.

Cela est d'autant plus vrai avec les déficients visuels et les autres usagers en situation de handicap. Du fait de leurs différences, souvent considérées comme des motifs d'exclusion de manière consciente ou inconsciente, les usagers en situation de handicap visuel peuvent trouver au sein des bibliothèques des espaces de convivialité susceptibles de combler des besoins sociaux trop souvent négligés, surtout dans le cas des personnes âgées qui représentent un large pourcentage des déficients visuels (81% des personnes souffrant d'un handicap visuel sont âgées de 50 ans et plus selon les chiffres données par la fédération des aveugles de France). Il est dit que les déficients visuels sont demandeurs d'activités culturelles mais, à travers cet accès à la culture auquel chaque citoyen a le droit, est-ce qu'ils ne chercheraient pas aussi à nouer des liens sociaux avec les diverses catégories d'utilisateurs (ou de professionnels) présents dans les bibliothèques de lecture publique ?

#### ***3.1.3.1 Les déficients visuels entre eux***

La création de liens sociaux entre les déficients visuels a son importance. Les associations spécifiques se chargent souvent de créer des réseaux mais la mise en contact des déficients visuels entre eux via ce type de structure n'est pas une évidence.

Évidemment, ce positionnement est différent pour les structures qui accueillent les déficients visuels comme les classes spécialisées (ULIS), les centres psychothérapeutiques, etc...

La sociabilité est aussi une problématique centrale dans les préoccupations des bibliothèques, soucieuses de se débarrasser de leur image de temple du savoir silencieux pour endosser le rôle d'une structure culturelle moderne capable d'offrir des services novateurs et des espaces de convivialité (espace de restauration, salle multimédia avec des pièces privées afin de jouer aux jeux vidéo, salle de répétition pour des groupes de musique amateurs, etc...).

Les activités accessibles des bibliothèques, surtout en cas de partenariats avec des structures qui accueillent ou encadrent les déficients visuels, constituent une solution pour amener les usagers en situation de handicap visuel à se rencontrer. Le cadre plus informel et détendu d'une activité culturelle crée un cadre propice à

la détente et aux interactions. Cette façon de rencontrer de nouvelles connaissances, de manière physique et directe, est un avantage pour les déficients visuels qui ont tendance à se restreindre à leur environnement proche ou connu. La bibliothèque Marguerite Duras, à Paris, a organisé une animation de présentation d'applications sur smartphones pour aider aux déplacements durant laquelle les usagers en situation de handicap visuel ont échangé leurs expériences. Une autre manifestation culturelle, toujours aussi sein de cette bibliothèque, a permis la découverte d'instruments par le toucher et l'ouïe, à travers des quiz ludiques. Il est essentiel de rappeler que la déficience visuelle est plurielle mais aussi qu'elle est susceptible de se manifester à tous les âges. Personne, en fonction de son âge ou de son vécu, ne vit ce handicap de la même façon. Favoriser les rencontres permet donc de faciliter les échanges d'expérience, d'autant plus important si le handicap est récent ou si la vue se dégrade rapidement. Ainsi, les usagers sont susceptibles de développer un réseau de relations entre eux et de se revoir au cours d'autres manifestations culturelles accessibles, ce qui insuffle une dynamique à la bibliothèque. De manière générale, ces mises en relation sont par exemple privilégiées par les parents d'enfants en situation de handicap visuel ou par les personnes âgées qui subissent des baisses de la vue importantes et qui sont souvent en situation d'isolement.

### 3.1.3.2 Les déficients visuels et les autres usagers

Bien entendu, les usagers en situation de handicap visuel ne sont pas les seuls à occuper l'espace de la bibliothèque, ni à participer aux animations. Ils côtoient une pluralité de publics et cette réalité rend l'inclusion d'autant plus importante. En effet, le handicap s'avère souvent un obstacle lors de la construction de liens sociaux avec des personnes dites « valides ». Les raisons sont multiples : ignorance de l'autre par manque de temps, peur de commettre un impair, une certaine « crainte » de l'autre...

Comme dans le cadre de la mise en relation entre les usagers déficients visuels, une programmation culturelle accessible permet une mise en relation entre les participants et donc un premier contact entre des usagers qui ne font parfois que se croiser dans les espaces de la bibliothèque. Par exemple, la bibliothèque Méjane à Aix-en-Provence propose des ateliers mixtes autour de jeux de société accessibles. Les actions de sensibilisation, les animations et les espaces mixtes sont autant de moyens à mettre en œuvre pour favoriser la mixité des publics et bâtir une compréhension mutuelle entre eux. De manière plus globale, les manifestations culturelles accessibles sont une opportunité de faire évoluer les mentalités et de changer le regard porté sur le handicap. De ce fait, la bibliothèque joue un rôle majeur, et souvent sous-estimé, dans la mise en contact entre ses différents usagers.

Cette mixité des publics ouvre aussi la porte à l'intergénérationnel, dans le cadre d'animations qui mélangent non seulement les publics mais aussi les générations autour d'échanges verbaux ou d'activités manuelles.<sup>89</sup> En effet, les personnes du troisième âge sont touchées par les problèmes de vue mais aussi par l'isolement peuvent trouver dans les services et espaces des bibliothèques de lecture publique

<sup>89</sup> La bibliothèque, lieu de rencontres entre les générations | Takamtikou [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 19 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://takamtikou.bnf.fr/dossiers/dossier-2014-la-mediation-du-livre-pour-la-jeunesse/la-bibliotheque-lieu-de-rencontres-entre-les-generations>

des solutions à ce « retrait » social.

Ces activités requièrent une médiation importante de la part des bibliothécaires mais ces derniers bénéficient aussi de la présence de leurs usagers en situation de handicap visuel.

### ***3.1.3.3 Les déficients visuels et les professionnels***

La prise en compte des déficients visuels par les professionnels des bibliothèques est, comme expliqué précédemment, d'une importance centrale pour leur inclusion. Les formations et les expériences des bibliothécaires sont autant de moyens de s'ouvrir à ce public et de comprendre ses besoins. Par ailleurs, beaucoup des professionnels qui se forment « sur le tas » le sont grâce aux liens qu'ils entretiennent avec leurs usagers en situation de déficience visuelle. Les retours de ce public après une animation accessible constituent aussi des sources d'informations précieuses car ils sont porteurs de pistes d'amélioration.

Les liens sociaux avec ces usagers permettent aussi de s'inclure dans leur réseau et de communiquer, via le bouche à oreille<sup>90</sup>, au sujet de la programmation culturelle accessible ou des services de la bibliothèque pour mieux les faire connaître à ce public.

De plus, une connaissance plus affinée des goûts de chacun de ces usagers est aussi une manière de savoir à quelle activité ils souhaiteraient être conviés et ainsi de les relancer avec plus de facilité. Cette connaissance des besoins concerne aussi le niveau d'autonomie de l'utilisateur et les demandes spécifiques qu'il pourrait avoir en termes d'accompagnement.

Ces différents aspects, à priori des points de détails, sont importants car ils permettent à un usager en situation de déficience visuelle de se sentir à son aise dans l'espace de la bibliothèque mais aussi d'être pris en considération comme n'importe quel autre type de public.

L'accessibilité est une pierre angulaire dans l'accès aux manifestations culturelles des bibliothèques pour les déficients visuels. Elle permet une inclusion, souvent débutée en amont par l'acquisition de documents adaptés, ainsi que la création de liens sociaux. Cependant cet objectif inclusif ne peut être atteint que si la bibliothèque a au préalable construit un environnement capable d'accueillir les usagers en situation de handicap visuel.

## **3.2 CREER UN CADRE PROPICE A LA VENUE DES DEFICIENTS VISUELS**

La programmation culturelle ne se limite pas uniquement aux animations, bien qu'il s'agisse du cœur de la problématique. En effet, pour que les animations culturelles soient fréquentées par les déficients visuels et créées une dynamique de « fidélisation », plusieurs facteurs sont à prendre en compte dont les formations, les partenariats et la communication. Ces trois piliers soutiennent les animations et leur confèrent une portée capable d'atteindre les usagers en situation de handicap

---

<sup>90</sup> KUDZIA Hélène, directrice du pôle Lire autrement à la médiathèque Marguerite Duras à Paris : « Pour moi c'est aussi un but de les impliquer davantage, d'essayer de générer un peu de bouche à oreille sur ses projections. »

visuel qui sont, il est essentiel de le rappeler, considérés comme un public empêché.

Cependant, on constate que ces trois paramètres sont les plus négligés lors de la conception de manifestations culturelles dites accessibles aux déficients visuels.<sup>91</sup> On remarque alors que le public visé par ces animations ne participe pas, voire ne fréquente pas la bibliothèque. Ce constat amène à remettre en question les trois aspects cités ci-dessus.

### 3.2.1 Poursuivre les formations et les actions de sensibilisation

L'un des objectifs de l'action culturelle est de mettre en avant la bibliothèque comme un lieu ouvert aux publics et capable de donner accès à la culture. De ce fait, les bibliothécaires endossent de plus en plus le rôle de médiateur culturel et parfois ce que certains professionnels nomment avec une certaine crainte « le rôle d'animateur ».<sup>92</sup>

Les bibliothécaires se sentent parfois illégitimes, mal à l'aise ou mal préparés à animer des manifestations culturelles et tendent à confier cette tâche à des intervenants extérieurs. Pourtant, les bibliothécaires possèdent les connaissances liées à leur domaine d'activité (littérature, cinéma, musique, etc.) et représentent la bibliothèque, ce qui les place dans une position favorable pour mettre le public en contact avec la culture par le biais de la programmation culturelle.

Dans le cadre de l'accueil d'un public comme celui des usagers en situation de handicap visuel, il faut ajouter à cette crainte de la « représentation » celle de la méconnaissance de ce handicap pluriel. Les besoins de ce public diffèrent selon l'intensité de son handicap mais aussi selon son autonomie et sa connaissance des lieux et des ressources. Chaque cas est unique et les bibliothécaires qui ne sont pas familiers avec les personnes en situation de handicap visuel se retrouvent parfois pris de court.

Cependant, de plus en plus de professionnels des bibliothèques suivent des formations pour apprendre l'accueil des publics en situation de handicap. Ces formations, proposées par différents organismes, permettent d'acquérir des compétences et de sensibiliser les professionnels. La présence de collègues déjà sensibilisés au handicap visuel au sein de la bibliothèque est aussi un atout pour effectuer le transfert de compétences et assurer une formation indirecte. Mieux connaître le handicap visuel est un des aspects essentiels pour toutes les bibliothèques qui souhaitent s'ouvrir à ce public et encore plus pour leur proposer des animations accessibles.

Le public « valide » joue aussi un rôle dans la création d'un cadre agréable au sein de la bibliothèque, pour eux autant que pour les usagers déficients visuels. De nombreuses bibliothèques mènent des actions de sensibilisation comme l'apprentissage du braille<sup>93</sup>, des lectures dans le noir, des parcours avec une canne

<sup>91</sup> MAJKOWSKI, Nathalie et STEVENOT, Céline. *Culture, bibliothèques et handicaps* [en ligne]. 1 janvier 2008. [Consulté le 19 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0084-001>

<sup>92</sup> *L'action culturelle en bibliothèque*. [S. l.] : [s. n.], [s. d.]. [Consulté le 19 août 2022]. ISBN 9782765409588. Disponible à l'adresse : <https://www.caim.info/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588.htm>

<sup>93</sup> FURST Cathie, animatrice culturelle au pôle accessibilité de la médiathèque André Malraux à Strasbourg : « Et en jeunesse nous organisons aussi des ateliers braille, pour sensibiliser [...] »

blanche et les yeux bandés<sup>94</sup>. Ces ateliers pédagogiques contribuent à informer cette partie du public de la façon dont les déficients visuels vivent le monde, afin de démystifier ce handicap. Cela contribue à la formation citoyenne et permet de favoriser la mixité des publics dans le cadre d'une inclusion réussie. Ces sensibilisations et formations sont souvent facilitées par la création de postes ou de services transversaux occupés par un ou plusieurs professionnels formés à la médiation en direction des publics en situation de handicap visuel.

### 3.2.2 Les postes et les services transversaux

Les bibliothèques de lecture publique ne sont pas seulement des lieux de culture et d'accès à l'information mais aussi des espaces d'expérimentation professionnelle dans lesquels de nouveaux services se construisent et s'améliorent pour tenter de répondre aux besoins des différents publics.

Les postes et les services transversaux sont de cet ordre-là. Ils ont des dénominations diverses (chargé.e de relation auprès des publics en situation de handicap, animateur.trice culturel.le, coordinateur.trice du pôle accessibilité, etc.) mais permettent toujours au domaine du handicap et de la culture de trouver un point de jonction.

La transversalité recouvre différents domaines de la bibliothèque et permet l'élaboration d'une offre de services grâce à une mobilisation des compétences des équipes. Pour clarifier ce propos, prenons un exemple concret. Au sein d'une bibliothèque, un.e chargé.e d'action culturelle peut être un poste transversal puisque le ou la professionnel.le chargé de cette fonction doit coordonner les services de la bibliothèque afin d'obtenir une programmation culturelle cohérente. Cette notion de transversalité fonctionne aussi pour l'accueil des publics en situation de handicap ou à l'échelle d'une équipe entière dont les compétences permettent d'assumer des fonctions dans des secteurs pluriels.

La création de cette transversalité dans le cadre de l'action culturelle ou des publics en situation de handicap est un avantage pour la création d'animations accessibles. Les professionnels à ces postes sont souvent sensibilisés aux handicaps et sont capables de mobiliser leurs collègues pour bâtir des projets. Ils prennent aussi en charge les questions de partenariats, ce qui allège le travail des services lors de la création d'une nouvelle proposition culturelle. Dans certains cas, ces mêmes professionnels peuvent se charger de travailler la communication en direction des publics en situation de handicap ou encore de former leurs collègues aux comportements à adopter face à ces usagers.

Cependant, bien qu'utiles pour impulser des projets et guider les bibliothèques vers un cadre inclusif, ces postes et services sont susceptibles de souffrir d'un syndrome de la « délégation » ou du « bon samaritain ». Il est essentiel de rappeler que leur rôle premier n'est pas de créer des offres de service de A à Z mais de mobiliser les compétences de l'ensemble des professionnels de la bibliothèque pour les construire ensemble. De cette manière, les bibliothèques de lecture publique parviennent à optimiser leur potentiel pour présenter des propositions innovantes et inclusives.

---

<sup>94</sup> NICOLAT Tiphaine, chargée de relation auprès des publics en situation de handicap à la médiathèque Méjane d'Aix-en-Provence : « J'ai travaillé avec une association spécialisée de Marseille pour qu'elle puisse faire une sensibilisation sur un parcours avec l'utilisation d'une canne pour pouvoir, dans ce temps de kermesse, dire qu'il y avait aussi un stand avec une sensibilisation au handicap. »

### 3.2.3 Renforcer les partenariats

Les partenariats sont le second paramètre que les bibliothèques ont tendance à négliger dans le cadre de l'accueil des déficients visuels à la bibliothèque. Ils sont essentiels lorsqu'il s'agit de public en situation de déficience visuelle, surtout lors des premières prises de contact pour les mettre en relation avec la bibliothèque.<sup>95</sup>

Comme expliqué précédemment, les partenariats sont multiples alors nous parlerons avant tout des établissements spécialisés dans l'accueil des déficients visuels et des associations culturelles capables de faire le lien entre la bibliothèque et ce public.

Les partenariats existent à différentes échelles mais, pour ce qui est de la programmation culturelle accessible aux déficients visuels, les associations locales sont les premières à repérer. Leur proximité permet des échanges et des venues facilitées plus propices à la création d'un partenariat. Ces associations ont aussi une connaissance de la région et de sa population, surtout en ce qui concerne les déficients visuels. Leurs expériences vis-à-vis de ce public peuvent devenir une ressource précieuse pour les professionnels des bibliothèques<sup>96</sup> et permettre la création d'animations culturelles mieux pensées grâce à cet apport de connaissances que les professionnels des bibliothèques peuvent s'approprier pour perpétuer ou créer d'autres animations adaptées.

Ces associations possèdent aussi un réseau que les bibliothèques auraient tout intérêt à intégrer pour toucher un plus large public mais aussi entrer en relation avec d'autres organismes. Les associations servent souvent d'intermédiaire entre les bibliothèques et les déficients visuels pour relayer des informations. Elles offrent une visibilité accrue pour les bibliothèques auprès de publics qui se sentent parfois illégitimes dans ces lieux.

#### 3.2.3.1 Les établissements spécialisés dans l'accueil des déficients visuels

Les établissements spécialisés représentent des partenaires précieux puisqu'ils sont en lien direct avec le public que la bibliothèque souhaite attirer vers ses services accessibles. De précieuses informations sont à recueillir par le biais de ceux qui encadrent les déficients visuels (professeurs, responsables d'établissement, directeurs d'EPHAD...). Elles peuvent concerner le degré de handicap de ces personnes déficientes visuelles mais aussi leurs pratiques et leurs besoins.

Ces premiers contacts, même informels et à titre informatif, sont susceptibles de constituer un premier pas vers la création d'une offre de services accessibles adaptée à la part de la population en situation de déficience visuelle que la

<sup>95</sup> *L'action culturelle en bibliothèque*. [S. l.] : [s. n.], [s. d.]. [Consulté le 19 août 2022]. ISBN 9782765409588. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588.htm>

<sup>96</sup> BONSERGET, Anne-Laure, DUVERNOIS, Anne, GUILLEMOIS, Sylvie et TOURNIAIRE BIAGETTI, Sophie. *Webinaire Handicap « Construire un partenariat avec les associations et acteurs locaux »* [en ligne]. 6 mai 2021. [Consulté le 19 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/webinaire-handicap-construire-un-partenariat-avec-les-associations-et-acteurs-locaux\\_69978](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/webinaire-handicap-construire-un-partenariat-avec-les-associations-et-acteurs-locaux_69978)

bibliothèque souhaite desservir.

Par la suite, la constitution d'un partenariat plus formel ouvre à des possibilités d'inclusion qui se déroulent sur plusieurs axes. Il est en effet possible de proposer, par le biais de l'établissement, une visite guidée de la bibliothèque. Cette activité, facile à réaliser en dehors des horaires d'ouverture pour limiter le bruit et favoriser le bien-être du public en situation de handicap, est essentielle pour les déficients visuels. La connaissance et la manière dont accéder à un lieu permettent une mise en confiance et une familiarisation avec les espaces.

Il est possible de coupler ces visites avec une proposition, à l'oral ou dans une forme physique adaptée, de participation à des activités culturelles accessibles. Cette invitation renseigne le public visé sur la capacité de la bibliothèque à les accueillir dans un cadre plus durable et pas seulement pour une venue de passage dans le cadre d'emprunts de documents.

Ces offres culturelles accessibles peuvent s'accompagner de formations spécifiques, notamment sur la prise en main de logiciels informatiques adaptés à l'adresse des professionnels des bibliothèques comme du public.

Ces structures permettent d'atteindre un nouveau public mais les partenariats des bibliothèques s'étendent aussi aux associations versées dans les actions culturelles accessibles aux déficients visuels.

### ***3.2.3.2 Les associations culturelles médiatrices***

Le rôle des partenariats avec des associations culturelles, surtout lors de la construction des premières manifestations culturelles, a une valeur d'expertise et permet de gagner en expérience. L'échange autour de projets permet, par la mise en commun des compétences de la bibliothèque et des associations, de s'ouvrir aux déficients visuels mais aussi de créer une dynamique territoriale par une valorisation réciproque.

Ces partenariats facilitent la création d'une offre d'animations accessibles dans des domaines souvent considérés comme plus onéreux tels que les expositions. C'est le cas d'Artesens avec la création d'une exposition tactile sur la Joconde ou encore d'une action de l'association Valentin Haüy à Bayeux (2017) avec la mise en relief de la tapisserie de Bayeux, en partenariat avec le musée de Bayeux.

En effet, les musées et les théâtres sont aussi des partenaires capables d'accueillir les déficients visuels le temps d'une visite guidée ou d'une pièce, bien qu'il ne s'agisse pas d'associations à proprement parler. Un partenariat avec ces autres institutions culturelles étend le champ d'action de la bibliothèque et met en lien divers acteurs culturels de la ville, ce qui place les bibliothèques dans une position de « fenêtre ouverte sur le monde ».

Ces partenariats sont importants à valoriser auprès des usagers en situation de handicap visuel, surtout dans le cadre d'un déplacement si une visite est proposée. Si la bibliothèque dispose du temps et des moyens nécessaires, une explication de l'itinéraire à suivre ou la mise en place d'un bus-navette peut rassurer ce public et faciliter son déplacement jusqu'au lieu de l'activité si le réseau des transports en commun n'est pas assez développé ou que l'accès au bâtiment culturel est complexe du point de vue de l'accessibilité.

Outre leur intérêt culturel, ces partenariats permettent aux usagers déficients visuels de découvrir d'autres espaces et milieux culturels, de s'approprier des lieux publics dans lesquels ils se rendent peu, afin de s'insérer comme des citoyens à part entière ayant droit à l'accessibilité culturelle.

### 3.2.4 Améliorer la communication

« Prévoir des actions de communication fait donc partie intégrante du processus d'organisation des animations en bibliothèques. La communication est le moyen de mettre en valeur la politique d'action culturelle de la bibliothèque. Sans elle, tout le travail effectué risquerait de demeurer invisible, ou du moins de ne pas rencontrer le succès escompté. ». Cette citation de Marion Loire issue de l'article « Promouvoir les animations : la communication autour de l'action culturelle » publié dans *L'action culturelle en bibliothèque* en 2008 suffit à démontrer l'importance cruciale de la communication dans la construction d'une programmation culturelle performante. Il s'agit d'un aspect crucial puisque la communication portera le message de la programmation auprès du public et le motivera, ou non, sa venue.

Les questions à se poser pour la construire sont nombreuses, qu'il s'agisse des publics visés ou des supports à utiliser. Il n'existe pas une manière de communiquer en direction des publics mais une multiplicité selon l'organisation au sein des bibliothèques. Tantôt le service de communication centralise les informations et produit la programmation du début à la fin, tantôt il est plutôt transversal et il revient à chaque service d'effectuer sa programmation. Dans tous les cas, un constat émerge : la communication en direction des publics déficients visuels est insuffisante, voire inexistante.

#### 3.2.4.1 Les documents physiques

Des animations accessibles supposent aussi une documentation sur la programmation culturelle accessible. Bien souvent, ce paramètre est obliaté par les bibliothèques, quand bien même elles proposent des animations culturelles adaptées à la venue des déficients visuels.

La production de documents (flyers, dépliants ou affiches) n'apparaît pas comme une évidence dès lors qu'il est question de déficience visuelle. Pourtant, si ces informations ne sont pas visibles pour les usagers en situation de handicap visuel, elles le sont par leurs proches ou leurs accompagnants. Imprimer la programmation en braille, en plus d'une présentation purement écrite pour les voyants, se présente comme une solution mais présente certaines limites. Tout d'abord, il convient de rappeler que le nombre de brailistes est en déclin mais aussi que l'impression de documents en braille nécessite des outils spécifiques souvent onéreux. À titre d'exemple, le coût d'une imprimante braille varie entre 1 800 euros à plus de 10 000 euros.<sup>97</sup> Cependant il existe des centres et des associations capables de transcrire des documents en braille avec lesquels les bibliothèques peuvent entrer en contact si elles désirent développer une programmation papier accessible et en braille. De nouvelles formes de technologie émergent aussi autour du braille pour faciliter la transcription, telle que la machine « Tactile » développée par des étudiantes du MIT<sup>98</sup> et capable de transformer un texte en braille de manière instantanée grâce à un logiciel.

Cette solution que les bibliothèques écartent pour des raisons de coût ou de manque de brailistes reste néanmoins utile en ce qui concerne le signalement de l'activité comme étant accessible. Beaucoup de bibliothèques n'indiquent pas quels

<sup>97</sup> Estimation établie après la consultation de plusieurs sites marchands tels que VISIOLE, CECIAA ou Eurobraille, il ne s'agit pas là d'une analyse fine et exhaustive.

<sup>98</sup> Lien vers la présentation du projet TACTILE : <https://innovation.mit.edu/pathway-post/tactile/>

publics sont en mesure d'assister aux animations alors que cette précision, signalée par le pictogramme adapté, serait une indication importante.

#### **3.2.4.2 Le phoning et le mailing**

Outre la documentation, les bibliothèques utilisent aussi des listes de contacts pour solliciter les usagers en situation de déficience visuelle, via le téléphone ou les mails. Ces listes, sur lesquelles les usagers en situation de handicap sont inscrits s'ils le veulent, sont un moyen de conserver un lien avec ce public. Ces techniques présentent l'avantage de cibler les informations. Les professionnels qui se chargent des appels ou de la rédaction des mails ont la capacité de spécifier les animations accessibles susceptibles de plaire à leur destinataire mais aussi de les résumer afin que l'information soit la plus concise possible, surtout avec les mails.

Cependant, ces moyens de communication autour de l'action culturelle ont tendance à être délaissés par certains professionnels, pour plusieurs raisons. La première est le manque de temps. Les missions des bibliothécaires sont variées et la rédaction des mails, surtout s'ils sont personnalisés en fonction de l'utilisateur, ainsi que les appels sont des méthodes chronophages. Ensuite, dans le cas du mailing, les professionnels comme les usagers rencontrent la barrière de la technologie. La majeure partie des déficients visuels qui fréquentent les bibliothèques sont des personnes âgées et la plupart rencontrent des difficultés dans l'utilisation d'un ordinateur ou d'un téléphone portable. Parfois, ils dépendent d'un tiers pour accéder à leur boîte mail, ce qui crée un écart entre le temps durant lequel l'information est communiquée et celui durant lequel elle est réceptionnée.

Le mailing et le phoning, bien que fastidieux pour des résultats modérés, présentent l'avantage de transmettre l'information au plus proche des usagers en situation de handicap visuel. Ces moyens de communication peuvent cependant être remplacés par les nouvelles technologies et notamment les réseaux sociaux.

#### **3.2.4.3 La programmation en ligne**

La promotion des actions culturelles s'effectue aussi par le biais des sites internet des bibliothèques de lecture publique, à destination des usagers les plus connectés. Cet accès est plus délicat dès qu'il touche au handicap visuel.

Tout d'abord, la plupart des sites ne sont pas considérés comme accessibles, ce qui limite l'accès aux informations autour de la programmation culturelle. Ensuite, ceux qui sont lisibles par le biais d'un logiciel spécifique comportent souvent trop d'informations qui perdent l'utilisateur en situation de handicap visuel.

Une solution est privilégiée par certaines bibliothèques : la mise en valeur des animations accessibles par le biais des réseaux sociaux. Des vidéos courtes et condensées postées sur les pages de ces médiathèques permettent d'expliquer les animations de façon condensée et plus accessible. Ces vidéos, qui s'adressent aussi bien aux publics en situation de handicap qu'au reste des usagers, constituent un phoning 2.0. Elles sont moins impersonnelles que des explications écrites mais aussi plus rapides à réaliser puisqu'elles s'adressent à tous et plus au cas par cas.

### 3.2.4.4 *Le bouche à oreille*

La dernière méthode employée pour communiquer autour de la programmation culturelle reste le bouche à oreille. Sans coût et dépendant uniquement du bon vouloir des bibliothécaires, ce moyen de promouvoir les animations auprès des publics est aussi simple qu'efficace. Il assure que la publicité de la manifestation culturelle atteigne le public ciblé dans les temps et permet de prendre le temps de détailler ladite animation. Par effet de réseau, l'information est susceptible de se propager et d'atteindre des personnes qui ne fréquentent pas la bibliothèque. Il faut ajouter que ce moyen de communication permet de s'adresser aux usagers dont les centres d'intérêt coïncident avec les animations proposées. Cette connaissance des goûts culturels des usagers en situation de déficience visuelle est facilement connue des bibliothécaires puisqu'ils côtoient leurs publics. Cette solution pour promouvoir les animations accessibles peut, et doit, s'employer en complément des autres méthodes de communication déployées par les bibliothèques de lecture publique pour assurer que les usagers concernés aient, d'une manière ou d'une autre, accès à l'information.

### 3.2.4.5 *La communication post-animation*

La communication, essentielle en amont d'une animation, l'est aussi après sa réalisation. Elle permet, à travers des comptes-rendus, des photos ou des vidéos, de mettre en avant le travail réalisé, à la fois auprès des usagers de la bibliothèque mais aussi des collègues d'autres services.<sup>99</sup> Cette communication a pour objectif de valoriser l'animation et ses participants auprès des publics qui n'ont pas assisté à cette dernière. Au-delà de cette mise en avant, elle a aussi le rôle de gardienne de mémoire de la programmation culturelle et, grâce aux sites ou aux réseaux sociaux, d'autres bibliothèques sont susceptibles de s'en inspirer pour créer à leur tour des animations accessibles aux déficients visuels. De plus, cette valorisation a aussi un impact sur les usagers en situation de déficience. Il s'agit de démontrer qu'ils ont leur place dans la bibliothèque au même titre que les autres usagers et que leur handicap n'est pas un frein à leur participation à la vie culturelle.

L'inclusion des déficients visuels au sein des programmations culturelles des bibliothèques de lecture publique est un phénomène qui se développe mais dont les freins à son développement se décèlent dans les rouages de la construction des animations accessibles eux-mêmes. Il est évident que la sollicitation des usagers en situation de déficience visuelle afin de les intéresser aux manifestations culturelles est un travail de longue haleine qui demande bien plus d'efforts que pour d'autres catégories d'usagers.

Cependant, avec un cadre culturel adapté, des partenariats et une communication structurés, ces démarches se retrouvent facilitées. Leur mise en place demande un investissement qui ne doit pas uniquement dépendre d'une seule personne mais de

<sup>99</sup> BRASSEUR Emilie, chargée de médiation auprès des publics spécifiques à la médiathèque de la Manufacture de Nancy : « J'ai un collègue qui est chargé du numérique et dès que nous faisons des photos pour Facebook ou Instagram qui traite du handicap, c'est souvent là où il y a le plus de vues et le plus de likes, très souvent. Pour moi c'est très important que les enfants et les adultes qui viennent participer aux animations lecture ou aux contes, si on a les droits, soient mis en valeur et que notre public voit ce qu'on fait, que ces gens-là existent et qu'ils soient inclus dans les bibliothèques. »

l'ensemble du personnel de la bibliothèque pour que la mise en valeur des compétences impulse un véritable élan.

### **3.3 RENFORCER LA PROGRAMMATION CULTURELLE ACCESSIBLE AUX DEFICIENTS VISUELS**

La programmation culturelle, encore récente si on se réfère à l'évolution des bibliothèques, est une mission des bibliothèques qui a l'avantage d'être protéiforme. Cela signifie qu'elle peut être construite de manière multiple, jusqu'à devenir une autre voie d'accès entre les bibliothécaires et leurs publics, voire une nouvelle façon de communiquer.

Ce croisement entre le point de vue des professionnels des bibliothèques et des usagers est susceptible de s'appliquer aux personnes en situation de handicap, dont les déficients visuels. Ce public, qui fait souvent étape par la bibliothèque dans le but de récupérer des documents adaptés ou d'adresser une demande spécifique avant de repartir, a tendance à se placer en retrait des manifestations culturelles. Les notions de participation, de co-construction et de pérennisation sont donc autant de voies capables de placer ce public au centre de la vie culturelle de la bibliothèque et de lui offrir une place dans un espace au sein duquel il a tendance à s'exclure.

#### **3.3.1 Mieux cerner et répondre aux besoins des usagers en situation de handicap visuel**

L'une des premières démarches de la construction d'une programmation culturelle consiste à bâtir un cadre précis qui répond à la fois au contexte culturel du lieu où se trouve la bibliothèque, à des contraintes budgétaires et matérielles mais aussi et surtout aux attentes du public.<sup>100</sup>

Une bibliothèque de lecture publique désireuse d'attirer des usagers en situation de déficience visuelle, ou de les intégrer dans sa programmation culturelle s'ils fréquentent déjà les lieux, devra cerner les attentes de ce public en termes d'animations culturelles. Il convient de rappeler qu'avec divers degrés dans la sévérité du handicap ainsi que dans l'autonomie, les usagers en situation de déficience visuelle ont des profils variés. Ainsi, certains participent volontiers à des animations considérées comme « non-accessibles ».

La difficulté de comprendre et répondre aux besoins d'usagers regroupés sous la dénomination commune d'un handicap pluriel n'est cependant pas impossible à surmonter grâce à une tendance qui se développe de plus en plus dans les bibliothèques : la participation des usagers.

Les bibliothécaires, surtout s'ils ne sont pas sensibilisés à ce handicap ou souhaitent expérimenter des animations plus inclusives, peuvent solliciter les usagers concernés par la création ou la mise en accessibilité de certaines manifestations culturelles à travers une enquête (par exemple).

Cette démarche nécessite de prendre contact avec le public concerné et peut

<sup>100</sup> *Guide pratique des animations culturelles en bibliothèque*, document réalisé par le Comité des Bibliothécaires du Réseau, Direction Départementale du Livre et de la Lecture, Juin 2006.

constituer un premier pas en direction d'associations, de centres ou d'écoles qui seront, par la suite, susceptibles de nouer un partenariat avec la bibliothèque. Cette demande auprès du public en situation de handicap visuel entraîne aussi une démarche de sollicitation qui les place dans le processus de construction des animations et leur confère une légitimité qu'ils jugent parfois ne pas posséder vis-à-vis des bibliothèques de lecture publique.

Récolter leurs avis tout en les impliquant est un autre moyen de les inclure dans l'espace de la bibliothèque et sa programmation culturelle tout en sensibilisant les professionnels à des problématiques qu'ils n'auraient pas décelé auparavant par rapport à ce handicap. Bien entendu, cette démarche n'implique pas de réaliser toutes les demandes mais de dégager des pistes pour construire des manifestations culturelles accessibles et intéressantes pour le plus grand nombre.

Cette action peut aussi se compléter avec un autre concept qui s'implante de plus en plus en France : la co-construction des animations par les usagers.

### **3.3.2 Co-construction des animations avec les déficients visuels**

La co-construction des manifestations culturelles, voire de la programmation culturelle, est une manière d'engager les publics dans la création du cadre culturel de la bibliothèque. Une participation à cette échelle est souvent compliquée à mettre en place car cela nécessite de mobiliser les usagers pour la conception des animations de manière active. Cet investissement en temps et en réflexion peut représenter un obstacle pour beaucoup d'usagers mais l'avantage de la co-construction est son adaptabilité à divers contextes.

Il est possible de ne co-construire qu'un ou deux ateliers plutôt que la programmation culturelle globale, ce qui représente une charge moins lourde. Cette co-construction est aussi un moyen de mélanger les publics et donc d'inclure les usagers en situation de déficience visuelle.

La co-construction est réalisable à plusieurs échelles, de l'organisation d'une action à sa réalisation. Dans le premier cas, l'utilisateur se place au même niveau que le bibliothécaire et bâtit la manifestation culturelle. Dans le second cas, il l'anime et sert de médiateur culturel entre la bibliothèque et les participants à l'animation. À titre d'exemple, il est possible de citer l'heure du conte animée sur la base du volontariat par des personnes en situation de handicap mental et physique proposée par la médiathèque de la Manufacture à Nancy. Une autre heure du conte animée par des usagers, dont certains en situation de déficience visuelle, ainsi qu'une animation autour du jardin partagé, accessible à tous les publics, ont aussi été construites par cette même médiathèque.

Dans les deux schémas de co-construction, les usagers sollicités jouent un rôle actif et pensent une partie de la programmation culturelle ce qui les place, comme pour la participation à une enquête sur leurs besoins, au centre de la vie culturelle. Cette inclusion par la co-construction est une étape qui doit être suivie par la pérennisation des animations construites en partenariat avec les usagers.

### **3.3.3 Pérenniser les événements culturels**

La pérennisation des événements culturels est souvent laissée pour compte dans le cadre des actions en faveur des usagers en situation de handicap. Il apparaît en effet que beaucoup de manifestations culturelles ont un caractère ponctuel. Elles

ne sont réalisées qu'une fois lors d'un événement spécifique et ne sont pas répétées par la suite. D'autres sont répétées au cours de l'année mais le laps de temps entre deux manifestations est souvent une source de désintérêt de la part des publics visés.

Ces assertions sont d'autant plus concrètes en ce qui concerne les usagers en situation de handicap visuel. Comme expliqué précédemment, même si de plus en plus d'animations sont accessibles et permettent une mixité des publics, beaucoup ne sont pas assez identifiées en tant que telles, ni adressées en direction de ce public. De ce fait, lorsqu'une animation rencontre leur participation, il est dans l'intérêt de la bibliothèque de le faire perdurer afin de « fidéliser » les participants. L'objectif est de mettre en place des manifestations culturelles de manière cyclique, répétées à un intervalle de temps régulier selon des horaires qui conviennent au(x) public(s) ciblé(s). Souvent les bibliothèques ne parviennent pas à établir cette pérennisation, pour des raisons diverses et variées qui vont du refus du partenaire en charge de l'animation jusqu'à l'absence du public visé<sup>101</sup>.

Ces difficultés, dépendantes de deux autres facteurs essentiels dans l'inclusion des déficients visuels à la vie culturelle des bibliothèques (partenariats et communication), se révèlent décevantes pour les professionnels chargés des animations et tendent à les décourager de poursuivre. Malgré tout, si une animation ne rencontre pas le succès escompté, cela ne signifie pas qu'il faut cesser d'expérimenter et ne pas proposer d'autres manifestations culturelles accessibles. Les étapes participatives et de co-construction peuvent aussi aider à cerner les attentes du public et à construire une programmation culturelle en accord avec les besoins de chacun.

---

<sup>101</sup> NICOLAT Tiphaine, chargée de relation auprès des publics en situation de handicap à la médiathèque Méjane d'Aix-en-Provence : « Cela fait trois séances [de cinéma en audiodescription] qu'il n'y a plus personne, que ça ne fonctionne plus. Ça a marché pendant un temps mais plus maintenant. » / FURST Cathie, animatrice culturelle du pôle accessibilité de la médiathèque André Malraux à Strasbourg : « Alors quand on organisait les séances pour les films en audiodescription, ça commençait à bien marcher et on avait des gens qui venaient. Par exemple il y a eu l'école du centre Louis braille qui était venue une année et il y avait eu de bons échos. Mais ça ne s'est pas refait après parce que les personnes qui organisaient après n'étaient plus les mêmes et il fallait refaire. »

## CONCLUSION

---

Les déficients visuels représentent un public singulier au sein des bibliothèques de lecture publique. Singuliers malgré la dénomination commune de leur handicap, avec des âges et une autonomie variables, habitués à vivre le monde avec des perceptions diverses, ils forment en réalité un ensemble disparate, ce qui se répercute sur leurs attentes et leurs besoins. Cette diversité des profils se heurte à la conception de la programmation culturelle. Bien que les bibliothèques soient dans l'ère du troisième lieu et que l'utilisateur occupe une place centrale dans ses préoccupations, force est de constater que l'action culturelle en faveur des déficients visuels reste considérée comme anecdotique, presque un supplément, pour beaucoup de bibliothèques. Ce handicap bénéficie pourtant d'une considération forte du fait de sa prise en considération dès le Moyen-âge et de la création d'associations au cours des guerres mondiales. Supporté par des lois en faveur de l'inclusion et de l'accès à des droits identiques à ceux des personnes « valides », le handicap visuel a été l'un des premiers à être pris en considération par les bibliothèques.

L'accès aux documents et aux bâtiments, les deux axes longtemps priorisés par les bibliothèques, semblent aujourd'hui acquis pour une majorité des bibliothèques, bien qu'ils ne soient parfois pas établis de manière optimale, et laissent de plus en plus de place aux réflexions autour de la programmation culturelle. La plupart des bibliothèques de lecture publique de grande taille et implantées dans des villes de tailles moyennes à grandes proposent souvent une ou plusieurs animations culturelles accessibles, surtout si des services en lien avec les déficients visuels ont été pensés dès l'ouverture du bâtiment. Cependant, d'autres bibliothèques, plus modestes en termes de taille, se sensibilisent aussi au handicap visuel et construisent des propositions culturelles. Ce mouvement, qui n'est pas seulement français mais également Européen, tend à se diversifier malgré des freins encore importants. Il ne faut pas oublier que l'évolution des mentalités autour du handicap, notamment la notion d'inclusion, est encore récente et que les bibliothèques se sont emparées de cette problématique avec la rapidité qui les caractérise lorsqu'il s'agit d'innover, même si les actions concrètes ont parfois tardé à émerger selon les structures.

Les expérimentations des bibliothèques dans ce domaine sont nombreuses et créatives, de plus en plus orientées vers des manifestations culturelles accessibles au plus grand nombre. Il convient désormais d'attirer les tranches d'âge de la population en situation de déficience visuelle qui ne se manifestent pas au sein des bibliothèques, surtout les plus jeunes. Pour cela, les bibliothèques doivent continuer de se manifester comme des lieux d'accessibilité documentaire et culturelle, aidées dans ces démarches par des partenariats et une communication efficace. Si les efforts de certaines bibliothèques de lecture publique en direction des déficients visuels demeurent modérés, il ne faut pas oublier que certaines concentrent leurs efforts sur d'autres types de handicaps, surtout les plus représentés dans leurs alentours ou le territoire. Les missions des professionnels des bibliothèques sont déjà nombreuses et une prise en compte de toutes les catégories d'utilisateurs est complexe à envisager en termes de personnel et de temps.

L'inclusion est la clé pour une accessibilité plus large mais n'en est qu'à son balbutiement si on se réfère à la programmation culturelle. Des choix sont à effectuer selon les capacités (budgétaires et de compétences) des bibliothèques, toujours en lien avec la programmation culturelle.

Les efforts et expérimentations déjà conduits sans ce sens témoignent de la volonté des professionnels des bibliothèques à inclure les déficients visuels aux services et aux espaces afin de dépasser les différences entre les publics et d'atteindre une inclusion qui, à défaut d'être intégrale, sera aussi efficace que possible.

## SOURCES

---

### Entretiens

*Bibliothèque de lecture publique avec un service spécifique aux déficients visuels*

Entretien avec Hélène Kudzia, directrice du pôle Lire autrement de la médiathèque Marguerite Duras, le 12/02/2022 à 9h (durée : 50 minutes)

Entretien avec Jean-Michel Ramos-Martins, bibliothécaire au pôle L'œil et la Lettre, médiathèque de Toulouse José Cabanis, le 11/02/2022 à 10h20 (durée : 1h10)

Entretien avec Cathie Furst, animatrice culturelle au pôle accessibilité et Marie Giusto, assistante de conservation, médiathèque André Malraux à Strasbourg, le 20/04/2022 à 15h40 (durée : 31 minutes 40)

*Bibliothèque de lecture publique sans service spécifique aux déficients visuels*

Entretien avec Tiphaine Nicolat, chargée de l'accueil et de la coordination des projets à destination des personnes en situation de handicap à la médiathèque Méjane d'Aix-en-Provence, le 04/05/2022 à 11h36 (durée : 35 minutes)

Entretien avec Myriam Vallot, directrice adjointe des bibliothèques de Chartres à la médiathèque de l'Apostrophe, le 12/05/2022 à 17h35 (durée : 34 minutes)

Entretien avec Emilie Brasseur, chargée de médiation auprès des publics spécifiques à la médiathèque de la Manufacture de Nancy, le 24/05/2022 à 9h11 (durée : 58 minutes)

### Enquêtes

BRAT Blandine, *Enquête sur l'intégration du public déficient visuel à la vie culturelle des bibliothèques*, 2022.

*Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>

### Éléments statistiques

*En France, des territoires inégaux face au vieillissement* | *L'Observatoire des Territoires* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 18 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2017-vieillessement-02-en-france-des-territoires-inegaux-face-au-vieillessement#:~:text=Dans%20certaines%20intercommunalit%C3%A9s%2C%20plus%20du,montagneuses%20du%20sud%20du%20pays>

Téléchargement des fichiers par départements des populations légales en 2015 – *Populations légales 2015* | Insee [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3292622?sommaire=3292701>.

### Textes législatifs :

FAVREAU, Laurence. *Exception Handicap* [en ligne]. 1 janvier 2015. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/exception-handicap\\_65269](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/exception-handicap_65269)

Action plan 2006-2015. Dans : *Rights of Persons with Disabilities* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/en/web/disability/action-plan-2006-2015>

Déclaration des droits des personnes handicapées [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://engagementsenverslesdroitsdelapersonne.ca/declaration-des-droits-des-personnes-handicapees-2/>

*Exception handicap au droit d'auteur* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-politiques-de-soutien-a-l-economie-du-livre/L-exception-au-droit-d-auteur-en-faveur-des-personnes-handicapees>

Résumé du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (2013) [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.wipo.int/treaties/fr/ip/marrakesh/summary\\_marrakesh.html](https://www.wipo.int/treaties/fr/ip/marrakesh/summary_marrakesh.html)

### Portails web des bibliothèques citées :

ESCOBARO. Présentation de la bibliothèque Méjanès. Dans : *Cité du livre d'Aix en Provence* [en ligne]. 20 août 2022. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.citedulivre-aix.com/spip.php?article315>

établissements [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://mediatheque.chartres.fr/default/etablisements.aspx?\\_lg=fr-FR](https://mediatheque.chartres.fr/default/etablisements.aspx?_lg=fr-FR)

Médiathèque José Cabanis - Bibliothèque de Toulouse. Dans : <https://www.bibliotheque.toulouse.fr/> [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliotheque.toulouse.fr/bibliotheques/mediatheque-jose-cabanis/>

*Médiathèque Manufacture | Co-libris - Réseau des Bibliothèques et Médiathèques de l'Agglomération Nancéienne* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://www.reseau-colibris.fr/iguana/www.main.cls?surl=mediatheque\\_manufacture](https://www.reseau-colibris.fr/iguana/www.main.cls?surl=mediatheque_manufacture)

*Médiathèque Marguerite Duras* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.paris.fr/lieux/mediatheque-marguerite-duras-1752>

*Portail des médiathèques de la Ville et Eurométropole de Strasbourg : Médiathèque Malraux* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : [http://www.mediatheques.strasbourg.eu/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION&PORTAL\\_ID=WBCT\\_WBCTDOC\\_28.xml](http://www.mediatheques.strasbourg.eu/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION&PORTAL_ID=WBCT_WBCTDOC_28.xml)

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Handicap visuel et bibliothèque :

ANDISSAC, Marie-Noëlle et FONTAINE-MARTINELLI, Françoise. *La bibliothèque accessible* [en ligne]. 1 janvier 2017. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-11-0026-003>

BONELLO, Claire. *Accessibilité et handicap en bibliothèque* [en ligne]. 1 janvier 2009. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0034-006>

CHAUMET, Hélène. Malvoyants : les mal vus du handicap invisible. *Le Carnet PSY*. Février 2022, Vol. 249, n° 1, p. 32-35

CRÉTÉ, Mathias. Hand in cap : tous dans le même chapeau ? *Journal français de psychiatrie* [en ligne]. 2007, Vol. 31, n° 4, p. 11-13. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-journal-francais-de-psychiatrie-2007-4-page-11.htm>

GRANET, Nicole. *Bibliothèques et handicapés* [en ligne]. 1 janvier 1982. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-07-0403-002>

LIZÉE, Benoît. 22. L'accueil des personnes handicapées. *Bibliothèques*. 2013, p. 344-358

*Bibliothèques et accessibilité* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliothèques-publiques/Developpement-de-la-lecture-publique/https-www.culture.gouv.fr-Sites-thematiques-Livre-et-lecture-Bibliothèques-et-accessibilite>

*Lire malgré son handicap* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bd.correze.fr/bd/lire-malgre-son-handicap.aspx?lg=fr-FR>

Malvoyance et handicaps visuels. Dans : *SNOF* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.snof.org/public/conseiller/malvoyance-et-handicaps-visuels>

Pathologies visuelles. Dans : *Ligue Braille* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.braille.be/fr/documentation/pathologies-visuelles>

*Publics empêchés* | *Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/publics-empêchés#:~:text=Par%20convention%2C%20on%20appelle%20%22publics,des%20services%20%C3%A0%20leur%20destination.>

*Qu'est-ce qu'un livre audio Daisy ou Full Daisy, et comment l'écouter ?* | *Éole, un service de la Médiathèque Valentin Haüy* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://eole.avh.asso.fr/aide/lire-du-daisy-audio>

## **Institutions :**

DEBRION, Philippe. *Intercommunalité et bibliothèques* [en ligne]. 1 janvier 2001. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0060-009>

FRANCE, Association des Bibliothécaires de. Médiathèmes n°19 : Accessibilité universelle et inclusion en bibliothèque - Compléments. Dans : *Association des Bibliothécaires de France* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/162/169/699/ABF/mediathemes-n19-accessibilite-universelle-et-inclusion-en-bibliotheque-complements>

GATTÉGNO, Jean. *Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt* [en ligne]. 1 janvier 1985. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001>

HANDICAP, Service lecture et. *Le Fonds Handicap et Société* [en ligne]. Décembre 2021. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/le-fonds-handicap-et-societe/>

MAUMET, Luc. *La médiathèque de l'Association Valentin-Haüy* [en ligne]. 1 janvier 2009. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0045-010>

SARNOWSKI, Françoise. *Le Prix Facile à lire Bretagne 2017, un projet solidaire et coopératif*. Dans : *Accessibib ABF* [en ligne]. 13 décembre 2016. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://accessibibabf.wordpress.com/2016/12/13/le-prix-facile-a-lire-bretagne-2017-un-projet-solidaire-et-cooperatif/>

WATRIN, Nathalie. *BU cherche généreux mécène...* [en ligne]. 1 janvier 2016. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-08-0044-005>

Le KAB : Kit Accessibilité pour plus d'inclusion en bibliothèque. Dans : *Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/s-informer/boite-a-outils/accueil-et-publics/1183-le-kab-kit-accessibilite-pour-plus-d-inclusion-en-bibliotheque>

*Le Prix Handi-Livres - Fonds Handicap & Société* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.fondshs.fr/le-prix-handi-livres>

Les tutelles des bibliothèques. Dans : *Bibliothéconomie* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://bibliotheconomie.jimdofree.com/panorama-des-bibliothèques/tutelles-des-bibliothèques/>

*Mécénat | Enssib* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/mecenat>

*Organismes habilités* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-politiques-de-soutien-a-l-economie-du-livre/L-exception-au-droit-d-auteur-en-faveur-des-personnes-handicapees/fListe-des-organismes-beneficiant-de-l-exception-handicap-au-droit-d-auteur>

## Histoire :

WEYGAND, Zina. Les aveugles dans la société française. *Revue d'éthique et de théologie morale*. 2009, Vol. 256, n° HS, p. 65-85

Chronologie : évolution du regard sur les personnes handicapées. Dans : *vie-publique.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19409-chronologie-evolution-du-regard-sur-les-personnes-handicapees>

Fédération des Aveugles et Amblyopes de France. *L'Histoire de la Fédération des Aveugles de France*, Une création en pleine Première guerre mondiale – Création du CNPSAA, p 1-2. [Consulté le 17/08/2022] Disponible à l'adresse : [https://aveuglesdefrance.org/app/uploads/2021/02/Notre\\_histoire.pdf](https://aveuglesdefrance.org/app/uploads/2021/02/Notre_histoire.pdf)

*Les bibliothèques pour aveugles* [en ligne]. 1 janvier 1956. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-01-0027-003>

Notre histoire. Dans : *association Valentin Haüy* [en ligne]. 13 juillet 2016. [Consulté le 17 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.avh.asso.fr/fr/lassociation/notre-histoire>

*Origines et histoire du handicap : du Moyen Âge à nos jours - Fonds Handicap & Société* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.fondshs.fr/vie-quotidienne/accessibilite/origines-et-histoire-du-handicap-partie-1>

### **Action et programmation culturelle :**

DOURY-BONNET, Juliette. *L'action culturelle en bibliothèque* [en ligne]. 1 janvier 2006. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0096-004>

FLORA GOUSSET. *Action culturelle en bibliothèque* [en ligne]. 22:54:22 UTC. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://fr.slideshare.net/floragousset/action-culturelle-en-bibliotheque>

Action culturelle. Dans : *Bibliothéconomie* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <http://bibliotheconomie.jimdofree.com/action-culturelle/>

*Collections et médiations pour les enfants et les jeunes empêchés de lire en raison d'un handicap | Premières pages* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.premierespages.fr/zoomsur/14592>

*L'action culturelle en bibliothèque*. [S. l.] : [s. n.], [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. ISBN 978-2-7654-0958-8. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588.htm>

MOISON, Pierre. *LibGuides: Services aux publics: Action culturelle* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 20 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://enssib.libguides.com/c.php?g=675325&p=4807298>

Quelles évolutions pour les bibliothèques, selon l'ABF ? Dans : *moncherwatson* [en ligne]. 2 mai 2017. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.moncherwatson.fr/post/2017/05/02/quelles-evolutions-bibliotheques-abf>

### **Bibliothèque troisième lieu :**

SERVET, Mathilde. Les bibliothèques, des troisièmes lieux culturels à forte valeur humaine ajoutée. *L'Observatoire*. Juillet 2018, Vol. 52, n° 2, p. 71-74

*Bibliothèque troisième lieu* | Enssib [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheque-troisieme-lieu>

### **Vieillesse de la population et pandémie :**

*En France, des territoires inégaux face au vieillissement* | L'Observatoire des Territoires [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2017-vieillesse-02-en-france-des-territoires-inegaux-face-au-vieillesse#:~:text=Dans%20certaines%20intercommunalit%C3%A9s%2C%20plus%20du,montagneuses%20du%20sud%20du%20pays.>

*Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Les-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-l-activite-des-bibliotheques-francaises-en-2020-et-2021>

### **Inclusion et développement des actions culturelles accessibles :**

ARON, Marie-France. Les aides techniques : les choix de la bibliothèque de Montpellier et les problèmes de configuration rencontrés. Dans : BAILLY, Élisabeth, SAUREL, Philippe, JALLET-BOURG, Cécile, WAGNEUR, Jean-Dadier, DESBUQUOIS, Catherine, GUDIN DE VALLERIN, Gilles, HAMZAOU, Sylvie, GLÉNISSON, Jean-Louis, DA SILVA, Manuel et GRUNBERG, Gérald, *Bibliothèques et publics handicapés visuels* [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 17 janvier 2014, p. 17-29. [Consulté le 15 août 2022]. Paroles en réseau. ISBN 978-2-84246-215-4. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/bibpompidou/1498>

BONSERGENT, Anne-Laure, DUVERNOIS, Anne, GUILLEMOIS, Sylvie et TOURNAIRE BIAGETTI, Sophie. *Webinaire Handicap « Construire un partenariat avec les associations et acteurs locaux »* [en ligne]. 6 mai 2021. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/webinaire-handicap-construire-un-partenariat-avec-les-associations-et-acteurs-locaux\\_69978](https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/webinaire-handicap-construire-un-partenariat-avec-les-associations-et-acteurs-locaux_69978)

CREFF, Jean-Arthur. *Accueillir tous les publics* [en ligne]. 1 janvier 2017. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-11-0036-004>

MORENVILLÉ, Anne. *Accessibilité universelle et inclusion en bibliothèque* [en ligne]. 1 janvier 2018. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : [https://bbf.enssib.fr/critiques/accessibilite-universelle-et-inclusion-en-bibliotheque\\_68179](https://bbf.enssib.fr/critiques/accessibilite-universelle-et-inclusion-en-bibliotheque_68179)

Bibliothèques inclusives. Dans : *Mes Mains en Or* [en ligne]. [s. d.].  
[Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://mesmainsenor.com/creons-ensemble-la-bibliotheque-inclusive-de-demain/>

Des bibliothèques inclusives > Les bibliothèques face aux défis de la diversité. Dans : *ArL Paca* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/nos-actions/les-bibliothequeques-face-auxnbspdefis-de-la-diversite/des-bibliothaques-inclusives-50>

*L'action culturelle en bibliothèque*. [S. l.] : [s. n.], [s. d.]. [Consulté le 15 août 2022].  
ISBN 978-2-7654-0958-8. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-action-culturelle-en-bibliotheque--9782765409588.htm>

Le braille et le standard DAISY. Dans : *ABA* [en ligne]. [s. d.].  
[Consulté le 15 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://abage.ch/ressources/le-braille-et-le-standard-daisy/>



## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

|                                                                                                                   |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>ANNEXE 1 : TABLEAU REPERTORIANANT LES DIFFERENTES DEFICIENCES VISUELLES, OMS.....</b>                          | <b>94</b>  |
| <b>ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES BIBLIOTHEQUES INTEREGOEES (AVEC OU SANS SERVICES SPECIFIQUES).....</b>  | <b>95</b>  |
| <b>ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE MENEES VIA LA LISTE DE DIFFUSION DES BIBLIOTHEQUES ACCESSIBLES .....</b> | <b>97</b>  |
| <b>ANNEXE 4 : EXEMPLE D'UN MODELE DE LECTEUR DAISY « VICTOR READER ».....</b>                                     | <b>103</b> |

## ANNEXE 1 : TABLEAU REPERTORIANANT LES DIFFERENTES DEFICIENCES VISUELLES, OMS

| Catégorie OMS | Conditions sur l'acuité visuelle                                                                      | Type d'atteinte visuelle (CIM-10) | Type de déficience visuelle (CIH) |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Catégorie I   | Acuité visuelle corrigée binoculaire <3/10 et > ou = à 1/10 avec un champ visuel d'au moins 20 degrés | Basse vision ou malvoyance        | Déficience moyenne                |
| Catégorie II  | Acuité visuelle corrigée binoculaire <1/10 et > ou = à 1/20                                           |                                   | Déficience sévère                 |
| Catégorie III | Acuité visuelle corrigée <1/20 et > ou = à 1/50 ou champ visuel < à 10 degrés mais > à 5 degrés.      |                                   | Déficience profonde               |
| Catégorie IV  | Acuité visuelle < à 1/50 mais perception lumineuse préservée ou champ visuel < à 5 degrés.            | cécité                            | Déficience presque totale         |
| Catégorie V   | Cécité absolue, absence de perception lumineuse.                                                      |                                   | Déficience totale                 |

## **ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES BIBLIOTHEQUES INTEREGOEES (AVEC OU SANS SERVICES SPECIFIQUES)**

### **Grille d'entretien**

#### **- Généralités :**

Existe-t-il des collections spécialisées ou du matériel à l'attention des usagers déficients visuels ?

Est-ce que la bibliothèque possède des installations pour faciliter l'accès des usagers déficients visuels dans le bâtiment ?

#### **- Est-ce que des usagers avec une déficience visuelle fréquentent la bibliothèque ?**

##### **Si oui :**

Est-ce que la bibliothèque a des chiffres précis ? / Est-ce que vous avez une idée du nombre d'usagers que cela représente ?

Quelle tranche d'âge ?

Quels services de la bibliothèque est-ce qu'ils utilisent le plus fréquemment ?

Est-ce qu'ils participent aux animations (pour tout public) ?

##### **Si non :**

Pourquoi de l'avis de la bibliothèque ? (Accessibilité ? Collections ? Manque d'animations pour eux ? Une communication qui n'est pas orientée à destination de ce public ?)

#### **- Les animations proposées en faveur des publics déficients visuels :**

Combien ?

Quel(s) type(s) ?

Dans ou hors les murs ?

À quelle fréquence ?

Est-ce qu'elles sont fréquentées ?

Quand est-ce qu'elles ont été mises en place ?

Quels sont les retours des usagers sur ces animations ?

S'il n'existe aucune animation en faveur des publics malvoyants/aveugles :

Pourquoi ?

Est-ce que des projets sont envisagés ?

##### **Si oui :**

Lesquels ?

Pourquoi ?

Pour quand ?

##### **Si non :**

Pour quelles raisons ?

- Les partenaires/ associations :

Est-ce que la bibliothèque a des partenariats avec des associations ou des structures avec lesquelles elle peut organiser des animations en faveur des usagers déficients visuels ?

Si oui :

Combien ?

Lesquels ?

Que font ces partenaires et en quoi est-ce que cela est utile à la bibliothèque pour intégrer les usagers avec une déficience visuelle ?

Si non :

Pourquoi ? (Déjà d'autres partenariats à destination d'un public différent ? Une méconnaissance des associations avec lesquelles établir un partenariat ?)

- La communication :

Quelles stratégies de communication pour faire venir ce public ?

S'il y a une stratégie :

Est-elle, selon vous, efficace ?

Quels sont ses points forts ? Ses points faibles ?

A-t-elle évolué ces dernières années ? Si non, quelles évolutions sont envisagées ?

En cas d'absence de stratégies de communication à l'intention des déficients visuels :

Comment expliquer l'absence de communication en direction de ce public ?

Sera-t-elle développée dans le futur ?

## ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE MENE VIA LA LISTE DE DIFFUSION DES BIBLIOTHEQUES ACCESSIBLES

Rubrique 1 sur 6

### Enquête sur l'intégration du public déficient visuel à la vie culturelle des bibliothèques

Bonjour,

Je suis une étudiante en M2 PBD (Politique des bibliothèques et de la documentation) à l'ENSSIB. Dans le cadre de mon mémoire, je réalise un questionnaire sur l'intégration du public déficient visuel à la vie culturelle des bibliothèques, surtout destiné aux bibliothèques de lecture publique. L'objectif est de mieux connaître quelles démarches sont effectuées par les bibliothèques en faveur de ce type de public et de comparer ces données avec les hypothèses issues de mes lectures sur le sujet ou de mes réflexions.

Le questionnaire comporte dix-huit questions, divisées selon quatre axes d'étude. Sa durée est estimée entre 5 à 15 minutes.

Je vous remercie par avance pour le temps que vous prendrez afin de répondre.

Après la section 1 Passer à la section suivante

Rubrique 2 sur 6

### A : Fréquentation de la bibliothèque par les personnes déficientes visuelles :

Description (facultative)

1) Est-ce que des personnes déficientes visuelles fréquentent la bibliothèque ? \*

☐ Oui

☐ Non

2) Si oui, quelle tranche d'âge ?

Réponse longue

...

3) Est-ce que les personnes déficientes visuelles participent aux actions culturelles que vous mettez en place ? (animations, ateliers, expositions, etc...?) \*

- ☐ Oui
- ☐ Non

4) Avez-vous reçu une formation pour l'accueil de ce public ? \*

- ☐ Oui
- ☐ Non

5) Si oui, quelle structure a dispensé ces formations ?

Colonne 1

- |                                                        |                       |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| Enssib                                                 | <input type="radio"/> |
| CNFPT                                                  | <input type="radio"/> |
| CRFCB                                                  | <input type="radio"/> |
| Bibliothèque départementale                            | <input type="radio"/> |
| Structure régionale pour le livre                      | <input type="radio"/> |
| Cabinet de formation privé                             | <input type="radio"/> |
| Association représentative de personnes déficientes... | <input type="radio"/> |
| Autre (préciser dans la case ci-dessous)               | <input type="radio"/> |

Autre :

Réponse longue

Après la section 2 Passer à la section suivante

Rubrique 3 sur 6

## B : Animations culturelles :

Description (facultative)

1) Votre bibliothèque a-t-elle mis en place des animations culturelles en faveur des publics déficients visuels ? \*

☐ Oui☐ Non

2) Si oui, lesquelles ?

Colonne 1

Visite de la bibliothèque

☐

Accueil de groupes

☐

Accueil individuels

☐

Présentation de collections et de services accessibles

☐

Inscription des usagers

☐

Lectures à haute voix

☐

Lectures musicales

☐

Clubs de lecture

☐

Rencontres avec des auteurs

☐

Valises ou malles thématiques

☐

Autres (préciser dans la case ci-dessous)

☐

Autres :

Réponse longue

3) À partir de quelle année ont-elles été mises en place ?

Réponse longue

4) Si non, est-ce que des projets ont-été envisagés ?

Réponse longue

5) Votre bibliothèque propose-t-elle des collections adaptées ou accessibles ? \*

☐ Oui

☐ Non

6) Si oui, préciser :

Colonne 1

Ouvrages en gros caractères

☐

Livres lus du commerce

☐

Livres Daisy (audio ou texte)

☐

Ouvrages tactiles

☐

Ouvrages en relief

☐

Livres numériques

☐

Autres (préciser dans la case ci-dessous)

☐

Autres :

Réponse longue

7) Votre bibliothèque propose-t-elle du matériel ou des logiciels adaptés pour la lecture de documents, en direction des personnes déficientes visuelles ? \*

☐ Oui

☐ Non

8) Si oui, préciser

Réponse longue

Rubrique 4 sur 6

## C : Partenaires et associations :



Description (facultative)

1) Est-ce que la bibliothèque a des partenariats avec des associations ou des structures avec lesquelles elle peut organiser des animations en faveur des usagers déficients visuels ? \*

☐ Oui

☐ Non

2) Si oui, combien ?

Réponse courte

3) Lesquels ?

Réponse longue

Après la section 4 Passer à la section suivante

Rubrique 5 sur 6

## D : Communication avec ce public :

Description (facultative)

1) Existe-t-il une stratégie de communication à l'attention du public déficient visuel ?

☐ Oui

☐ Non

2) Si oui, laquelle ?

Réponse longue

Après la section 5 Passer à la section suivante

Rubrique 6 sur 6

## Merci pour votre participation !

Description (facultative)

## **ANNEXE 4 : EXEMPLE D'UN MODELE DE LECTEUR DAISY « VICTOR READER »**



© Cflou

# TABLE DES MATIERES

---

|                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>                                                                                                      | <b>9</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                                  | <b>10</b> |
| <b>PREAMBULE METHODOLOGIQUE .....</b>                                                                                                     | <b>14</b> |
| <b>CHAPITRE 1 : HANDICAP VISUEL ET BIBLIOTHEQUES :<br/>DEFINITIONS, ACTEURS ET HISTOIRE.....</b>                                          | <b>15</b> |
| <b>1.1 Une pluralité des handicaps visuels pour une diversité des<br/>publics</b>                                                         | <b>15</b> |
| 1.1.1 Les personnes non-voyantes .....                                                                                                    | 16        |
| 1.1.2 Les personnes malvoyantes .....                                                                                                     | 17        |
| 1.1.3 Les personnes qui font face à des baisses de la vue élevées....                                                                     | 18        |
| <b>1.2 Les acteurs qui s'emploient à accentuer cette inclusion et leur rôle<br/>face aux bibliothèques.....</b>                           | <b>19</b> |
| 1.2.1 L'État .....                                                                                                                        | 19        |
| 1.2.2 Les associations .....                                                                                                              | 20        |
| 1.2.3 Les tutelles des bibliothèques de lecture publique .....                                                                            | 21        |
| 1.2.4 Le mécénat.....                                                                                                                     | 22        |
| 1.2.5 Les bibliothèques .....                                                                                                             | 23        |
| 1.2.5.1 Les bibliothèques départementales .....                                                                                           | 23        |
| 1.2.5.2 Les bibliothèques municipales.....                                                                                                | 24        |
| <b>1.3 La place des bibliothèques françaises dans l'Europe du point de<br/>vue de l'inclusion .....</b>                                   | <b>25</b> |
| 1.3.1 Des démarches européennes collectives .....                                                                                         | 26        |
| 1.3.2 Le handicap visuel à l'échelle des bibliothèques européennes ....                                                                   | 27        |
| 1.3.3 Des exemples de bibliothèques européennes à suivre .....                                                                            | 27        |
| <b>1.4 Les droits des usagers handicapés, un premier pas vers l'inclusion<br/>.....</b>                                                   | <b>28</b> |
| 1.4.1 Aux origines de la reconnaissance du handicap visuel .....                                                                          | 29        |
| 1.4.1.1 Le handicap visuel avant le siècle des Lumières .....                                                                             | 29        |
| 1.4.1.2 Les premières considérations .....                                                                                                | 29        |
| 1.4.1.3 L'impact des guerres mondiales .....                                                                                              | 30        |
| 1.4.1.4 L'évolution des mentalités sur le handicap .....                                                                                  | 31        |
| 1.4.2 Un rappel de ce qui existe du point de vue de la législation entre<br>les bibliothèques et les usagers handicapés de nos jours..... | 32        |
| 1.4.2.1 Le traité de Marrakech .....                                                                                                      | 32        |
| 1.4.2.2 La loi du 11 février 2005.....                                                                                                    | 33        |
| 1.4.2.3 La loi DADVSI et l'exception au droit d'auteur en faveur des<br>personnes handicapées .....                                       | 33        |

## CHAPITRE 2 : ÉTAT DES LIEUX DES ANIMATIONS CULTURELLES ACCESSIBLES AUX DÉFICIENTS VISUELS DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE ..... 35

### 2.1 Les notions autour de la vie culturelle des bibliothèques ..... 35

2.1.1 La naissance de l'animation culturelle au sein des bibliothèques 36

2.1.2 Une notion qui se développe avec l'idée de la bibliothèque  
troisième lieu ..... 37

2.1.3 Une recherche d'ouverture vers de nouveaux publics ..... 38

### 2.2 La vie culturelle au sein de services dédiés aux déficients visuels. 39

2.2.1 Le profil des bibliothèques de lecture publique interrogées ..... 39

2.2.2 Une programmation diversifiée ..... 41

2.2.2.1 Les animations non-adaptables ..... 42

2.2.2.2 Les animations adaptables ..... 42

2.2.2.3 Les animations spécifiques ..... 43

2.2.3 Une communication et un accueil adaptés ..... 43

2.2.4 Des freins qui subsistent ..... 44

2.2.4.1 La localisation de la bibliothèque ..... 44

2.2.4.2 Le manque de coopération de certaines associations ..... 44

### 2.3 Enquête auprès des bibliothèques ..... 45

2.3.1 La méthodologie employée ..... 45

2.3.1.1 Objectifs et réponses ..... 45

2.3.1.2 Rappel de la méthodologie ..... 46

2.3.1.3 Points de vigilance sur les biais potentiels ..... 46

2.3.2 Une inclusion en marche ..... 47

2.3.2.1 Une prise en compte des usagers en situation de handicap  
visuel ..... 47

2.3.2.2 Des propositions culturelles diversifiées ..... 50

2.3.2.3 Une développement qui se poursuit ..... 52

2.3.3 Des zones d'action encore fragiles ..... 54

2.3.3.1 Une présence de certains publics encore faible ..... 54

2.3.3.2 Une communication fragile ..... 56

2.3.3.3 Le problème de la situation géographique et de la densité de  
population ..... 57

2.3.3.4 Des animations culturelles accessibles encore minoritaires .. 58

### 2.4 Les bibliothèques sans services spécifiques aux déficients visuels 59

2.4.1 Des usagers déficients visuels présents ..... 59

2.4.2 Des tentatives d'ouverture ..... 60

2.4.2.1 Des bibliothèques engagées dans l'accueil des usagers en  
situation de handicap visuel ..... 61

|                                                                                                                                    |                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 2.4.2.2 La création d'un environnement culturel adapté.....                                                                        | 61                                 |
| 2.4.2.3 Penser la bibliothèque pour son public .....                                                                               | 62                                 |
| 2.4.3 <i>Un lien entre usagers en situation de handicap visuel et les activités culturelles qui a besoin de se renforcer</i> ..... | 63                                 |
| 2.4.3.1 Les retombées de la pandémie .....                                                                                         | 63                                 |
| 2.4.3.2 La bibliothèque, un espace dans lequel les déficients visuels ne se sentent pas légitimes.....                             | 63                                 |
| <b>CHAPITRE 3 : DES PISTES D'INCLUSION.....</b>                                                                                    | <b>65</b>                          |
| <b>3.1 Développer l'accessibilité.....</b>                                                                                         | <b>65</b>                          |
| 3.1.1 <i>Investir dans l'accès à la culture</i> .....                                                                              | 65                                 |
| 3.1.2 <i>Créer d'avantage d'animations tout public</i> .....                                                                       | 67                                 |
| 3.1.3 <i>Les animations culturelles et la formation du lien social</i> .....                                                       | 68                                 |
| 3.1.3.1 Les déficients visuels entre eux .....                                                                                     | 68                                 |
| 3.1.3.2 Les déficients visuels et les autres usagers.....                                                                          | 69                                 |
| 3.1.3.3 Les déficients visuels et les professionnels .....                                                                         | 70                                 |
| <b>3.2 Créer un cadre propice à la venue des déficients visuels .....</b>                                                          | <b>70</b>                          |
| 3.2.1 <i>Poursuivre les formations et les actions de sensibilisation</i> .....                                                     | 71                                 |
| 3.2.2 <i>Les postes et les services transversaux</i> .....                                                                         | 72                                 |
| 3.2.3 <i>Renforcer les partenariats</i> .....                                                                                      | 73                                 |
| 3.2.3.1 Les établissements spécialisés dans l'accueil des déficients visuels.....                                                  | 73                                 |
| 3.2.3.2 Les associations culturelles médiatrices.....                                                                              | 74                                 |
| 3.2.4 <i>Améliorer la communication</i> .....                                                                                      | 75                                 |
| 3.2.4.1 Les documents physiques .....                                                                                              | 75                                 |
| 3.2.4.2 Le phoning et le mailing .....                                                                                             | 76                                 |
| 3.2.4.3 La programmation en ligne .....                                                                                            | 76                                 |
| 3.2.4.4 Le bouche à oreille .....                                                                                                  | 77                                 |
| 3.2.4.5 La communication post-animation.....                                                                                       | 77                                 |
| <b>3.3 Renforcer la programmation culturelle accessible aux déficients visuels.....</b>                                            | <b>78</b>                          |
| 3.3.1 <i>Mieux cerner et répondre aux besoins des usagers en situation de handicap visuel</i> .....                                | 78                                 |
| 3.3.2 <i>Co-construction des animations avec les déficients visuels</i> .....                                                      | 79                                 |
| 3.3.3 <i>Pérenniser les événements culturels</i> .....                                                                             | 79                                 |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                                                                            | <b>81</b>                          |
| <b>SOURCES.....</b>                                                                                                                | <b>83</b>                          |
| <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>                                                                                                          | <b>86</b>                          |
| <b>ANNEXES.....</b>                                                                                                                | <b>93</b>                          |
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b>                                                                                                     | <b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b> |

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| <b>TABLE DES MATIERES.....</b> | <b>104</b> |
|--------------------------------|------------|